

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



1999 - N° 148

RECHERCHES  
Alpes-Maritimes  
et contrées limitrophes  
RÉGIONALES



CONSEIL GÉNÉRAL  
DES ALPES-MARITIMES

## SOMMAIRE

Système littoral et système d'information géographique, application à Nice et à la Côte d'Azur

par A. DAGORNE et J-Y OTTAVI

Les commerçants niçois et l'évolution de la conjoncture économique en France, 1919-1939

par Pascal ALLERA-LONGO

Le FN à Toulon : de la sous-société des débuts à la contre société de juin 1995

Par Frédéric DELMONTE

La construction navale à Antibes en 1658

par Marie-Laure ROBINSON

**RECHERCHES  
REGIONALES**

---

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

---

**40e année**

**Janvier-mars 1999**

**N° 148**

**LA VIGUERIE DE GRASSE  
AU DEBUT DU  
XVII<sup>e</sup> SIECLE**

**- 17 -**

**Saint-Auban**

**Oswald BAUDOT et Marie-Hélène  
FROESCHLE-CHOPARD**

**Registre des Archives communales de Grasse CC40**  
(<sup>o</sup> 577 r<sup>o</sup>)

[Le mercredi 29 juillet 1609,  
partant de "Briensson", le conseiller va coucher à Saint-Auban où il se loge chez Me  
Pierre Charrier, rentier des droits seigneuriaux. Les experts et l'arpenteur arrivent peu après.  
La pluie empêche de faire aucune "autre procédure".

Le jeudi 30 juillet,  
comparaît le consul de Grasse qui présente l'exploit d'assignation des consuls de  
Saint-Auban, dressé le 29 juillet par Honoré Gras, sergent ordinaire du lieu, et donné à :

Anthoni Bérard,  
et Esperit Aguillon, consuls.

Ceux-ci disent qu'ils ont dès la veille assemblé leur conseil qui a désigné pour  
sapiteur Anthoni Bérard, l'un des consuls. Ils élèvent une protestation du fait que le  
réaffouagement n'est pas général.]

• **Dires des consuls de Saint-Auban** (<sup>o</sup> 579 r<sup>o</sup>)

"...nous proposant pour leurs incommodités que le terroir dud. lieu, borné du levant  
de celui de Gars et de Mas en Terre neufve, de midi de Tourrenc et Cerenon, du couchant de  
Soulleillas et de Peyrolles, et de septentrion de Verignon et Briensson, est scittué aux plus  
haultes montaignes, et tellement pierreux et ruineux par les inondations des eaux pluvialles  
que des quatre parts les trois demeurent incultes. Et pour ce peu de plaine qui se cultive,  
disent que les torrents qui coullent le long d'icelle emportent bien souvant les semés. Et oultre  
ce, les fréquentes grelles et brouillards ausquels lad. plaine est subjecte pour estre basse. Ce  
qui arrivant, et n'ayant les habittans aultres fruicts que du bled, en estant privés ils sont  
constraineds d'aller mandier leur vie à grand travail du cousté de Grasse et de Draguignan. Et  
ceux qui demeurent aud. lieu consomment tous leurs moyens à se garantir durand trois mois,  
durand lesquels ils ne peuvent sourtir de leurs maisons, attendu les grandes quantités de  
neiges qui tumbent et qui les privent de tout trafficque. Endurans beaucoup de froids, attendu  
que toutes leurs montaignes sont sans bois. Et s'ils en vont faire au devens du seigneur, qui  
est fort petit, ils payent la peine d'ung escu pour chasque arbre qui coupent. Et bien que les  
habittans ayent faculté de faire depaistre leur propre bestail dans les herbages du seigneur,  
toutteffois led. seigneur en met telle quantité qui leur en oste le moyen, et s'ils en veulent  
jouir, il fault qu'ils arrantent led. herbage de lui, et ce, durant l'esté seulement. Car pour  
l'hiver ils reçoivent telle incommodité, descendans au pays bas, attendu les neiges qui sont en  
leur lieu, qu'il n'y a beste qui ne despence quinze sols. Aussi sont constraineds de prandre en  
mègerie tant des particulliers de Grasse que de Castellane et aultres lieux, pour n'avoir moyen  
de soubstenir ung si grand faix. Estans tenus payer annuellement une pension au sieur dud.  
lieu, de soixante livres, la tasque au quatorzain, neufvain et cinquain, oultre quelques services  
en grains et en argent pour certaines propriétés. Paient aussi aud. seigneur de Saint-Auban,  
auquel les fours et mollins apartiennent, sçavoir une charge bled pour chacune maison. Et  
oultre ce, font cuire leur pain à leur propre cousts, et le droict de moulture au trente-deuxain.  
Et tous ceux qui ont de beufs arants sont tenus faire deux journées d'homme annuellement,  
aux semencés des grains dud. seigneur. Lequel, oultre ce, possède au terroir dud. lieu grande  
quantité de terre labourable, non subjectes aux tailles, et en peult acquerir aussi par le moyen  
du droict de préllation, et les tenir en la mesme franchise. Comme aussi en tient en grande

quantité d'exemptes des tailles le sieur Commandeur de Nice et le prieur dud. lieu. Auquel prieur ils paient le dixme des grains au trésain, et des nadons au dixain, qui est cause que les habitants dud. lieu sont poveres, estans loing de passage et loing de Grasse et aultres bonnes villes où il leur fault trois jours pour vendre une charge bled, la consomment toute en despence, ne pouvant par ce moyen subvenir à leurs créanciers. Estant outre ce la communauté engagée de quantante mil livres, à cause des ruines souffertes en ces guerres dernières, nous suppliant etc..."

• **Contredit du consul de Grasse (f° 581 v°)**

Au contraire, led. cappitaine Bertrand, consul..., a dict que, bien que lieu de Saint-Auban semble infertile, attendu que son terroir est scittué parmi de grandes montaignes, touteffois il est à voir que enmi icelles il y a de belles plaines et de grands labourages, très bons à porter toute sorte de bleds et de légumes en abondance. Et quand aux grandes montaignes, et petites, que partie d'icelles se cultivent, aussi pour y semer des bleds, et le restant estant propre pour nourrir du bestail en quantité, comme ils font, attendu l'herbage et pasturage que abonde en ces lieux, faisant annuellement grandes vantes dud. bestail, outre la laine et le fruit, et des bleds aussi qu'ils débittent. Outre lequel bestail à laine, ont lesd. habitants grande quantité de vaches, beufs, mullet et juments, tant pour leur labourage que pour le commerce. Possédant lad. communauté de Saint-Auban les fours à cuire pain dont elle retire plus de cent escus de rante annuelle, pour raison desquels elle ne paye annuellement à son seigneur que vingt escus de pention annuelle. Nonobstant laquelle pention et aultres droicts qu'ils lui payent, et encor au prieur dud. lieu, led. terroir est si fertile et plain de toutes commodités etc..."

[Antoine Bérard, consul, prête serment en qualité de sapiteur.

L'arpentage commence au quartier "tirant vers Souleillas". Le conseiller est demeuré en ville où il convoque le greffier de la commune, Jean Béraud, notaire. Celui-ci lui montre le livre terrier. Le conseiller envoie chercher le trésorier, Jean Honoré Isnard qui apporte son casernet. Le livre cadastre est "composé" de 93 livres dont on lui affirme, sous serment, que chaque livre vaut 150 écus.

Rapport d'estime journalière :

Terre semenable :	11 ch. 5 pan.	à 60 E	690 E
Autre :	48 ch.	à 25 E	1 200 E
Autre :	48 ch. 1 pan.	à 10 E	461 E
Prés :	27 sch.	à 30 E	810 E
Total journée :			3 161 E

[Le vendredi 31 juillet,

les experts sont sortis dès le matin et sont allés au pied de la montagne dite de Pencier, tirant au moulin à blé. Cependant le conseiller entend Pierre Charrier, rentier des droits seigneuriaux, et ne peut faire d'autre procédure.

Rapport d'estime journalière :

Labourage :	73 ch. 9 pan.	à 8 E	591 E 12 S
Autre :	8 ch. 7 pan.	à 20 E	174 E
Autre :	16 ch. 8 pan.	à 60 E	1 008 E
Jardin :	1306 c <sup>2</sup>	à 10 S	217 E 40 S
Total journée :			1 990 E 52 S

[Le samedi 1<sup>er</sup> août,

les experts, voulant terminer la visite, se portent dès le matin sur la montagne appelée Baulme Peron où ils ont fait arpenter la terre culte qui est au sommet d'icelle. Ils sont interrompus vers 10 heures par la pluie et font leur rapport d'estime journalière :

32 ch. 9 pan.	à 8 E	263 E 12 S
---------------	-------	------------

[2 août, dimanche.

[Le lundi 3 août,

le conseiller accompagne les experts au quartier de la Coste chaude, et de là à la Souchière et les Lonnes, et vers le masage de la Baulmette.

L'après-midi, le conseiller revient à Saint-Auban où il entend Raymond Guérin, ménager.

Rapport d'estime journalière :

Labourage :	62 ch. 9 pan.	à 8 E	503 E 12 S
Autre :	53 ch. 3 pan.	à 20 E	1 066 E
Autre :	92 ch. 3 pan.	à 50 E	4 615 E
Prés :	19 sch. et demi	à 30 E	585 E
Total journée :			6 769 E 12 S

[Le mardi 4 août,

les experts se rendent au quartier de (Partieon) et Champlon où les masages des (Launes) et des Lattes sont assis vis-à-vis de la grande montagne de Pencier. Me Boisson les rejoint l'après-midi et revient avec eux le soir.

Rapport journalier :

Labourage :	75 ch. 4 pan.	à 8 E	603 E 12 S
Autre :	17 ch. 8 pan.	à 25 E	445 E
Autre :	46 ch. et demi	à 50 E	2 325 E
Prés :	10 sch.	à 45 E	450 E
Total journée :			3 823 E 12 S

[Le mercredi 5 août,

le matin, le conseiller accompagne les experts au quartier de l'Ubac, vers la fontaine de Charest, confins de Peyrolles ; et de là au plan de la Faye. Le conseiller rentre à midi. Le soir, rapport journalier :

Labourage :	100 ch.	à 8 E	800 E
Autre :	27 ch. 9 pan.	à 20 E	558 E
Autre labourage :	130 ch.	à 35 E	4 550 E
"ayant esgard à la tasque"			
Autre labour :	130 ch. 1 pan.	à 50 E	6 505 E
Prés :	38 sch.	à 30 E	1 140 E
Total journée :			13 553 E

[Le jeudi 6 août,

le consul de Grasse dit que les experts sont près d'achever l'estime de Saint-Auban. Il requiert visite du lieu de Seranon. Le conseiller donne assignation aux consuls de ce lieu au vendredi 7 août, à 6 heures du matin, dans la maison de Nicolas Ollivier dit Roure.

Il ne se fait pas d'autre procédure ce jour, "pour estre la feste de la Transffiguration du Sauveur du Monde".

[Le vendredi 7 août,

le conseiller quitte Saint-Auban en compagnie des experts. Ceux-ci s'arrêtent en route pour visiter le quartier de la chapelle Saint-Sébastien et l'Estrech de la Faye, "tirant le chemin dud. Cerenon".

Il arrive vers midi à Séranon et se loge dans la maison de Nicollas Ollivier, dit le capitaine Roure. Les experts arrivent à 15 heures et disent avoir trouvé, au quartier qu'ils ont visité et qui appartenait toujours au terroir de Saint-Auban et qui appartenait toujours au terroir de Saint-Auban :

Labourage :	53 ch. 5 pan.	à 8 E	428 E
Autre :	46 ch. 2 pan.	à 20 E	924 E
Autre :	80 ch. 2 pan.	à 40 E	3 208 E
Autre :	16 ch.	à 60 E	960 E
Prés :	26 sch.	à 30 E	780 E
Jardins non arrosables :	500 c <sup>2</sup>		50 E
Total journée :			6 350 E

Estimation des maisons de Saint-Auban :

50 maisons qui sont au village,

42 maisons aux massages des Lattes, de la Faye, des Launes et de la Baulmette, évaluées de la manière suivante :

Maisons du village, des plus apparantes	6	à 100 E	600 E00
Etables	49	à 20 E	980 E
Total des bâtiments :			5 020 E

Le consul de Grasse comparait et demande assignation des consuls de Séranon.

Exploit d'assignation, du 7 août, par Gaspard Roure, baille de "Cérenon", parlant à Phelip David, l'un des consuls (il semble qu'il y en ait trois). Témoin, Pierre Chais, "pris pour mon record".

Comparaissent Mounet Rebuffel et Phelip David, consuls.

Ils demandent un délai de deux jours pour présenter leurs dires, à quoi le consul de Grasse consent.]

• Teneur du rapport général du lieu et terroir de Saint-Auban (f 594 v°)

"Nous (experts et arpenteurs etc...) sommes descendus du lieu d'Admirat au lieu de Saint-Auban, y estans arrivés le mercredi vingt neufviesme du passé. Treuvé led. lieu à la montaigne, assis en adrect sur le midi, en lieu fort relevé, au pied d'ung rocher tournant son dos vers septentrion. Composé led. lieu de cinquante maisons, sans fort ne deffence. Bien y a chasteau et maison seigneuriale à cousté du village, concistant le demeurant des habitations en masages, peuplé en tout de deux cens hommes, gens de travail et de culture. Et du lendemain trentiesme dud. mois, et aultres jours utiles et suivantz, jusques à présent, sellon le procès verbal dud. sieur commissaire, veu, visitté et passagé le terroir dud. Sainct-Auban... confrontant vers le levant les confis de Gars et Mas, du midi les terroirs de Thorenc et Sérenon, du couchant les terroirs de Peyrolles et Soulleillas, et vers septentrion les parties de Verayon et Briensson".

[Superficies :

Labourage : 1170 ch.  
Prés : 120 sch. et demi  
Jardins : 1806 c<sup>2</sup>

Estimations :

Terres labourables :

98 ch. 6 pan.	à 8 E	3 188 E 48 S
46 ch. 1 pan.	à 10 E	461 E
136 ch. 1 pan.	à 20 E	2 722 E
65 ch. 8 pan.	à 25 E	1 645 E
130 ch.	à 35 E	4 550 E
80 ch. 2 pan.	à 40 E	3 208 E
268 ch. 9 pan.	à 50 E	13 445 E
44 ch. 3 pan.	à 60 E	2 658 E
Total du labourage :		31 877 E 48 S

Prés :

Prés non arrosables,  
ne s'y faisant qu'un

seul foin (900 c <sup>2</sup> )	110 sch. et demi	à 30 E	3 315 E
Prés arrosables	10 sch.	à 45 E	450 E
Total des prés :			3 765 E



<u>Jardins :</u>			
Jardins non arrosables	500 c <sup>2</sup>	à 6 S	50 E
Jardins arrosables, toutefois éloignés	1306 c <sup>2</sup>	à 10 S	217 E 40 S
Total jardins :			267 E 40 S
Total du terroir :			35 910 E 28 S

"ayant esgard à la quallité, nature et assiette du terroir, fertillité en bleds, aysé, tenant fonds et bien cultivé. Et quand au bâtiments...". (voir ci-dessus)

Il est précisé qu'il y a 21 étables à la ville et 28 aux massages.

"ayant esgard à la quallité du lieu et que les habittans desd. masages n'ont aulcung domicile aud. Saint-Auban, se montant le prix desd. bastiments la somme de 5020 écus".

Prix terroir et bâtiments : 40 930 E 28 S

"Et pour ce qui est des autres commodités desd. habitants venues à notre notice, mesmes la faculté de depaistre dans led. terroir et aux devens du seigneur et terre gaste d'icellui, et de pouvoir semer à lad. terre gaste, en lui payant la tasque au cinquain. Heu esgard au nombre du bestail arant et autre gros bestail qu'ils possèdent, tant pour la culture du terroir que pour nourrir, et environ cent trentaniers bestail menu, les avons extimés la somme de 4 069 écus 32 sous, faisant au tout la somme de 45 000 escus de trois livres pièces. Ayant esgard à leurs incommodités et paiement de dixme qu'ils font, moitié au chapitre de Senez, l'autre moitié au prier, pour le service qu'il fait avec un second prebtre en l'église parrochiale dud. lieu, à raison du trezain de tous grains et légumes, et des nadons au dixain. Item à la tasque des bleds qu'ils paient au neufvain pour quelques quartiers au sieur de Saint-Auban. Et autre tasque au quatorzain, au quartier de la Faye. Censive de cent dix florins. Lods au trezain. Ung cestier bled, mesure de quartin, par chacune maison, pour la rémission des fours et droict de fournage, lequel ils payoient au quarantain avant telle concession. Item, à la moulure au trente deuxain. Callemenage de sept patacs ung denier, aussi par maison. Deux journées de beufs par chacune charrue, pour la permission de depaistre d'iceulx, ausd. devens. Et que ledict sieur peult mettre aud. terroir du bestail menu estrange, aultant que bon lui semble, pour y faire depaistre, incommodant d'aultant les habittans. Heu esgard encor qu'ils sont escartés à cinq lieues dud. Grasse où ils vont débiter leurs grains. N'ayant aud. lieu passage ne commerce, fors le romérage Saint-Auban, de peu d'importance. Ne aulcunes vignes, chanvre ne arbres fructiers, à cause de froid qu'il y fait, avecq' quantitté de neges, en hiver. Et que leur fontaine est distante du village de sept cens pas. Déclairant avoir donné d'estendue à la terre légère et moyenne plus que à la bonne et forte etc", n'ayant compris au rapport ni les bâtiments des champs, ni les biens d'église ou seigneuriaux qui ne paient pas la taille, ni déduit les dettes de la communauté.

[Fait à Cérenon, le 7 août 1609, f<sup>o</sup> 600 r<sup>o</sup>]

Du dernier jour du mois de juillet mil six cens neuf, au lieu de Saint-Auban et dans la maison de Pierre Cherrier, par devant etc... led. Pierre Cherrier, mesnagier dud. lieu et rantier des droicts segnofiaux, aigé de cinquante ans, possédant en biens cinq mil livres, lequel etc...

A dict que le lieu de Saint-Auban est cittué parmi de montagnes, lesquelles, attandu leur extrême froideur, estant chargées la plus part du tamps, en ivert, de nèges, les incommode fort et empêche de traffiquer, mesme de sourtir de leurs maisons, contraignant les aultres de s'assanter advant led. tamps pour aller chercher ailheurs leur vie, pour n'avoir pas de quoi s'entretenir sans le travailh de leurs mains. Estant au reste led. lieu sain, composé, avec les forestages, d'environ cent maisons, peuplées de deux ou trois cens personnes de communion. Ayant une église avec des fonds baptismalles et ung prier et curé, auquel prier, ensemble au Chapitre de l'Eglise de Senez, ils payent le dixme de leurs fruitcs, sçavoir des grains et légumes, au trezain ; et des nadons, au dixain. Appartenant la dicte place de Saint-Auban à Christophle d'Agout, segneur dud. lieu, et encore de toute lad. terre, y establisant les officiers, pour avoir la jurisdiction haulte, moyenne et basse. Auquel sieur d'Agout, en cas d'alliéation ils payent le lods au trezain ; la tasque, suivant les diverts quartiers dud. terroir, au cinquain, neufain et quatorzain ; le droict de moulure, attandu que les mollins sont à lui, au trante deuxain ; de caucade, une charge de bled pour roue de juments qui viennent fouller les bleds des habitans. Plus lui payent deux journées de beufs pour chascung araire, au mois d'avoust et de mars. Et outre ce, une pention annuelle de cent et dix florins. Et d'aultant que ses enestres ont remis les fourts à lad. communauté, les habitans lui payent aussi ung sestier de bled pour chascune maison, de quatre panaux chascung.

Enquis sur l'estandue etc...

A dict que le terroir de Saint-Auban conciste en trois vallées parmi lesquelles y'a de grandes montagnes, ayant d'estandue environ une leue. Dans tout le quel terroir, n'y a nul vignoble, figuiers ne olliviers, ni presque aulcungs aultres arbres, pour n'estre la terre propre à ce, attandu qu'elle est en pays de montagnes froides, subjectes à la tampeste et à la grêle. Et pour les grains et quelque peu de légumes a dict estre asses propre et de bon rapport, ung sestier de bled en icelle randant communément de cinq à six. La plus part du quel terroir se cultive à la cherrue pour estre en pleine, y ayant vingt cinq araires en tout, et le surplus à force de bras parmi les montagnes. Pour raison de quoi tous les habitans recuilhent en lad. terre de Saint-Auban deux mil charges de grains et vingt cinq ou trante charges légumes, d'aultant que la plus part et le meilleur de lad. terre labourable est possédée par le sieur dud. lieu, par le prier et par le commandeur, lesquels en tiennent de quatre parts l'une. Et quand aux pasturage et herbage, dict que led. terroir de Saint-Auban est bon pour l'esté seullement, d'aultant que l'hivert il leur fault dessandre au bas pays, le quel herbage appartient au segneur dud. lieu, attandu que les devens et les montagnes lui appartiennent. Et bien que les habitans y aient la faculté d'y depaistre, touteffois ayant le segneur la faculté aussi et le pouvoir d'y mettre aultant de bestail qu'il lui plaict et fere manger led. herbage, ils sont constraintcs de l'arranter de lui annuellement quarante escus, qui est la cause, avec ce que les habitans n'ont nulle faculté d'aller depaistre en terres voisines, qu'ils ne peulvent nourrir grande quantité de bestail, en quoi consiste leur principal entretien, ne nourrissant lesd. habitans au plus de trante ou quarante vaches, et quelques juments. Et pour les preiries dud. lieu, a dict que les habitans en possèdent environ cent souchoirées, nulle desquelles ne se peult arroser, attandu qu'ils n'ont aulcunes fontaines commodes et que l'eau de la rivière d'Estéron est si basse qu'elle ne

peult y arriver. Aussi lesd. preys ne leur fournissent du foin que pour les beufs de la charrue, dans lesquelles preiries il n'y a nul boschage, ni parmi les montagnes, aussi aulcungs arbres pour les aider à passer la rigueur de l'hivert, ne pouvant couper aulcung arbre dans le devens du seigneur pour se chauffer, sous la peine d'ung escu, ains seulement pour la commodité de leurs charrues. Et pour les jardins, a dict qu'ils ne sont ni en commodité ni en lieu d'en avoir. Ni moins la communauté a elle aulcunes rantes et revenus, ni foire pour aider à payer les debtes qu'elle doit, estant engagée d'environ trante mil livres, et affouagée à trois feus et demi, bien que leur cadastre ne soit composé que de quatre vingts et dix livres, faisant valloir chascune livre cent cinquante escus. Et plus n'a esté enquis, et fecte lecture c'est soubsigné.

[Signature, f° 259 r°]

Du troiesme du mois d'avoust, dicte année, au lieu que dessus etc... Reymon Guerin, mesnagier de ce lieu de Saint-Auban, aigé de cinquante cinq ans, possédant en biens mil livres, lequel etc...

A dict que le lieu de Saint-Auban est ung des plus pouvres lieux de la Montagne, n'ayant aulcung vignoble ni poinct de sorte de fruicts, loing de tout commerce et traffique, engagé la moitié de l'année dans les neges qui les empechent de pouvoir travailler. Les uns mangent se qu'ils ont, les aultres estans constraincts de quitter le village et aller vivotter au bas pays. Aussi aud. village, avec les fourets, il n'y a que quatre vingts ou cent maisons, et cent cinquante hommes de communion, tous pouvres et nessesiteus. Ayant aud. village une église avec de fontes baptismalles, servie par ung prieur et ung curé, auquel prieur comme au chapitre de l'église de Senestz ils payent le dixme de leurs fruicts, sçavoir du bled et légumes, au trezain ; des nadons, au dixain. Led. village appartenant au sieur Christophle de Flotte d'Agoult, seigneur dud. lieu, sous la directe duquel est toute lad. terre, y établissant les officiers comme hault justicier. Auquel ils payent, suivant les quartiers du terroir, la tasque au cinquain, novain et quatorzain ; le droict des lods pour les propriétés qui s'allièrent, au trezain. Et d'aultant qu'il a remis les fourts à lad. communauté, s'estant retenu les mollins, ils lui payent le droict de moulure au trante deuxain et pour le droict de fournage, chascune maison ung sestier de bled, mesure vieilhe ; et sept patats et ung denier pour ung droict antien appelé le callemenage, estans outre ce chargés de fere deux journées de bœufs arants annuellement pour chascun araire, une en avoust et l'autre en mars, aux terres dud. seigneur, outre la pention de dix florins que la communauté lui paye annuellement. Et quand au droict de caucade, a dict n'estre les tenus en rien envers leur dict seigneur.

Enquis etc...

A dict que la terre de Saint-Auban est de petite estanduee, ayant environ une leue, estant bournée de celles de Mas, Briansson, Soulhelats, Peyrolles et Serenon. N'estant bonne qu'à pourter de bleds et pour le nouriage. Aussi est elle déduplée de tous arbres fruictiers et mesme de ceux qui sont néssaires pour se chauffer. Estant les montagnes haultes qui sont dans le terroir sans terre presque et avec le seul roucher, froide au reste et subjecte au gresles et tempestes, ainsi que nous avons veu ces jours passés. Qui est la cause qu'ils n'ont aulcung vignoble, acheptant le vin bien chèrement ès lieux circonvoisins. Et que le estant de leurs fruicts court plus d'azard en leur lieu qu'en autre de la Prouvince, leurs coustant beaucoup, attendu la presse de leurs afferes, estans constraincts dans trois mois de les achever tous, à cause de la rigueur de la région et des neges fréquentes. Aussi leur labourage est petit aud. lieu, consistant en vingt cinq araires au plus, avec lesquels, et se peu qu'on sème hors de la plaine sur les montagnes à force de bras, tout led. lieu ne peult recueillir au plus que deux mil charges de grains, et vingt charges de légumes, d'aultant que la meilleure terre dud. Saint-Auban ne rapporte au plus de quatre à cinq, celles des montagnes estant lavées par les pluies

continuelles. Outre que des quatre parts dud. terroir, une est possédée tant par le seigneur dud. lieu que par led. sieur commandeur et prieur, estant encores la meilleure. Et quand au pasturage, dict que les montagnes dud. Saint-Auban sont bonnes et propres à nourrir toute sorte de bestail, ausquelles les habitans ont faculté de faire depaistre le leur sans rien payer, mais d'aultant que le seigneur a pouvoir d'y en mettre telle quantité qu'il lui plaict, afin que led. herbage ne soit mangé par aultre bestail que par le leur, ils l'arrentent dud. seigneur, qui est la cause que pour n'avoir asses d'herbage, et aussi n'avoir aulcune faculté d'aller depaistre ès lieux circonvoisins, les habitans ne nourrissent au plus de cent trenteniers average, et encore en y'a il à mégerie, et quelques vaches. Et pour ce qui est des preirées, a dict qu'ils en ont environ cent sushoirées, dans lesquelles il n'y a nul arbre fruictier ni aultre, n'estant arrosées que de l'eau du ciel, pour n'avoir aulcune source d'eau commode, et celle de la rivière estant si basse qu'elle ne leur proffict de rien, ains endomaige leur terroir. Aussi ils ne retirent desd. preds que le foin de mai, qui manque souvant au bestail du labourage. Laquelle faulte d'eau les garde aussi de fere aulcung chanvre et de fere des jardins, n'ayant q'un peu d'ongnons et des chous pour leur poutage, lesquels encor il fault qu'ils conservent l'hivert avec beaucoup d'industrie. C'est pourquoi ils sont puvres, n'ayants aulcunes rantes ni revenus, ni foires ni franchises pour se rellever de trante mil livres qu'ils doibvent en corps de Communauté. Estans affouragés trois feus et demi, et n'estant leur livre terrier que d'environ quatre vingt livres, faisant valloir chascune livre cent cinquante escus, ores que leur bien, attendu lesd. debtes, ne puisse valloir aultant. Et plus n'a esté enquis, et faite lecture, pour ne sçavoir escrire a fait sa marque.

[Pas de signature, mais marque, f° 262 v°]

**SYSTÈME LITTORAL ET  
SYSTÈME D'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
APPLICATION À NICE ET À LA  
CÔTE D'AZUR**

**A. Dagherne et J.-Y. Ottavi**

Laboratoire d'Analyse Spatiale R. Blanchard Université de Nice-Sophia Antipolis

«L'approche globale du littoral est nécessaire pour mieux coordonner l'action de l'État avec celle des collectivités territoriales, avec deux objectifs principaux : protéger et gérer ce patrimoine, renforcer la compétitivité économique de ces territoires» tels étaient les propos du secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire préfaçant l'ouvrage de la DATAR de 1993. Un constat est nécessaire de manière à proposer des mesures d'aménagement qui prépareront les décisions gouvernementales. L'ouvrage de la DATAR traitait de l'ensemble des littoraux français ; il est de notre intention de proposer une application détaillée sur un tronçon de rivage de la Côte d'Azur, centré sur le littoral de la commune de Nice et de l'étendre au reste du département des Alpes-Maritimes. En vue d'une meilleure gestion de l'interface terre/mer, un système d'information géographique à grande échelle a été réalisé ; il peut déboucher sur un mode d'observation homogène et partant, de gestion rationnelle de l'espace littoral.

**• Le système littoral, une zone d'interface terre/mer dont l'extension doit être précisée**

Les termes de littoral, de côte, de rivage étant à contenu variable, il nous a paru plus intéressant d'utiliser le terme de système littoral. Quel contenu y mettre ? Habituellement, pour nous [Dagorne A., 1993 et 1998], ce vocable recouvre trois parties : les communes ayant façade littorale ou par dérogation en étant très proches (on pourrait aussi considérer l'ensemble du bassin-versant des cours d'eau se jetant en mer), l'interface terre-mer, l'estran de sable ou, plus souvent, de graviers et de galets dans les Alpes-Maritimes, et une partie de l'infra-littoral jusqu'à trois milles nautiques, limite des anciennes eaux territoriales (la largeur de cette zone peut être portée à douze milles nautiques les eaux territoriales ; on peut aussi prendre comme limite aval du système littoral, l'isobathe de 20 m, limite inférieure de l'étage infra-littoral ou, encore, l'isobathe de 100 m comme le fait l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE). Statutairement, les territoires des communes littorales peuvent être propriété publique de l'État (ils sont alors inaliénables), propriété privée de l'État (ils sont alors aliénables), propriété des communes ou des collectivités territoriales ou encore propriété de particuliers ; l'estran, comme l'infra-littoral, fait partie du domaine public maritime, sa limite amont (atteinte par les plus grands flots de mars) coïncidant avec la limite aval du domaine d'application du plan d'occupation des sols. Depuis la promulgation de la loi sur la décentralisation, des schémas de mise en valeur de la mer doivent être mis en route et les maires des communes littorales ont vu leur pouvoir de police élargi à une bande large de 300 mètres en mer.

Ainsi défini, le système littoral a la particularité d'être un objet linéaire, étroit, fragile, voire fragilisé par les transformations effectuées par l'homme pour les besoins de ses activités touristiques ou autres. Dans le département des Alpes-Maritimes et à Monaco, à terre, l'espace bordant la mer est de plus en plus confisqué par les constructions destinées aux résidents permanents et/ou temporaires, par les équipements commerciaux, scolaires, etc. , les infrastructures routières, ferroviaires, les parkings, etc., et le ruban construit tend à devenir coalescent de la frontière avec le département du Var à l'ouest à la frontière franco-italienne à l'est, les constructions gagnant les communes sub-littorales. L'estran subit aussi des transformations. Certes, les côtes rocheuses demeurent en l'état, mais les côtes basses sont rarement « naturelles » ; les approvisionnements sédimentaires se raréfiant, des structures de défense des rivages ont été mises en place ; épis, brise-lames (parfois sous-marins), épis en T modifient la

largeur de la bande de sables ou de galets. De plus, ces constructions s'étant avérées insuffisantes, les plages font l'objet de rechargement en sables grossiers ou en galets, la finalité étant de fournir aux usagers un estran de largeur suffisante pour que les activités balnéaires puissent s'y dérouler. Il convient aussi de noter que l'estran a souvent été amputé à l'amont pour les besoins des infrastructures routières littorales ; du coup, des constructions de protection ont été nécessaires : mur de soutènement, perré, enrochement avec de gros blocs. L'infra-littoral proche a fait l'objet de restructurations : aménagement de ports de commerce, de voyageurs et de plaisance empiétant parfois sur les herbiers de posidonies, mise en place de plages alvéolaires, de terre-pleins utiles pour les voitures, les bateaux... A Monaco, l'étroitesse du territoire monégasque a amené les autorités à exonder un vaste terre-plein sur lequel des constructions destinées à l'habitat, aux commerces, aux activités sportives ont été implantées. En définitive, l'espace littoral azuréen est de plus en plus artificialisé et cette progression des constructions de tous genres s'est effectuée au détriment des anciens espaces agricoles, des espaces forestiers et/ou sub-forestiers, des espaces littoraux à risque car empiétés sur la mer (plate-forme aéroportuaire de Nice, terre-plein de Fontvieille à Monaco) ou, à terre, espaces de fortes pentes ou lit majeur des cours d'eau (Var, Paillon, etc.) ; parfois aussi, le tissu urbain ancien fait l'objet d'une rénovation accompagnée d'une densification des constructions. Ce rivage azuréen est souvent présenté comme l'exemple caractéristique d'une littoralisation très forte, associant urbanisation et touristisation.

Comment maintenir un espace littoral de qualité dans un secteur géographique où le tourisme balnéaire, la plaisance, ont eu et ont toujours un poids économique très fort ? Il ne faudrait pas arriver à un point de non retour amenant une délittoralisation, les touristes se détournant de ces côtes jugées peu attractives car reproduisant l'entassement des grandes villes.

#### • L'observation du système littoral français a vingt-cinq ans

Des décisions du comité interministériel d'aménagement du territoire de mars 1971 à la promulgation de la loi «littoral» (1986) et de la loi sur le renforcement de la protection de l'environnement (1995), nombreuses sont les initiatives qui ont été prises en matière de cartographie du littoral, de collecte des données portant sur l'ensemble du système littoral français (données économiques, écologiques, statistiques, etc.), tant il est vrai que pour bien gérer, il faut d'abord connaître l'existant dans sa complexité ; on peut cependant remarquer qu'il y a parfois loin de la promulgation d'une loi à la mise en œuvre des décisions (les schémas de mise en valeur de la mer (SMVM) prévus par la loi de décentralisation de 1982 et repris par la loi littoral de 1986, ne sont pas encore exécutoires même si une dizaine ont été initiés et, celui de l'étang de Thau, approuvé). Rappelons brièvement les opérations cartographiques menées depuis un quart de siècle.

La cartographie de l'inventaire permanent du littoral (IPLI) à l'échelle de 1 : 25 000 a fait l'objet de deux séries de publications. La première série, reposant sur l'exploitation des clichés aériens de 1977 réalisés spécialement pour cette mission, a débouché sur deux jeux de cartes : une carte de l'occupation du littoral en polychromie à 1 : 25 000 et une carte foncière à 1 : 100 000 faisant ressortir les territoires protégés. L'opération prévoyait une mise à jour quinquennale ; en 1982, une deuxième mission aérienne servait de base à la réalisation d'une cartographie bi-chrome faisant ressortir les différences entre les deux états. L'opération s'arrêta là faute de moyens et les surfaces des différentes zones, digitalisées, sont stockées sur disques.

Pendant le même temps, le ministère de l'environnement lançait une campagne de cartographie de l'occupation des littoraux utilisant les données des images satellitales Landsat (MSS) de 1975 et de 1982. Les données de base étant numériques, une évaluation de l'occupation des sols a été faite dans le premier kilomètre bordant le rivage, puis sur une bande de 1 à 3 km, de 3 à 5 km et de 5 à 10 km. Ce travail, dont les cartes couleurs n'ont pas été publiées, a fourni des statistiques intéressantes sur la décroissance de l'urbanisation au fur et à mesure que l'on s'éloigne du rivage.

Outre ces deux opérations menées à l'échelle des littoraux français, on peut aussi signaler l'atlas du conservatoire du littoral, l'atlas du service technique de l'urbanisme, les cartes d'inventaire ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), les cartes des zones proposées pour Natura 2000, etc. et, par ailleurs, les fichiers statistiques de l'INSEE, du RGA (recensement général de l'agriculture), le fichier SICLONE (portant sur les permis de construire), les fichiers du secrétariat d'État à la mer, etc.

Localement, des travaux localisés ont été menés dans les départements ou régions à façade maritime utilisant les données de la télédétection aérospatiale et s'efforçant d'intégrer les données anciennes en dépit des problèmes de portabilité informatique difficiles à résoudre (avec les fichiers de l'IPLI, notamment). On pourrait citer une carte de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur obtenue par classification de données multispectrales du Thematic Mapper (Landsat). Le département des Alpes-Maritimes a fait réaliser une carte de l'occupation du sol à partir de données de SPOT.

Enfin, mention particulière doit être faite pour les résultats de l'opération Corine Land Cover - Occupation des terres gérée par l'Institut français de l'environnement (IFEN) et qui fournit une carte classée des différents modes d'occupation de l'espace dans les départements littoraux par exploitation de données SPOT 1989 (pour les Alpes-Maritimes, fig. 1 sur le poster h.-t<sup>1</sup>).

Lorsque l'on passe en revue toutes les initiatives prises, depuis près de vingt ans, pour une meilleure connaissance des territoires littoraux, force est de constater qu'en dehors de la première opération IPLI 1977, les autres documents cartographiques s'arrêtent à la côte. Seules, en effet, ces cartes associaient la zone continentale (en général, le territoire des communes littorales), l'estran (sa nature morpho-sédimentaire, son évolution) ainsi que le pré littoral proche (ports de plaisance, émissaires, type de sédiments, herbiers, espèces à protéger...). Est-ce à dire que le pré littoral n'a fait l'objet d'aucune étude ? Certes non. Les cartes marines ont fait l'objet de mises à jour récentes ; en dehors des recherches à caractère naturaliste, on peut citer les travaux menés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par l'équipe d'A. Meinesz pour évaluer l'état des restructurations effectuées dans le domaine maritime : modifications du linéaire côtier et empiètements sur les petits fonds de l'étage infralittoral et évolution des changements survenus entre 1977 et 1990 (une étude similaire, mais avec approche technique différente, a été faite pour les Alpes-Maritimes par E. Antony en 1992).

#### • Un système d'information géographique spécifique au système littoral

Toutes les études précédemment énumérées reposent largement sur l'utilisation de la télédétection aérospatiale en mode traditionnel ou informatique et sur le traitement statistique des données des recensements. Aucune n'utilise de système d'information

---

<sup>1</sup> Le poster en couleurs hors-texte a été imprimé grâce à l'aide de la Fondation Doyen Lépine, Nice que nous remercions.



géographique. Cet outil est-il adapté au problème posé par l'objet de l'étude, les rivages côtiers considérés comme des fractales, des «êtres géométriques de forme extrêmement découpée et ramifiée....[Sander, 1987]» et les auteurs s'accordent à penser que des structures aléatoires comme celles des rivages côtiers sont, elles-aussi, de type fractal. Les logiciels de SIG sont-ils utilisables pour traiter de cet objet particulier ? On sait que les SIG, sur microsystemes informatiques, fonctionnent en mode image en mode raster ou maillé ou en mode vecteur (types Map II ou Map Info) ; Arc info autorise l'intégration des données vectorielles et de données raster issues de la télédétection satellitale. Tous traitent d'espaces surfaciques. Comment traiter de façon spécifique un objet par essence linéaire comme le littoral ? La proposition que nous faisons constitue une approche destinée à traiter de l'interface terre/mer sur une bande de 200 mètres de largeur, 100 mètres de part et d'autre du niveau zéro qui, sur la Côte d'Azur, a l'avantage d'être quasi-fixe, n'étant guère modifié par la marée astronomique et, fort peu, par la marée barométrique.

La stratégie mise en place a été publiée en détail dans le bulletin du Comité français de cartographie [in A. Dagorne et J.-Y. Ottavi, 1995] et présentée au colloque de Nantes en 1995, [in A. Dagorne et J.-Y. Ottavi, 1997]. Elle consiste à décomposer le rivage en secteurs linéaires de 200 m ; pour chaque fragment de côte, seize caractères ont été retenus ; ils portent tant sur les particularités de la partie terrestre que marine de cette zone d'interface. Chaque caractère, de nature qualitative ou occurrence est codé selon cinq possibilités. Ainsi, chaque fragment de rivage (en ligne de tableau) est-il défini par seize paramètres dont cinq concernent la partie maritime (courant, qualité des eaux, type de fond, pente sous-marine, endiguements), sept traitent de l'estran (situation, émissaire, type de sédiment, évolution, pente, fonction, protection) et les quatre autres paramètres portent sur la zone terrestre (accès au rivage, communication, pente, couvert végétal). Une nomenclature minimum est fournie pour aider au repérage des lieux : le nom des communes littorales et les lieux-dits étudiés à l'intérieur de la commune. Toutes ces données, ou ces informations quand les chiffres résultent de traitements préalables, permettent de constituer un tableau numérisé : la base de données est entrée avec le logiciel Excel et les corrections faites à l'aide d'un tableur spécialisé. La traduction graphique ultérieure consiste à « déplier » le littoral et à visualiser les caractères de l'interface terre/mer. Le logiciel de traitement du tableau a été mis au point par l'un de nous (J.-Y. Ottavi) et fonctionne sur ordinateur de type Macintosh LC (couleurs).

A partir de cette base de données, quelles opérations sont possibles ? Un menu résume les possibilités du logiciel qui permettent :

- d'afficher les caractères du linéaire côtier de la totalité de l'ensemble géographique numérisé (55 km au plus), sous forme de graphique en barres ;
- d'afficher les caractères du linéaire côtier de manière plus détaillée, par séquence de 5 km (les axes étant définis par l'utilisateur), sous forme de symboles cartographiques ;
- d'élaborer une coupe transversale selon le numéro de ligne désiré ;
- de calculer la valeur du linéaire global vrai ou pseudo-linéaire (dominance, occurrence) selon les caractères, de manière globale (55 km au plus), locale (par séquence de 5 km) ou par commune et d'obtenir rapidement les pourcentages des types d'occupation du rivage, pour appréhender le degré d'artificialisation de l'espace littoral.

Des opérations de sélection, de combinaison, de corrélation sont également réalisables.

Enfin, chaque responsable de commune peut rapidement obtenir des fiches descriptives de chaque élément du linéaire côtier dont il a la charge.

Toutes ces opérations sont synthétiquement résumées par le menu affiché par le logiciel (in A. Dagorne et J.-Y. Ottavi, 1995).

#### • **Application au littoral des Alpes-Maritimes et à Nice en particulier**

Le littoral des Alpes-Maritimes et de Monaco comporte trois grands ensembles : La baie de Cannes lato sensu, la baie des Anges et la Riviera (La figure 1 h-t., extraite du document Corine Land Cover, fait bien ressortir ces unités) :

- la baie de Cannes s'étend de la limite avec le département du Var (Théoule-sur-Mer) au cap d'Antibes et comprend deux sous-ensembles : à l'ouest, la baie de La Napoule limitée à l'est par la zone des îles de Lérins (Cannes) et la baie de Juan, à l'est, fermée par le Cap d'Antibes .

- La baie des Anges comprend deux sous-ensembles : la baie de Villeneuve-Loubet, entre le Cap d'Antibes et l'embouchure du Var et la baie des Anges, stricto sensu, entre le fleuve Var et la presqu'île de Saint-Jean - Cap Ferrat (est jointe à cet ensemble, la baie de Villefranche-sur-Mer.

- La Riviera s'étend de la presqu'île de Saint-Jean-Cap Ferrat jusqu'à la frontière italienne. Elle inclut le littoral de la Principauté de Monaco.

Le document A, élaboré sur un fond de carte topographique IGN, permet de repérer la localisation des transects réalisés entre l'embouchure du fleuve Var et la limite de la commune de Villefranche-sur-Mer. Pour chaque ligne, les données ou informations sont consignées sur le tableur Excel ; un accès au logiciel de traitement est également possible par tableur spécialisé employé surtout pour les corrections ; ces données sont issues des cartes à 1 : 25 000 de l'Institut géographique national, de la carte marine à 1 : 50 000 ou à 1 : 20 000, etc., des résultats des campagnes visant à suivre la qualité des eaux de baignade (Conseil général des Alpes-Maritimes) et d'autres sources (travaux de l'IFEN, de l'IPLI, de la DDE-Service Maritime, de E. Antony, A. Dagorne, A. Meinesz, etc.) ainsi que des clichés aériens. Tous les renseignements sont codés en cinq classes au maximum (Doc. B) et affichés à l'écran pour contrôle (fig. 2, h.-t) ; on notera que le choix des couleurs est fonction de la machine et n'a d'autres buts que de faciliter les corrections sans chercher une logique de respect de la graphique. A partir de cette base d'informations, les opérations possibles sont nombreuses.

La visualisation graphique des données du SIG-Littoral est la première opération à faire ; elle est réalisable par séquence de 5 kilomètres (fig. 3, h.-t.) et montre le contraste existant entre la partie ouest de la baie de Nice marquée par l'avancée de la plate-forme aéroportuaire empiétée sur le prodelta du Var, la zone centrale de la baie des Anges dédiée pour l'essentiel au tourisme balnéaire, hormis le secteur du port de Carras et le port de Nice à l'est de la colline du Château et l'avancée rocheuse du Cap de Nice. L'arc de la baie de Nice est bordée d'une frange de graviers et de galets dont la largeur moyenne est de l'ordre de 30 m ; cette sédimentation doit être alimentée artificiellement par des rechargements annuels, notamment dans les secteurs les plus touchés par l'érosion. Par ailleurs, des structures de défense ont été mises en place avec de courts épis régulièrement disposés perpendiculairement au rivage. La figure 4, h.-t. (A à D) montre l'état des transects réalisés en quatre points de la baie et la visualisation autorisée par le logiciel. Le document C fournit un tableau récapitulatif de l'utilisation du littoral pour la commune de Nice entre les lignes 195 et 273 (entre les kilomètres 38,8 et 54,4, cf. fig. 2 h.-t. couleurs). Enfin, un traitement sous forme de pourcentages et de diagrammes circulaires permet, outre la visualisation des particularités niçoises, la comparaison avec le reste du littoral oriental des Alpes-Maritimes (fig. 5, h.-t.) : la

couronne périphérique exprime les caractéristiques générales du littoral oriental du département et de Monaco tandis que le cercle central concerne plus spécifiquement la commune de Nice. Enfin, les figures 6 et 7, h.-t. ont pour objectif de synthétiser les caractéristiques littorales du département des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco. Les valeurs absolues des modes d'affectation des espaces littoraux azuréens sont consignées dans le document D.

Quelques chiffres, extraits des tableaux du document D, peuvent brièvement résumer les particularités de ce littoral méditerranéen septentrional dont la longueur s'étend sur 106,4 km :

- A terre

73,6 km de linéaire sont bordés par des constructions denses ou diffuses

20,2 km sont des espaces végétalisés

61,4 km de trait de côte sont caractérisés par un accès aisé à la mer

52,2 km de linéaire sont bordés par une route où le parking est possible.

- L'interface Terre/Mer

52,4 km sont marqués par la présence de travaux de protection

43 km ont une fonction balnéaire

37,6 km sont encore naturels

54 km sont en situation de baie ouverte

22 km sont en situation de promontoire, d'avancée rocheuse.

- En mer

Sur 77,2 km, la qualité des eaux de mer est bonne ou très bonne

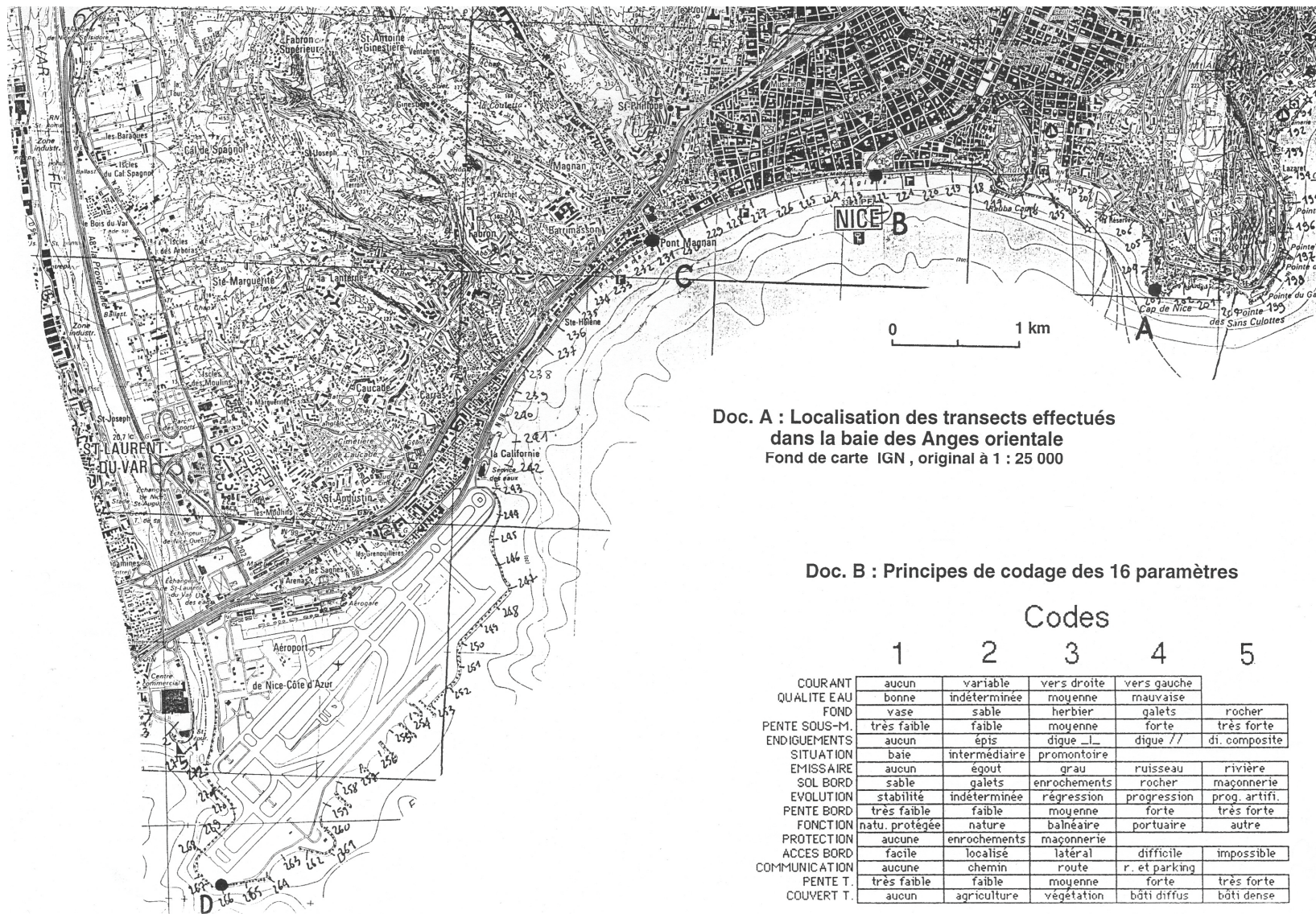
Sur 35,6 km, existent des équipements de protection (endiguements ou autres).

Des différences existent entre les littoraux occidental et oriental de la Côte d'Azur. Elles sont liées, pour l'essentiel, aux caractéristiques de l'espace-support : particularités géomorphologiques et aptitudes à la construction.

En conclusion, cette conception de système d'information géographique appliquée à un objet linéaire, peut, nous semble-t-il, aider les décideurs dans la gestion de cet interface entre domaines maritime et continental ; d'autres paramètres qualitatifs ou quantitatifs pourraient certes être ajoutés et notamment ceux qui portent sur les volumes des recharges déposées sur les plages, sur l'évolution des données relatives à la bactériologie des eaux exprimées en coliformes fécaux et en streptocoques fécaux, à la physico-chimie des eaux, au statut des plages (certaines plages sont publiques, d'autres concédées à des plagistes). Sans doute serait-il opportun d'élargir la bande traitée pour élargir le système littoral et se rapprocher de la définition que nous proposons dans l'introduction. Néanmoins, si cette expérience originale peut indéniablement être améliorée, elle constitue les prémices d'un traitement particulier des littoraux qui devrait intéresser le Conseil des Communautés Européennes. Celui-ci, dans une résolution du 12 décembre 1991, acceptée le 23 mars 1992, «reconnait que la fragilité de l'environnement, notamment du patrimoine naturel et culturel, dans les zones côtières devrait expressément être pris en considération dans l'élaboration des politiques en faveur de ces zones. Il prenait note de la déclaration finale de la conférence européenne sur la conservation des côtes (La Haye, 19-21 novembre 1991) sur la politique future à l'égard de la zone côtière européenne ; il concluait que la conservation et l'utilisation durable des zones côtières était l'un des aspects fondamentaux de cette stratégie et que, par conséquent, il convenait d'accorder un degré élevé de priorité à une action spécifique en ce domaine. Il invitait enfin la commission à

proposer une stratégie communautaire de gestion intégrée de la zone côtière qui fournira un cadre pour sa conservation et son utilisation durable...».

Cette méthode d'approche n'est pas antinomique des autres méthodes utilisant notamment les données endogènes issues des scanners des satellites. Le littoral est complexe et requiert une approche appropriée ; cet outil peut-il aider à la mise en route d'une directive «zones côtières» ? Pourquoi pas ?



**Doc. A : Localisation des transects effectués dans la baie des Anges orientale**  
Fond de carte IGN , original à 1 : 25 000

**Doc. B : Principes de codage des 16 paramètres**

**Codes**

	1	2	3	4	5
COURANT	aucun	variable	vers droite	vers gauche	
QUALITE EAU	bonne	indéterminée	moyenne	mauvaise	
FOND	vase	sable	herbier	galets	rocher
PENTE SOUS-M.	très faible	faible	moyenne	forte	très forte
ENDIGUEMENTS	aucun	épis	digue _ _	digue //	di. composite
SITUATION	baie	intermédiaire	promontoire		
EMISSAIRE	aucun	égout	grau	ruisseau	rivière
SOL BORD	sable	galets	enrochements	rocher	maçonnerie
EVOLUTION	stabilité	indéterminée	régression	progression	prog. artifi.
PENTE BORD	très faible	faible	moyenne	forte	très forte
FONCTION	natu. protégée	nature	balnéaire	portuaire	autre
PROTECTION	aucune	enrochements	maçonnerie		
ACCES BORD	facile	localisé	latéral	difficile	impossible
COMMUNICATION	aucune	chemin	route	r. et parking	
PENTE T.	très faible	faible	moyenne	forte	très forte
COUVERT T.	aucun	agriculture	végétation	bâti diffus	bâti dense

## Linéaires (km) de Nice, KM 38.8 (LI 195) à KM 54.4 (LI 273), 15.8 km, Littoral 06 Est

COURANT	aucun ..... 2.0	variable ..... 6.6	vers droite ..... 0.0	vers gauche ..... 7.2		
QUALITE EAU	bonne ..... 10.8	indéterminée .. 0.0	moyenne ..... 3.0	mauvaise ..... 2.0		
FOND	vase ..... 7.6	sable ..... 2.6	herbier ..... 3.2	galets ..... 0.0	rocher ..... 2.4	
PENTE SOUS-M.	très faible ..... 0.6	faible ..... 3.2	moyenne ..... 7.0	forte ..... 2.6	très forte ..... 2.4	
ENDIGUEMENTS	aucun ..... 10.8	épis ..... 3.0	digue _L_ ..... 0.2	digue // ..... 1.4	di. composite .. 0.4	
SITUATION	baie ..... 7.4	intermédiaire .. 5.0	promontoire ... 3.4			
EMISSAIRE	aucun ..... 14.0	égout ..... 0.6	grau ..... 0.0	ruisseau ..... 0.8	rivière ..... 0.4	
SOL BORD	sable ..... 0.0	galets ..... 4.8	enrochements .. 6.4	rocher ..... 3.0	maçonnerie ... 1.6	
EVOLUTION	stabilité ..... 3.8	indéterminée .. 0.0	régression ..... 2.8	progression ... 0.2	prog. artifi. ... 9.0	
PENTE BORD	très faible ..... 6.6	faible ..... 4.6	moyenne ..... 0.0	forte ..... 3.0	très forte ..... 1.6	
FONCTION	natu. protégée .. 0.0	nature ..... 3.0	balnéaire ..... 4.4	portuaire ..... 2.0	autre ..... 6.4	
PROTECTION	aucune ..... 4.8	enrochements .. 5.2	maçonnerie ..... 5.8			
ACCES BORD	facile ..... 6.6	localisé ..... 0.0	latéral ..... 0.0	difficile ..... 2.8	impossible ..... 6.4	
COMMUNICATION	aucune ..... 6.6	chemin ..... 1.2	route ..... 1.4	r. et parking ... 6.6		
PENTE T.	très faible ..... 6.8	faible ..... 6.0	moyenne ..... 0.6	forte ..... 2.4	très forte ..... 0.0	
COUVERT T.	aucun ..... 7.0	agriculture ..... 0.0	végétation ..... 2.0	bâti diffus ..... 0.6	bâti dense ..... 6.2	

Linéaire vrai en noir, caractéristique concernant toute la longueur du module  
Pseudo-linéaire en cyan, somme de modules avec occurrence de la caractéristique

## Doc. C : Les caractéristiques du système littoral niçois

## Linéaires (km), Littoral 06 Est pour 54.4 km

COURANT	aucun ..... 7.8	variable ..... 22.8	vers droite ..... 0.0	vers gauche ..... 24.0		
QUALITE EAU	bonne ..... 41.8	indéterminée .. 1.6	moyenne ..... 6.4	mauvaise ..... 4.8		
FOND	vase ..... 13.2	sable ..... 10.8	herbier ..... 6.6	galets ..... 0.0	rocher ..... 24.0	
PENTE SOUS-M.	très faible ..... 0.6	faible ..... 17.6	moyenne ..... 17.8	forte ..... 11.2	très forte ..... 7.4	
ENDIGUEMENTS	aucun ..... 40.0	épis ..... 5.8	digue _L_ ..... 3.4	digue // ..... 2.6	di. composite .. 2.8	
SITUATION	baie ..... 22.8	intermédiaire .. 20.6	promontoire ... 11.2			
EMISSAIRE	aucun ..... 49.4	égout ..... 2.0	grau ..... 0.0	ruisseau ..... 2.8	rivière ..... 0.4	
SOL BORD	sable ..... 4.2	galets ..... 9.4	enrochements .. 8.6	rocher ..... 24.6	maçonnerie ... 7.8	
EVOLUTION	stabilité ..... 33.8	indéterminée .. 0.0	régression ..... 2.8	progression ... 0.2	prog. artifi. ... 17.8	
PENTE BORD	très faible ..... 6.6	faible ..... 13.4	moyenne ..... 11.4	forte ..... 16.2	très forte ..... 7.0	
FONCTION	natu. protégée .. 1.0	nature ..... 20.4	balnéaire ..... 18.0	portuaire ..... 8.0	autre ..... 7.2	
PROTECTION	aucune ..... 29.8	enrochements .. 8.2	maçonnerie ..... 16.6			
ACCES BORD	facile ..... 26.0	localisé ..... 0.0	latéral ..... 2.6	difficile ..... 18.6	impossible ..... 7.4	
COMMUNICATION	aucune ..... 15.0	chemin ..... 7.2	route ..... 14.0	r. et parking ... 18.4		
PENTE T.	très faible ..... 9.4	faible ..... 15.4	moyenne ..... 7.6	forte ..... 20.8	très forte ..... 1.4	
COUVERT T.	aucun ..... 7.4	agriculture ..... 0.0	végétation ..... 14.4	bâti diffus ..... 11.2	bâti dense ..... 21.6	

Linéaire vrai en noir, caractéristique concernant toute la longueur du module  
Pseudo-linéaire en cyan, somme de modules avec occurrence de la caractéristique

**Doc. D : Tableaux récapitulatifs des caractéristiques du système littoral azuréen  
(Alpes-Maritimes et Monaco)**

**Linéaires (km), Littoral 06 Ouest pour 52 km**

COURANT	aucun ..... 42.8	variable ..... 1.0	vers droite ..... 4.2	vers gauche ..... 4.2	
QUALITE EAU	bonne ..... 35.4	indéterminée .. 0.0	moyenne ..... 6.0	mauvaise ..... 10.8	
FOND	vase ..... 15.2	sable ..... 22.2	herbier ..... 4.0	galets ..... 0.0	rocher ..... 10.8
PENTE SOUS-M.	très faible ..... 6.8	faible ..... 24.0	moyenne ..... 12.6	forte ..... 8.8	très forte ..... 0.0
ENDIGUEMENTS	aucun ..... 31.2	épis ..... 9.6	digue _L_ ..... 4.6	digue // ..... 1.6	di. composite .. 5.2
SITUATION	baie ..... 31.2	intermédiaire .. 10.2	promontoire ... 10.8		
EMISSAIRE	aucun ..... 49.8	égout ..... 0.0	grau ..... 0.0	ruisseau ..... 1.6	rivière ..... 0.8
SOL BORD	sable ..... 14.6	galets ..... 9.6	enrochements .. 2.0	rocher ..... 15.6	maçonnerie ... 10.4
EVOLUTION	stabilité ..... 25.4	indéterminée .. 3.0	régression ..... 11.4	progression ... 0.6	prog. artifi. ... 11.8
PENTE BORD	très faible ..... 24.4	faible ..... 2.6	moyenne ..... 1.2	forte ..... 14.8	très forte ..... 9.2
FONCTION	natu. protégée .. 0.2	nature ..... 16.0	balnéaire ..... 25.0	portuaire ..... 9.4	autre ..... 1.6
PROTECTION	aucune ..... 24.6	enrochements .. 7.2	maçonnerie ... 20.4		
ACCES BORD	facile ..... 35.4	localisé ..... 2.8	latéral ..... 3.6	difficile ..... 10.4	impossible ..... 0.0
COMMUNICATION	aucune ..... 4.8	chemin ..... 2.0	route ..... 11.6	r. et parking ... 33.8	
PENTE T.	très faible ..... 32.4	faible ..... 7.8	moyenne ..... 7.0	forte ..... 4.8	très forte ..... 0.2
COUVERT T.	aucun ..... 5.6	agriculture ..... 0.6	végétation ..... 5.2	bâti diffus ..... 16.8	bâti dense ..... 24.0

Linéaire vrai en noir, caractéristique concernant toute la longueur du module  
Pseudo-linéaire en cyan, somme de modules avec occurrence de la caractéristique

## Bibliographie

Antony E. (1992) : L'artificialisation du linéaire côtier dans les Alpes-Maritimes et Monaco. Rapport PACA, 44 p., 8 cartes couleurs.

Dagorne A. (1993) : La Côte d'Azur, un mur de béton ? 1 publ. du *laboratoire d'Analyse Spatiale*, 95 p., 36 fig.

Dagorne A. et *al.* (1998) : Le système littoral maralpin, entre aménagement et ménagement de l'environnement : le codéveloppement soutenable. Nice-06 et son environnement. 1 ouvrage publ. par le *Laboratoire d'Analyse Spatiale*, Nice, 267 p., 163 fig., 18 planches couleurs et 1 poster h.-t.

Dagorne A. et Ottavi J.-Y. (1995) : Gestion du système littoral azuréen et SIG. Comm. présenté au colloque Littoral 1995 de Nantes. *Cahiers Nantais*, n° 47, p. 344-356, 5 fig., 2 planches couleurs, 1997.

Dagorne A. et Ottavi J.-Y. (1995) : Système littoral et Système d'Information Géographique. Application à la Côte d'Azur. *Bull. du Comité Français de Cartographie*, n° 145, p. 17-33, 12 fig., 1 planche-photos.

DATAR (1993) : *L'Aménagement du littoral*. 1 publ. de La documentation Française, Paris, 112 p., nbses fig.

Lefevre J.-R. : (1977) : Le remodelage de l'étage infra-littoral dans les Alpes-Maritimes françaises. *Doc. et travaux du Centre d'Analyse de l'Espace*, Nice, 138 p.

Lenco M. (1983) : Étude du littoral français par télédétection satellitaire. Ministère de l'Environnement.

Meinesz A. et *al.* (1990) : Impacts des aménagements construits sur le domaine maritime de la région PACA. 1 brochure DRAE/Région, 38 p., 5 cartes.

Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Service Technique de l'Urbanisme (1991) : *Le littoral, éléments de diagnostic*. 1 atlas de format A3, 38 cartes.

Quélenec R.-E. (1994) : Actions innovantes de l'État, des collectivités territoriales et du secteur associatif en matière d'aménagement et d'environnement des zones côtières. Comm. Datar, *Journées nationales «Environnement et Aménagement du territoire»*, Strasbourg, mars 1994, 13 p. 2 fig.

Sander L. (1987) : La croissance fractale. *Pour la Science*, mars 1987, p. 88-94, 8 fig.



# SYSTÈME LITTORAL ET SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

## APPLICATION À NICE ET À LA CÔTE D'AZUR

Fig. 2: Visualisation de l'ensemble des données relatives au littoral oriental des Alpes-Maritimes

In A. Dagorne et J.-Y. Ottavi, 1999

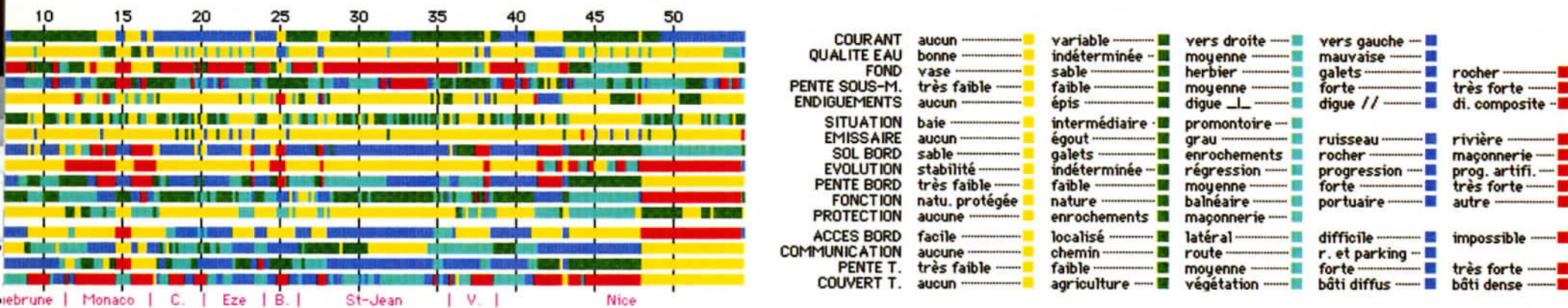
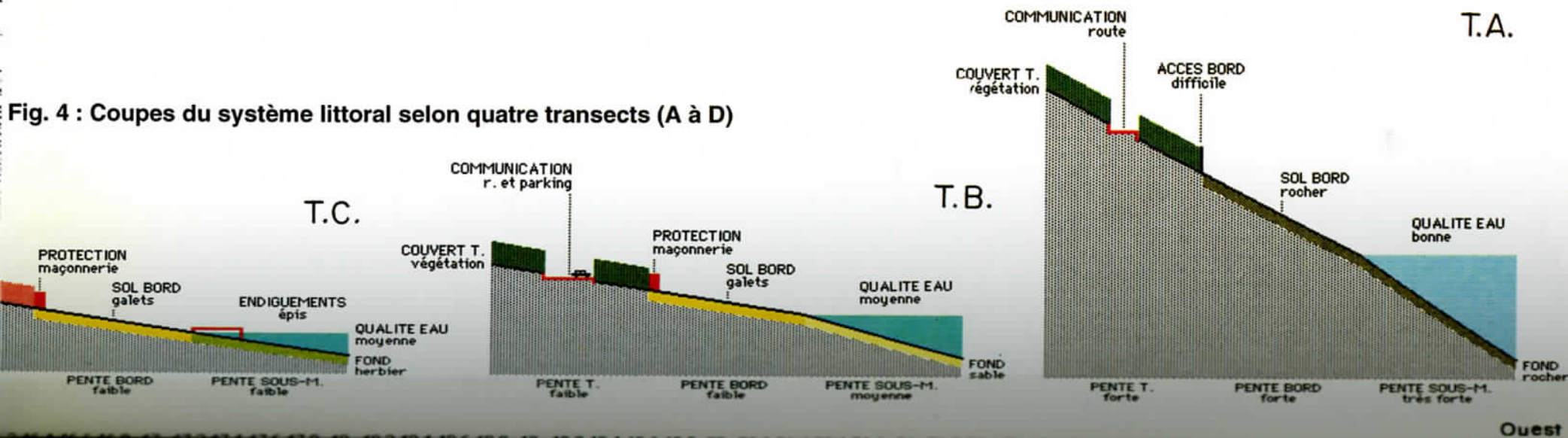
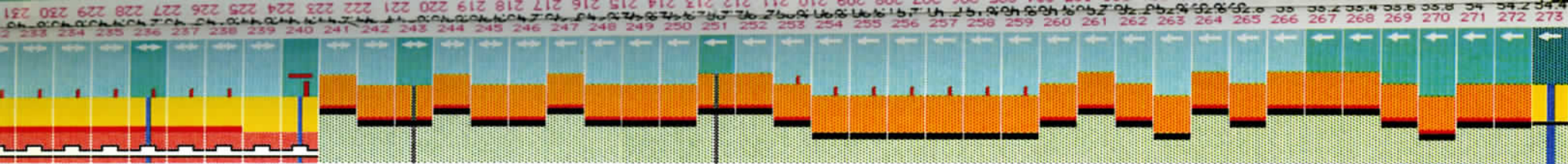


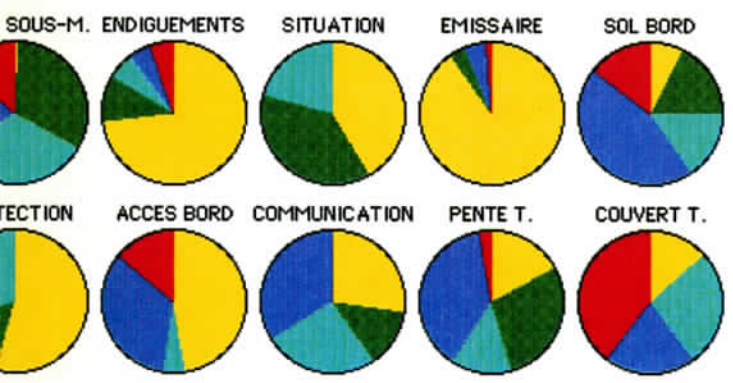
Fig. 4 : Coupes du système littoral selon quatre transects (A à D)





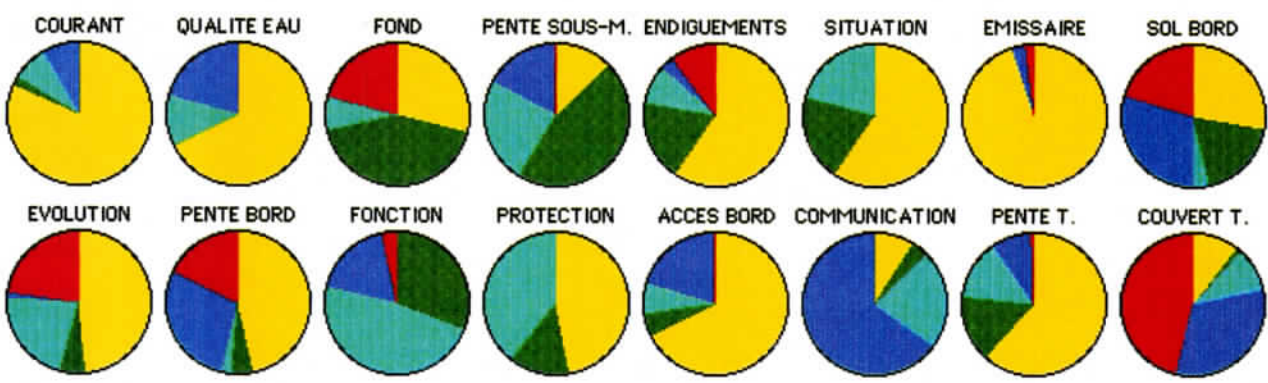
de trois séquences du littoral  
de Nice, de la Pointe  
-Culottes au fleuve Var

du littoral azuréen oriental (Monaco inclus)



41.8	vers droite	0.0	vers gauche	44.0
2.9	moyenne	11.7	mauvaise	8.8
19.8	herbier	12.1	galets	0.0
32.2	moyenne	32.6	forte	20.5
10.6	digue _L_	6.2	digue //	4.8
37.7	promontoire	20.5	ruisseau	5.1
3.7	grau	0.0	rocher	45.1
17.2	enrochements	15.8	maçonnerie	14.3
0.0	régression	5.1	prog. artifi.	32.6
24.5	moyenne	20.9	forte	29.7
37.4	balnéaire	33.0	portuaire	14.7
15.0	maçonnerie	30.4	impossible	13.6
0.0	latéral	4.8	difficile	34.1
13.2	route	25.6	r. et parking	33.7
28.2	moyenne	13.9	forte	38.1
0.0	végétation	26.4	bâti diffus	20.5
			très forte	2.6
			bâti dense	39.6

Fig. 7 : Les caractéristiques du littoral azuréen occidental



COURANT	aucun	82.0	variable	1.9	vers droite	8.0	vers gauche	8.0
QUALITE EAU	bonne	67.8	indéterminée	0.0	moyenne	11.5	mauvaise	20.7
FOND	vase	29.1	sable	42.5	grau	0.0	galets	0.0
PENTE SOUS-M.	très faible	13.0	faible	46.0	moyenne	24.1	forte	16.9
ENDIGUEMENTS	aucun	59.8	épîs	18.4	digue _L_	8.8	digue //	3.1
SITUATION	baie	59.8	intermédiaire	19.5	promontoire	20.7	ruisseau	3.1
EMISSAIRE	aucun	95.4	égout	0.0	grau	0.0	rocher	29.9
SOL BORD	sable	28.0	galets	18.4	enrochements	3.8	maçonnerie	19.9
EVOLUTION	stabilité	48.7	indéterminée	5.7	régression	21.8	prog. artifi.	22.6
PENTE BORD	très faible	46.7	faible	5.0	moyenne	2.3	forte	28.4
FONCTION	natu. protégée	0.4	nature	30.7	balnéaire	47.9	portuaire	18.0
PROTECTION	aucune	47.1	enrochements	13.8	maçonnerie	39.1	autre	3.1
ACCES BORD	facile	67.8	localisé	5.4	latéral	6.9	difficile	19.9
COMMUNICATION	aucune	9.2	chemin	3.8	route	22.2	r. et parking	64.8
PENTE T.	très faible	62.1	faible	14.9	moyenne	13.4	forte	9.2
COUVERT T.	aucun	10.7	agriculture	1.1	végétation	10.0	bâti diffus	32.2
							très forte	0.4
							bâti dense	46.0

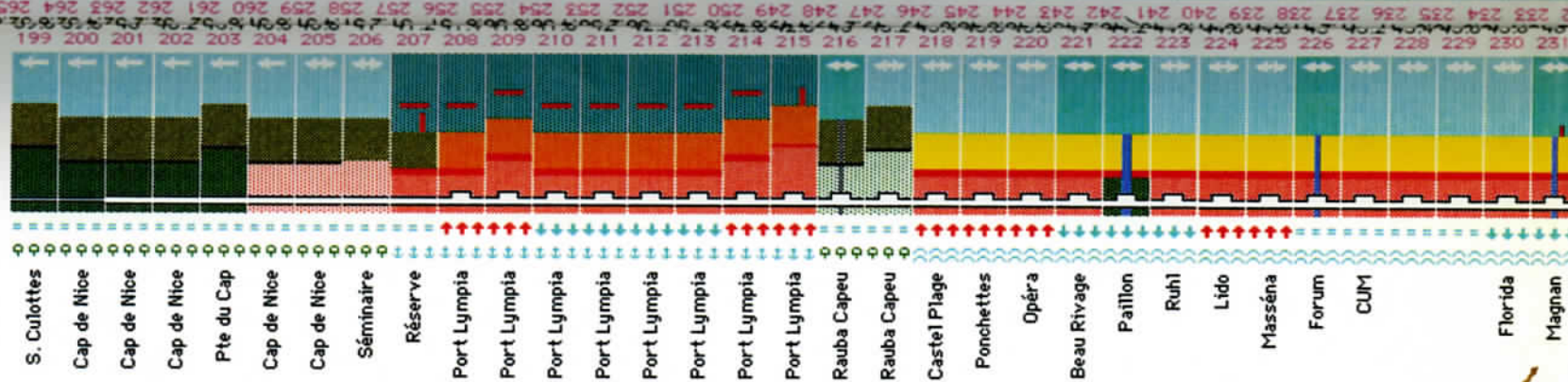
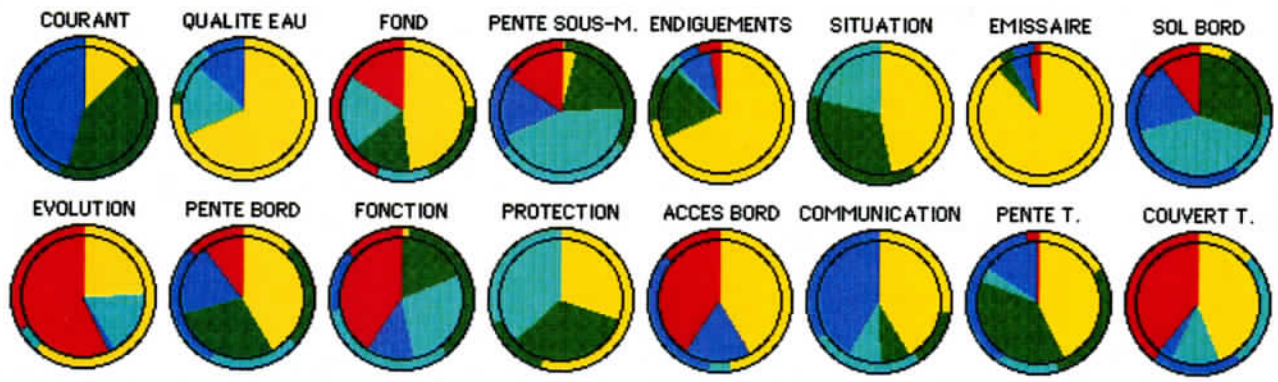


Fig. 3: Affichage de la base de données des Sa...

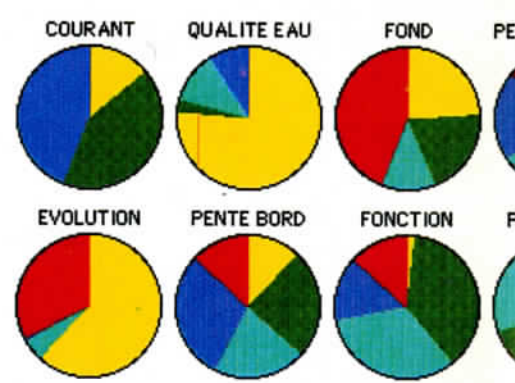
Fig. 5 : Comparaison des fréquences observées pour les caractères du littoral niçois à celles observées sur le littoral azuréen à l'est du fleuve Var



Fréquences globales représentées en anneaux

COURANT	aucun ..... 12.7	variable ..... 41.8	vers droite ..... 0.0	vers gauche ..... 45.6
QUALITE EAU	bonne ..... 68.4	indéterminée ..... 0.0	moyenne ..... 19.0	mauvaise ..... 12.7
FOND	vase ..... 48.1	sable ..... 16.5	herbier ..... 20.3	galets ..... 0.0
PENTE SOUS-M.	très faible ..... 3.8	faible ..... 20.3	moyenne ..... 44.3	forte ..... 16.5
ENDIGUEMENTS	aucun ..... 68.4	épis ..... 19.0	digue _L_ ..... 1.3	digue // ..... 8.9
SITUATION	baie ..... 46.8	intermédiaire ..... 31.6	promontoire ..... 21.5	di. composite ..... 2.5
EMISSAIRE	aucun ..... 88.6	égout ..... 3.8	grau ..... 0.0	ruisseau ..... 5.1
SOL BORD	sable ..... 0.0	galets ..... 30.4	enrochements ..... 40.5	rocher ..... 19.0
EVOLUTION	stabilité ..... 24.0	indéterminée ..... 0.0	régression ..... 17.7	progression ..... 1.3
PENTE BORD	très faible ..... 41.8	faible ..... 29.1	moyenne ..... 0.0	forte ..... 19.0
FONCTION	natu. protégée ..... 0.0	nature ..... 19.0	balnéaire ..... 27.8	portuaire ..... 12.7
PROTECTION	aucune ..... 30.4	enrochements ..... 32.9	maçonnerie ..... 36.7	autre ..... 40.5
ACCES BORD	facile ..... 41.8	localisé ..... 0.0	latéral ..... 0.0	difficile ..... 17.7
COMMUNICATION	aucune ..... 41.8	chemin ..... 7.6	route ..... 8.9	r. et parking ..... 41.8
PENTE T.	très faible ..... 43.0	faible ..... 38.0	moyenne ..... 3.8	forte ..... 15.2
COUVERT T.	aucun ..... 44.3	agriculture ..... 0.0	végétation ..... 12.7	bâti diffus ..... 3.8
				bâti dense ..... 39.2

Fig. 6 : Les caractéristiques

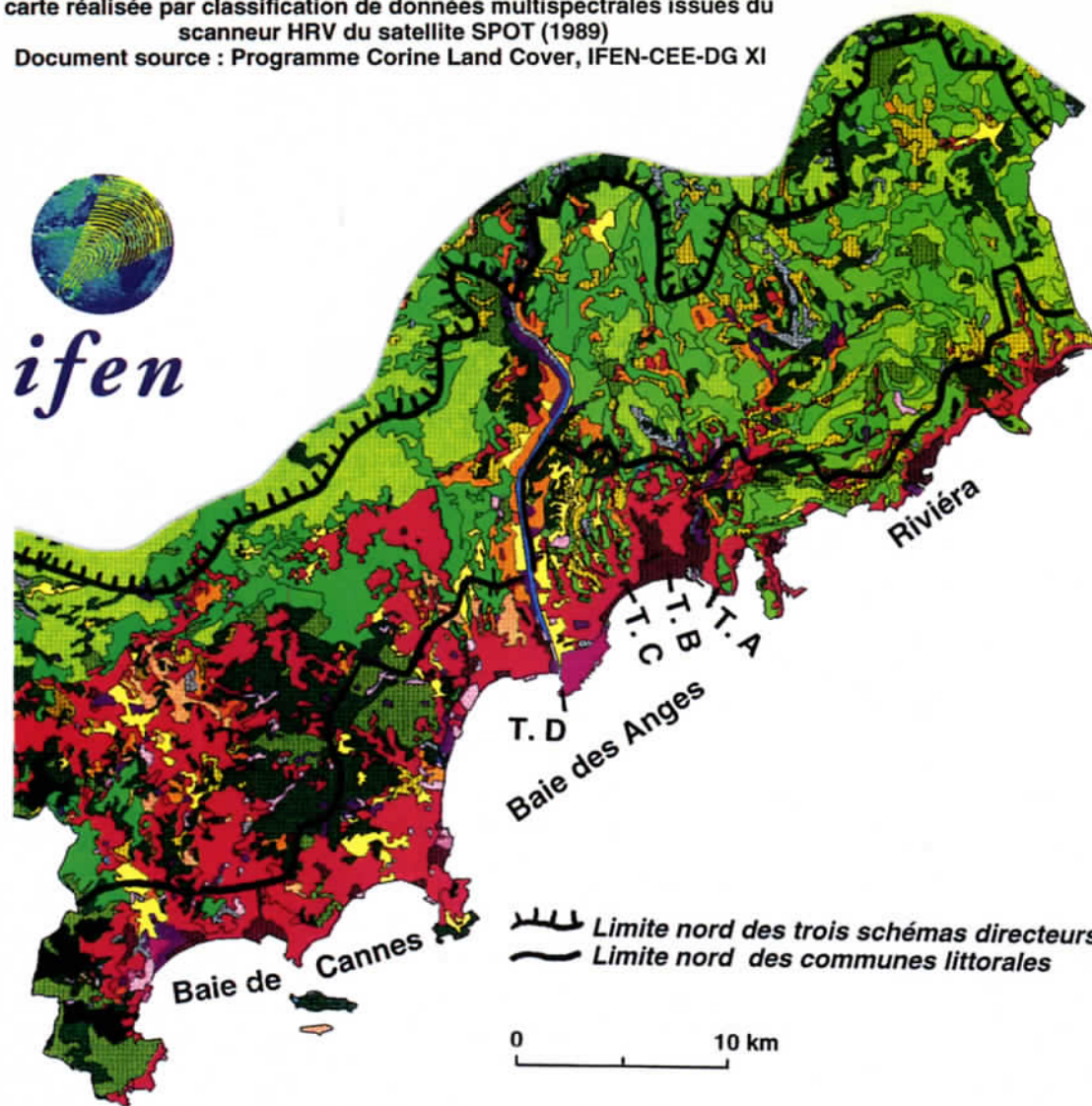


COURANT	aucun ..... 14.3	variable ..... 41.8
QUALITE EAU	bonne ..... 76.6	indéterminée ..... 0.0
FOND	vase ..... 24.2	sable ..... 16.5
PENTE SOUS-M.	très faible ..... 1.1	faible ..... 20.3
ENDIGUEMENTS	aucun ..... 73.3	épis ..... 19.0
SITUATION	baie ..... 41.8	intermédiaire ..... 31.6
EMISSAIRE	aucun ..... 90.5	égout ..... 3.8
SOL BORD	sable ..... 7.7	galets ..... 30.4
EVOLUTION	stabilité ..... 61.9	indéterminée ..... 0.0
PENTE BORD	très faible ..... 12.1	faible ..... 29.1
FONCTION	natu. protégée ..... 1.8	nature ..... 19.0
PROTECTION	aucune ..... 54.6	enrochements ..... 32.9
ACCES BORD	facile ..... 47.6	localisé ..... 0.0
COMMUNICATION	aucune ..... 27.5	chemin ..... 7.6
PENTE T.	très faible ..... 17.2	faible ..... 38.0
COUVERT T.	aucun ..... 13.6	agriculture ..... 0.0

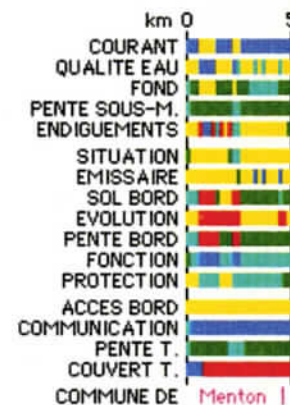
Fig. 1 : L'occupation des terres sur le littoral des Alpes-Maritimes

carte réalisée par classification de données multispectrales issues du scanner HRV du satellite SPOT (1989)

Document source : Programme Corine Land Cover, IFEN-CEE-DG XI

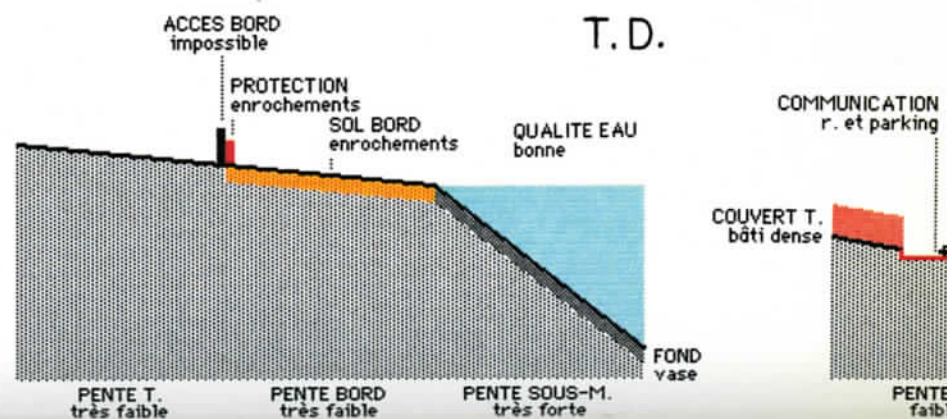


- 1.1.1 Tissu Urbain Continu
- 1.1.2 Tissu Urbain Discontinu
- 1.2.1 Zones Industrielles
- 1.2.2 Réseaux Routiers et Ferroviaires
- 1.2.3 Zones Portuaires
- 1.2.4 Aéroports
- 1.3.1 Zones d'Extraction de Matériaux
- 2.1.1 Terres Arables
- 2.2.1 Vignes
- 2.2.2 Vergers et Petits Fruits
- 2.2.3 Oliveraies
- 2.3.1 Prairies
- 2.4.1 Cultures Annuelles Associées
- 2.4.2 Systèmes Cultureux Complexes
- 2.4.3 Ter. Ag. + Vég. Naturelle
- 2.4.4 Territoires Agro-Forestiers
- 3.1.1 Forêts de Feuillus
- 3.1.2 Forêts de Résineux
- 3.1.3 Forêts Mélangées
- 3.2.1 Pelouses et Paturages Nat.
- 3.2.2 Landes et Broussailles
- 3.2.3 Maquis et Garrigues
- 3.2.4 Esp. Forestiers en Mutation
- 5.1.1 Cours et Voies d'Eau



Limite nord des trois schémas directeurs  
 Limite nord des communes littorales

0 10 km



Est

**LES COMMERCANTS NIÇOIS ET  
L'ÉVOLUTION DE LA  
CONJONCTURE ÉCONOMIQUE  
EN FRANCE**

**1919–1939**

**Pascal Allera-Longo**

La première guerre mondiale et le déclenchement des hostilités n'ont pas touché directement la région. En effet, la Côte d'Azur possède une situation enviable car elle est éloignée du front et des champs de bataille. Mais l'euphorie et l'essor connus à la Belle époque ont laissé la place aux dures réalités du moment. Par conséquent, la seule activité qui permettait à la région de vivre, le tourisme, est mise de côté et Nice partage l'épreuve commune imposée au pays. A la sortie de la guerre, d'autres activités sont sur le point de s'effondrer comme le bâtiment ou l'industrie. A la fin de la première guerre mondiale, une succession de deux périodes contrastées s'ouvre : la croissance et la prospérité des années vingt s'opposent à la crise et aux difficultés des années trente. Par conséquent, une source très riche, le fonds du tribunal de commerce de Nice et en particulier l'étude de ses dossiers de faillites et de liquidations judiciaires de l'entre-deux-guerres, a permis de mettre en relation les difficultés des commerçants niçois à cette époque et l'évolution de la conjoncture économique.

L'économie régionale a déjà fait l'objet de plusieurs études<sup>1</sup>, mais n'a jamais été abordée sous cet angle. La faillite, au sens large et traditionnel du terme, est la situation légale d'un débiteur qui cesse ses paiements, c'est à dire qui faillit à ses engagements. La faillite est de nos jours conçue d'un point de vue plus économique que juridique.

L'institution de la faillite est liée à l'économie de marché : elle sanctionne la personne qui n'est plus en état de faire face à ses engagements soit par incapacité ou déloyauté, soit en raison de circonstances conjoncturelles. Son nombre reflète l'évolution de la situation économique : aussi augmente-t-il en temps de crise.

L'apport principal de ces dossiers se situe à plusieurs niveaux :

Tout d'abord, ils ont permis de connaître la nature des commerces faisant faillite et par conséquent de savoir qu'elles ont été les activités les plus touchées par l'évolution de la conjoncture économique.

Ensuite, beaucoup de dossiers comportent les causes de la mise en faillite de tel ou tel commerce. C'est un des documents les plus importants car il se présente sous la forme d'une lettre écrite par le commerçant lui-même et mentionne les difficultés et les causes qui l'ont amené à cet état.

Enfin, la grande majorité des dossiers possèdent un bulletin relatif à l'état civil des commerçants faisant faillite permettant de dresser une identité précise de ceux-ci.

Par conséquent, et grâce à l'étude de ces sources, il va être possible de répondre à plusieurs questions essentielles : y a-t-il un rapport entre les faillites locales et la conjoncture nationale ? Peut-on parler de particularismes locaux ? Quelle est la physionomie, en ce qui concerne le monde du commerce, de l'économie niçoise ? Peut-on dresser une sociologie des personnes faisant faillite ? Quelles sont les causes des difficultés des commerçants niçois à cette époque ?

Il faudra donc en premier lieu expliquer l'augmentation, au cours des années vingt et malgré la période de prospérité, du nombre de faillites et dresser une typologie des commerces en difficultés à cette époque ; dans un second temps, montrer quelles répercussions la crise de 1929 a eu sur le monde du petit commerce à Nice, voir si la diminution des faillites à la fin des années trente est une conséquence des mesures économiques prises par les différents gouvernements pour conjurer la crise.

---

<sup>1</sup> D. Calvière, *La crise économique de 1929 dans les Alpes-Maritimes*, D.E.S Nice, 1967 ; V. Bannier, *Les commerçants étrangers à Nice dans l'entre-deux-guerres*, M.M. Nice, 1984 ; P. Falconnier, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1919 à 1929*, M.M. Nice, 1975 ; F. Bernard, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1929 à 1939*, M.M. Nice, 1976.

## • Les années vingt : événements conjoncturels et lois du marché, causes principales des faillites.

Les années vingt en France sont souvent synonymes de prospérité et de croissance. On les a même surnommées «les années folles ». Effectivement, cette période ne va pas connaître les difficultés des années trente.

Malgré ce, au début des années vingt, la guerre a sapé en profondeur la puissance française : le pays sort meurtri de ce conflit. Puis, conséquence directe de celui-ci, la crise de 1921 frappe la France. Enfin, un des problèmes majeurs de cette période est la stabilisation du franc, problème résolu seulement en 1928 par Poincaré.

Par conséquent, malgré la période de prospérité, de nombreuses difficultés apparaissent. C'est au niveau de la région niçoise et du monde du petit commerce qu'il va falloir en montrer les répercussions. En effet, la région n'échappe pas aux problèmes que connaît le reste du pays.

La fin des hostilités n'a pas engendré la fin des difficultés économiques. Les prix augmentent, les démobilisés ne retrouvent pas du travail immédiatement, la crise de 1921 qui frappe la France est aussi brève que violente. Il convient donc maintenant d'examiner et de différencier les causes de l'état de faillite des commerçants niçois à la sortie de la guerre.

6.6% des faillites ont eu lieu entre 1919 et 1923 et ont pour causes principales l'état de guerre que le pays a connu entre 1914 et 1918 et ses conséquences. Sur le plan matériel, les pertes sont considérables ; conséquence de l'inflation, les prix augmentent de manière vertigineuse malgré le retour de la paix et frappent durement le monde du travail, les salaires ne pouvant suivre les hausses qu'avec retards et difficultés : on parle de «cherté de la vie » ; les impôts augmentent également ; les activités autres que le tourisme qui faisaient la force de la région (bâtiment, industrie florale) sont sur le point de s'effondrer ; le trafic du port de Nice a considérablement baissé, bien qu'il ne fut jamais très élevé ; il y a des pénuries en matière de ravitaillement ; le chômage augmente avec l'afflux des démobilisés et des étrangers, surtout des Italiens. Voilà l'état économique de la région à la sortie de la guerre et la prospérité n'est donc pas encore au rendez-vous.

Le conflit en lui-même est source de difficultés pour les commerçants niçois. En effet certains sont obligés de cesser l'exploitation de leur commerce entre 1914 et 1918 car la situation commerciale est devenue trop précaire à ce moment par suite de l'état de guerre. Effectivement, et surtout à partir de 1917, l'approvisionnement de la région devient fort difficile, après que la voie Marseille-Vintimille fut presque entièrement réservée à l'acheminement des renforts alliés suite au revers que l'Italie venait de subir.

Au cours de cette période de pénurie, les prix affichent une tendance à la hausse et celle-ci est particulièrement sensible pour les produits alimentaires. Il est par conséquent évident que certains commerces connaissent des difficultés. En plus, sont créés une Commission départementale d'alimentation en 1914, des magasins généraux et des coopératives en 1918. Ils ont pour but de normaliser le marché en achetant des marchandises revendues avec une majoration minime<sup>2</sup>. Cela fait du tort aux commerçants et en particulier aux épiciers qui ne peuvent malgré tout formuler qu'une opposition fictive vue les difficultés du moment.

La guerre a entraîné la mort de 4000 Niçois<sup>3</sup>. Cela n'a pas été sans conséquence pour les commerçants de la région qui comptaient parmi ces personnes décédées des associés, des gens qui leur devaient de l'argent, c'est-à-dire des débiteurs.

---

<sup>2</sup> R. Schor, *Nice et les Alpes-Maritimes de 1914 à 1945*, Nice, Centre régional de document pédagogique, 1974.

<sup>3</sup> M. Bordes, *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, Privat, 1976

Il est possible, pour illustrer tout cela, de prendre l'exemple d'un commerçant en beurre, fromages et salaisons qui mentionne dans sa lettre les différentes difficultés qui l'ont amené à déposer son bilan en 1919 :

«Il a cessé l'exploitation du commerce de beurre, fromages et salaisons en mai 1917 suite à la situation commerciale devenue assez précaire à ce moment par suite de l'état de guerre, situation s'aggravant nécessairement depuis cette époque. Son associé est décédé et il n'a par conséquent plus d'aide matérielle ni morale. La plupart de ses débiteurs sont morts ou disparus pendant ces cinq dernières années. Il est donc dans l'impossibilité de faire face à ses engagements et demande sa mise en liquidation judiciaire pour que ses créanciers puissent rentrer dans la plus grande partie de leurs fonds.<sup>4</sup> »

La mobilisation trouble profondément la vie de la région et suite à celle-ci des perturbations, comme la monopolisation des transports ferroviaires pour l'acheminement des troupes, paralysent la vie économique, de sorte que les travailleurs non mobilisés connaissent le chômage.

Autre conséquence de la mobilisation, c'est le départ des personnes qui constituaient la clientèle de différents commerces. Il est vrai que la région est désertée suite à l'état de guerre. En plus, malgré les tentatives pour maintenir l'activité touristique qui avait fait la richesse de la région, la saison 1914-1915 est un échec : en effet, une partie de la clientèle traditionnelle a disparu. Un cordonnier de Beausoleil ayant fait faillite en 1920 donne, pour justifier de son état de faillite, les raisons suivantes :

«Après la déclaration de guerre en août 1914, le pays a été complètement déserté. Les hivernants ne sont pas revenus à Nice, le casino et les grands établissements ayant fermé. Tous les employés constituant sa principale clientèle ont quitté la localité. Par conséquent, ses affaires ont connu une débâcle complète.<sup>5</sup> »

Beaucoup de commerçants se trouvent donc dans la nécessité de déposer leur bilan par suite d'un long chômage causé par la guerre et de la non rentrée de certaines créances dues.

Au front, de nombreuses personnes sont décédées et parmi elles des gérants de commerce. Celui-ci, étant resté sans direction depuis plusieurs années, a subi des pertes considérables ce qui a entraîné sa faillite. D'autres personnes ont contracté des maladies et cela n'a pas été sans conséquence au moment où elles ont dû reprendre en main leur commerce.

En ce qui concerne la période 1920-1923, les causes invoquées par les commerçants se rapportent beaucoup plus aux conséquences de la guerre sur l'économie à la sortie du conflit qu'à l'état de guerre lui-même.

A la sortie de la guerre, le Gouvernement doit remettre en état le pays. En effet, pour les transports, sur 120.000 km de routes, 62.219 sont à refaire, 1.858 km de canaux sont hors d'usage, 2.901 km de voies ferrées d'intérêt général et 2.725 km d'intérêt local sont détruites ou endommagées<sup>6</sup>.

La région des Alpes-Maritimes rencontre le même problème bien qu'elle ne connut pas l'intensité des combats d'autres régions françaises. En effet, elle était très éloignée du front. Malgré ce, les transports sont trop irréguliers et insuffisants pour que la vie économique de la région puisse se relever immédiatement. En plus, les Alpes-Maritimes sont très excentrées par rapport au reste du pays et la rareté des produits se fait sentir.

Par conséquent, il est impossible pour certains commerçants niçois d'expédier les marchandises fabriquées. D'autres, ayant l'intention de reprendre la direction d'un commerce à la sortie de la guerre, s'opposent à de trop grandes difficultés et font faillite quelques temps

---

<sup>4</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0829

<sup>5</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0830.

<sup>6</sup> A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1918-1931)*, Paris, Fayard, 1969-1972.



après l'ouverture de leur magasin. C'est le cas par exemple pour un commerçant en alimentation qui, après s'être installé en janvier 1919, fait faillite pour les raisons suivantes :

« Installé depuis le 10 janvier 1919 à Nice et tenant un commerce d'alimentation dans un magasin loué, il avait l'espoir de pouvoir travailler à un moment où on pouvait compter que les affaires reprennent un cours normal. Mais l'état de guerre subsistait encore avec toutes ses restrictions, ses inconvénients et notamment la crise perpétuelle des transports. Tout cela a entraîné des pertes considérables dont il n'a pu se relever.<sup>7</sup> »

Le chômage frappe également la région à la sortie de la guerre et ce jusqu'en 1922. En effet, les conséquences immédiates du conflit, manque de matières premières, difficulté des transports, position excentrée du département, plus le retour des démobilisés font que le nombre de chômeurs augmente à cette époque. En plus des causes nationales, une conjoncture tout à fait spéciale dans la région aggrave la situation : la hausse du nombre d'Italiens cherchant un emploi et le retour des démobilisés au moment même où la saison touristique finissait. Le nombre de chômeurs atteint le chiffre de 18 000 à 19 000 en 1919<sup>8</sup>. En plus de la hausse des prix, le chômage ne peut que saper encore davantage les revenus des personnes et cela s'en ressent au niveau de leur consommation.

La guerre a déclenché des mécanismes qui ne s'arrêteront plus et parmi eux le dérèglement total du système monétaire mondial traditionnel, l'inflation.

Ces éléments conjoncturels influent sur la vie économique de la région. En effet, les causes principales données par les commerçants pour justifier de leur état de faillite sont la crise commerciale que traverse le pays au début des années vingt et les variations des prix.

Ainsi, beaucoup se plaignent au départ de la hausse des prix qui n'est pas sans effet dans leurs affaires. En plus de cette hausse des prix à la fin du conflit, la lente progression des salaires n'est pas faite pour arranger les affaires des commerçants.

Mais à partir de 1920 se produit un violent changement de conjoncture : les prix baissent et ceci est une conséquence directe de la crise de 1921, une des plus complexes de l'époque. C'est à partir de cette date que les commerçants niçois emploient le terme de crise commerciale dans leur lettre. La baisse des prix qui frappe leurs marchandises ne leur permet plus de faire face aux échéances et engagements pris auprès de divers fournisseurs. Ce phénomène devient la principale cause mentionnée par les commerçants pour justifier leur état de faillite. Ils se plaignent, pour la majorité, de la crise qui sévit sur tous les commerces, de la période de marasme traversée ces derniers mois, du mauvais état général des affaires. Le témoignage d'un négociant en tissus vient illustrer de manière parfaite les variations des prix et des changes entre 1919 et 1922 :

« En prévision de la saison d'hiver 1920-1921, il a fait des provisions de marchandises en draperies anglaises et françaises : payées au cours plus qu'élevé, en raison de la hausse produite, il a subi les effets du change et de son cours énorme sur beaucoup de marchandises. Mais la baisse de 30 à 40% sur les prix d'achat survenue en 1921 l'a paralysé dans ses affaires et il a dû vendre en dessous du cours d'achat pour conserver sa clientèle<sup>9</sup>. »

Même le tourisme hivernal, qui avait donné au littoral sa richesse et son prestige, ressent nettement les effets de la récession mondiale qui sévit lors de la saison 1920-1921, alors que dès 1919, son redressement se confirmait tandis que pour d'autres activités le marasme persistait. En effet, les premières saisons qui suivent le retour de la paix connaissent le succès, bien que les prix aient fortement augmenté et que de nombreuses difficultés subsistent<sup>10</sup>. Par conséquent, la crise de 1921 venant même jusqu'à ébranler la première

<sup>7</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0831.

<sup>8</sup> P. Falconnier, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1919 à 1929*, M.M Nice, 1974.

<sup>9</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0832.

<sup>10</sup> R. Schor, *Nice et les Alpes-Maritimes de 1914 à 1945*, Nice, Centre régional de document pédagogique, 1974.

activité économique de la région, il est aisé de comprendre les difficultés que connaît le monde du petit commerce à Nice.

Ce sont les lois du marché qui régulent en réalité la vie économique lorsque celle-ci n'est pas bouleversée ou entravée dans sa bonne marche par des événements conjoncturels. Elles jouent à tous les niveaux de l'économie et ont donc aussi des conséquences sur le monde du petit commerce.

Le libéralisme économique a des conséquences sur l'activité des commerçants niçois surtout en 1922 et 1923, c'est-à-dire à un moment où les difficultés conjoncturelles comme les répercussions de la guerre ou de la crise de 1921 sont moins importantes. Cela ne signifie en rien que certains commerçants n'aient pas fait faillite en 1922 et 1923 pour les raisons invoquées précédemment car ces causes ne disparaissent pas mais sont tout simplement moins évoquées à partir de 1922.

Tout d'abord, certains se plaignent de la concurrence des grands magasins et des industriels fabricants qui pratiquent des prix bien inférieurs à ceux des petits commerçants qui ne possèdent qu'une marge infime entre leur passif et leur actif. Par conséquent ces commerçants, qui ne peuvent pas suivre les prix pratiqués par la concurrence, font faillite.

D'autres, et ce à partir de 1922, font faillite car ils sont inexpérimentés ou peu initiés aux affaires commerciales. La période de prospérité commençant à se dessiner. Il est possible de penser que certaines personnes se sont lancées dans l'aventure commerciale espérant être soutenues par la reprise de la croissance et par le retour de la prospérité. Mais les difficultés nées de la crise de 1921 étant toujours présentes, ils n'ont pu gérer correctement leur commerce. C'est le cas pour un commerçant qui, débutant dans ce genre de commerce, achète en août 1920 un fonds de commerce de fabrication de biscuiterie, confitures et autres produits. Mais il est surpris par la crise qui sévit à ce moment et par le montant des frais d'acquisition, d'aménagement et d'installation qui ont dépassé toutes ses prévisions.<sup>11</sup>

Egalement, beaucoup de commerçants font faillite à cause de problèmes d'argent tout simplement. Ce problème entre dans le cadre des lois du marché. En effet, l'argent est l'élément principal et indispensable pour que puisse fonctionner tout commerce. Il est nécessaire par exemple pour acquérir le fonds, pour payer les fournisseurs. Plusieurs commerçants justifient donc leur état de faillite par des problèmes d'argent et de la manière suivante : ils ne sont plus en état de faire face aux exigences de leurs créanciers ; les pertes éprouvées dans leur commerce les forcent à suspendre leurs paiements ; au contraire, les débiteurs ne paient pas au commerçant les sommes dues ; l'actif réalisé ou à réaliser est insuffisant pour payer le passif de la société ; les frais engendrés par le commerce sont trop élevés (loyers, salaires des employés, impôts) ; les emprunts sont impossibles à rembourser.

Pour finir d'analyser les causes des faillites qui ont eu lieu entre 1919 et 1923, il convient maintenant de voir quelques cas particuliers pour que l'étude de cette période soit la plus complète possible.

Tout d'abord, deux commerçants, l'un en 1920 et l'autre en 1923, font faillite car ils font chacun l'objet d'une demande en divorce.

En 1919, une société spécialisée dans le cycle, la moto et les machines à coudre doit fermer ses portes après que la maison mère située à Paris ait changé de propriétaire. En effet, les négociants qui représentaient cette société pour la région disent dans leur lettre qu'elle a cédé son titre à une autre personne qui ne possède aucun dépôt, ni les ressources disponibles pour acheter des marchandises. Il leur est donc matériellement impossible de maintenir leur existence commerciale<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0836.

<sup>12</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0829.

Enfin, deux autres commerçants, un épicier en 1921 et un laitier en 1923, font faillite suite à des saisies conservatoires pratiquées sur les marchandises et le matériel se trouvant dans leur fonds de commerce.

Ainsi, entre 1919 et 1923, la majorité des faillites est due à la guerre et à ses conséquences sur l'économie du pays. En dehors de la conjoncture économique, il est possible de remarquer que les lois du marché ont continué, comme elles l'ont toujours fait, à assainir l'économie : en effet, les gens incompétents sont mis sur la touche ; la concurrence élimine les plus faibles.

Même si le problème monétaire en France n'est pas résolu avant 1928 par Poincaré, il n'a pas empêché le pays d'entrer dans une phase de croissance et de prospérité. Les problèmes nés de la guerre et la crise de 1921 sont maintenant pratiquement effacés, il n'y a quasiment aucun chômage au niveau des Alpes-Maritimes, la prospérité économique créant de nouveaux emplois. Il serait donc légitime de voir le nombre de faillites baisser ou du moins stagner. Mais il n'en est rien : la courbe ne cessera de suivre une ligne ascendante de 1919 à 1934.

Il a été aisé de trouver des explications pour la période 1919-1923, il sera également facile d'en donner à partir de 1930. Mais donner des raisons lorsque le nombre de faillites augmente en période de prospérité, c'est déjà quelque chose de beaucoup plus complexe. Et c'est là tout l'intérêt de cette étude étant donné que les commerçants niçois font par de leurs difficultés dans les lettres jointes à certains dossiers.

41.5% des faillites ont eu lieu entre 1919 et 1930, ce qui représente un pourcentage assez important malgré la période de croissance que connaît le pays dans les années vingt. Deux autres pourcentages viennent renforcer ce «paradoxe» : pour la période 1919-1930, 84% des faillites ont eu lieu entre 1924 et 1930. De 1926 à 1929, la courbe des faillites subit une augmentation de 130%.

Même si l'économie de la région est fragile car essentiellement fondée sur l'activité touristique, les Alpes-Maritimes connaissent comme le reste du pays une période de croissance et de prospérité. Jusqu'à la grande crise de 1929 qui touche la France à partir de 1930-1931, cette prospérité économique l'emporte sur les difficultés ponctuelles.

La situation<sup>13</sup> de l'emploi redevient satisfaisante au début de l'année 1923. En effet, les deux principales activités de la région, le tourisme et le bâtiment, se remettent plus vite des difficultés nées de la guerre et permettent d'absorber une partie des chômeurs, même si le bâtiment se redresse plus difficilement suite à la hausse importante des matériaux de construction et des taux de placements financiers. Ainsi, ces deux branches ne connaissent plus le chômage dès 1923.

De 1923 à 1929, le marché du travail a connu des variations. De 1923 à 1926, les Alpes-Maritimes ne connaissent aucun chômage, la prospérité économique créant de nouveaux emplois. En 1927, une légère dégradation du marché du travail atteint la France et n'épargne pas la région. Mais cette crise ne consiste pas en des licenciements mais tout simplement en une baisse des offres d'emplois. Par conséquent, ceci ne peut se traduire par une crise mais plutôt par un ralentissement de l'activité économique se répercutant sur le marché du travail, par une baisse sensible de la création de nouveaux emplois. En effet, dès 1928 le chômage est résorbé.

Les remous économiques et sociaux d'après-guerre laissent la place aux nouveaux de l'activité économique. La prospérité des années vingt est bien réelle mais inégale car profitant aux secteurs fondamentaux de l'économie de la région. Le tourisme est la pierre angulaire de toutes les manifestations de la vie économique des Alpes-Maritimes. De 1922 à 1928, l'activité touristique est en plein essor. Elle connaît en 1926 sa meilleure saison.

---

<sup>13</sup> P. Falconnier, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1919 à 1929*, M.M Nice, 1975.

L'essor du tourisme favorise la relance et l'épanouissement d'autres activités. Il y a un développement spectaculaire des activités du bâtiment et des travaux publics avec l'intense urbanisation de la côte. En effet, la population urbaine passe de 75% en 1921 à 84% en 1931 au détriment de la population rurale. Par conséquent, le bâtiment, ayant profité plus que tous les autres secteurs de l'essor du tourisme et de la croissance considérable de la population, connaît une véritable fièvre de la construction à partir de 1922 et ce dans l'ensemble des corps de métiers<sup>14</sup>.

La région connaît également la prééminence du commerce et des services : transports, banques, habillement, bijouterie, ateliers de confection, fabriques de meubles... Les activités commerciales apparaissent donc dans toute leur prépondérance. Le tourisme engendre en effet l'établissement d'une foule de travailleurs pour satisfaire les besoins alimentaires, vestimentaires des milliers de visiteurs.

Trois autres activités permettent également à la région de prospérer. Tout d'abord, la culture de la fleur coupée contribue à la notoriété de la Côte d'Azur. Ensuite, la culture des fleurs à parfum et l'industrie des parfums sont des activités ayant une importance considérable sur le plan national et mondial. Enfin, la poterie de Vallauris se maintient à son maximum de production mais dépend presque entièrement du marché extérieur<sup>15</sup>.

L'économie des Alpes-Maritimes présente cependant certains points faibles. Il y a une grande disparité entre le développement et la modernité du littoral et le poids de la tradition de l'arrière-pays. L'isolement de la région, département frontalier, n'est pas un avantage. En effet, les Alpes-Maritimes sont mal reliées au reste du pays. Enfin, le poids de la concurrence nationale et internationale sur certains secteurs n'est pas sans conséquence sur la vie économique de la région<sup>16</sup>.

En plus, les visiteurs désertant dans leur grande majorité la région pendant la saison d'été, cela n'est pas sans conséquence pour les commerçants niçois, certains devant même fermer leur magasin.

Ainsi, le phénomène touristique agit sur toutes les activités du département et tout affaiblissement du mouvement se répercute sur l'ensemble des branches de l'économie de la région. Mais entre 1924 et 1930, le tourisme se porte bien et, malgré certains points faibles, les Alpes-Maritimes connaissent la croissance comme le reste du pays. Il convient donc maintenant d'expliquer ce « paradoxe » entre une région en pleine prospérité comme il l'a été démontré précédemment et l'augmentation continue du nombre de faillites entre 1924 et 1930.

En dehors de quelques exceptions, les lois du marché sont les principales causes des faillites entre 1924 et 1928. En effet, la conjoncture économique est saine et les faillites ne sont pas liées à des crises.

Le nombre croissant des faillites peut donc paradoxalement s'expliquer par le mouvement de prospérité que connaît cette période et qui a suscité à Nice l'installation de nombreux commerces de petite et moyenne taille. C'est en réalité la pression de la concurrence et la lourdeur des charges fiscales qui ont empêché ces établissements de prospérer vraiment. Beaucoup survivent un certain temps, sur la lancée d'une bonne marche générale des affaires, puis périclitent. Les faillites résultent donc souvent d'un mauvais calcul et une sélection s'effectue au profit des commerçants et des industriels les plus solides, les mieux implantés.

---

<sup>14</sup> D. Calvière, *La crise économique de 1929 dans les Alpes-Maritimes*, D.E.S Nice, 1967.

<sup>15</sup> *Idem*

<sup>16</sup> R.Schor, *Nice et les Alpes-Maritimes de 1914 à 1945*, Nice, Centre régional de document pédagogique, 1974.

A la différence de la période étudiée précédemment, ce sont les lois du marché qui prennent le pas sur les événements conjoncturels en ce qui concerne les causes de l'évolution des faillites.

Pour commencer, de nombreux commerçants font faillite après avoir fait de mauvaises affaires qui leur avaient été présentées comme bonnes. Un commerçant qui tenait une distillerie et qui fait faillite en 1924 témoigne de la manière suivante :

« Ayant fait l'acquisition en octobre 1923 d'un commerce de distillerie à un prix très élevé car le vendeur prétendait qu'il réalisait un bénéfice net très important, les bénéfices se sont avérés en réalité nuls et il lui a été impossible de faire face au paiement d'une des traites mensuelles<sup>17</sup>. »

Beaucoup, pour justifier leur état de faillite, font part de leur inexpérience dans le domaine des affaires. En effet, profitant de la période de prospérité, de nombreuses personnes se lancent dans le commerce sans aucune expérience. Mais lors de la prise en main de l'exploitation, elles sont souvent surprises par les frais d'installation, par le coût des opérations commerciales, par la concurrence...

Beaucoup de commerçants font également faillite à cause de la non-exécution de conventions passées avec d'autres personnes ou bien après une association malheureuse. Un grand nombre mentionnent dans leur lettre ce cas. En 1928, un commerçant en meubles, tapis, linge de maison et d'hôtel donne les raisons suivantes :

« L'an dernier, par suite de la défaillance de son associé, il a dû liquider la société et tenir seul une affaire trop lourde pour lui seul. Après avoir réussi à réunir les éléments d'une nouvelle société et fait depuis trois mois de gros sacrifices dans ce but, un des trois associés ne peut tenir ses engagements. Par conséquent à nouveau seul, il n'a aucun espoir ni moyen de continuer son commerce.<sup>18</sup> »

Les problèmes d'argent apparaissent toujours comme pour la période précédemment étudiée. Les causes évoquées ici par de nombreux commerçants et relatives à ce problème sont multiples : difficultés pour le recouvrement de créances dues par les débiteurs ; insuffisance d'actif ; faute de fonds ; non-paiement des créanciers, impôts, loyers...

Une autre cause de faillite est l'expulsion pure et simple du commerçant par le propriétaire des locaux loués par celui-ci et dans lesquels il exploitait son fonds. En effet, la lourdeur des diverses charges fait que certains ne peuvent plus assumer le paiement d'un loyer. En conséquence, le propriétaire intente une action en justice contre le commerçant faute de paiement des loyers dus. Il obtient le plus souvent gain de cause et le commerçant se retrouve sans local pour exploiter son fonds de commerce. Il est donc contraint de déposer son bilan.

Les créanciers, accordant au départ de nombreuses facilités et des échelonnements pour le remboursement de la dette, ont besoin au bout d'un certain temps de cet argent pour qu'eux même puissent faire prospérer leurs affaires et payer leurs fournisseurs. C'est en réalité à leur initiative que les commerçants font faillite étant donné que se sont eux qui les poursuivent devant le tribunal de commerce faute de leur avoir payé les biens nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce. Les poursuivants sont généralement des personnes qui exercent un métier tournant autour de l'activité professionnelle du failli ou bien des banques lorsque le commerçant n'arrive plus à rembourser les emprunts effectués auparavant pour lancer son commerce.

Les lois du marché ont donc pris le pas sur les événements conjoncturels dans les causes des faillites entre 1924 et 1928, mais cela ne veut pas dire que la situation économique

---

<sup>17</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0841

<sup>18</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0870.

soit totalement saine au cours de cette période et quelques accidents économiques ou « mini-crisis » viennent perturber les activités des commerçants niçois.

Tout d'abord, des commerçants se plaignent de la variation, de la fluctuation des changes. En 1928, un représentant en vins donne pour cause de son état de faillite les raisons suivantes :

La variation du change italien qui s'est produite à l'époque où il avait passé avec sa clientèle des marchés est la cause principale ayant amené dans son affaire un gros déficit<sup>19</sup>. »

Ce commerçant donne même l'évolution de son chiffre d'affaire : en décembre 1926, il était de 27.600 francs ; en juin 1927, 4.600 francs ; en août 1927 il n'était plus que de 1.750 francs alors que ses frais généraux s'élevaient à 4.000 francs par mois.

Enfin, il semble que la région ait connu une légère crise en 1925, puisque plusieurs commerçants qui font faillite cette même année donnent pour cause de leurs difficultés la mauvaise marche de la saison actuelle. Malheureusement, les causes exactes de cette crise ne sont mentionnées dans aucune lettre. Mais le témoignage apporté par un fourreur qui fait faillite en 1925 est très intéressant puisqu'il témoigne de la bonne marche de ses affaires les deux années précédentes, signe de prospérité de la région, bonne marche qui aurait sans doute persisté si cet événement conjoncturel n'était pas venu le gêner :

Il a fondé en mai 1922 un commerce de fourrures et pelleteries. Pendant deux ans, malgré des frais d'installation assez considérables, il a pu faire prospérer suffisamment son négoce pour régler régulièrement toutes ses créances. Mais la saison d'été dernière et la saison d'hiver actuelle ayant été déplorables, il n'a pu trouver à vendre les marchandises qu'il avait achetées.<sup>20</sup> »

Le tourisme rencontre des difficultés dès 1928 et souffre très vite de la dépression mondiale. De nombreux touristes sont enlevés à la Côte d'Azur à cause du marasme économique général, de la restriction à l'exportation des capitaux, de la cherté des prix français par rapport aux prix étrangers, de la concurrence italienne<sup>21</sup>. Sachant que le tourisme de la région, activité dont dépend la survie de nombreuses autres, doit son succès à une clientèle étrangère qui entre bien avant la France dans la crise, il est aisé de comprendre pourquoi les commerçants niçois témoignent en grand nombre du marasme des affaires dès 1928 et surtout à partir de 1929.

Au niveau national, le boum des années 1928-1930 consacre la vitalité de l'économie française. Mais dès le second trimestre 1929, on peut remarquer l'infléchissement de plusieurs courbes dans le monde (prix de gros, matières premières, productions industrielles) ou en France (valeurs mobilières, dépôts bancaires, faillites). La même année, au niveau de la région des Alpes-Maritimes, le nombre de faillites culmine à 362, niveau qui ne sera plus atteint avant 1932. Mais est-il crédible de penser que les commerçants niçois puissent ressentir les effets de la crise dès 1929 alors que la France n'entre réellement dans la crise qu'à partir de 1931 ?

Il serait plus juste de mettre cette poussée du nombre de faillites sur le compte du hasard. En effet, dans la région, rien ne laisse soupçonner l'ampleur que prendront les événements, d'autant plus que le grand public a une méconnaissance profonde des mécanismes économiques.

Malgré ce, dès 1928, deux ou trois commerçants se plaignent du marasme des affaires, de difficultés économiques. Nous verrons que cette tendance se confirme à partir de 1929 et

---

<sup>19</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0863.

<sup>20</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0846.

<sup>21</sup> R. Schor, *Nice et les Alpes-Maritimes de 1914 à 1945*, Nice, Centre régional de document pédagogique, 1974.

surtout en 1930. Il est en effet indéniable que les Alpes-Maritimes entrent dans la crise avant le reste du pays étant donné que son activité principale, le tourisme, si sensible à l'évolution de la conjoncture économique et dont dépend essentiellement le monde du commerce, est touché dès 1929 par la récession mondiale. Effectivement, la riche clientèle anglaise et américaine est en baisse. La vie économique du département, dont les rouages sont particulièrement sensibles à la conjoncture, est donc envahie par le malaise naissant. Même si le tourisme bat son plein pendant la saison 1930-1931, les rouages de l'économie sont gangrenés par les répercussions de la crise et la dégradation atteint tous les secteurs.

A la fin de l'année 1930, la situation s'est par contre sensiblement aggravée au niveau national. Les prix spéculatifs (prix, valeurs) sont encore en baisse notable. En France, le nombre de chômeurs secourus passe de presque rien (817 en décembre 1929) à 11.952 en décembre 1930. Dans le reste du monde, le désastre se poursuit : les usines ferment, les commandes s'arrêtent<sup>22</sup>. Fin 1930, la France entre par conséquent dans le cœur de la crise.

Cette même année, dans la région, un phénomène vient confirmer cette évolution : la proportion des commerçants déposant leur bilan augmente de manière significative. En effet, alors que seulement 12.3% des commerçants déposent leur bilan en 1928, ils sont 22.4% dans ce cas en 1930.

Il est donc indéniable que la région des Alpes-Maritimes ressent avant le reste du pays les effets de la crise économique qui débute en 1929. Les commerçants niçois faisant faillite entre 1929 et 1930 confirment cette tendance.

A part quelques cas isolés, les deux principales causes mentionnées par les commerçants sont les suivantes : les problèmes d'argent et le marasme actuel des affaires.

Les commerçants niçois témoignent, comme pour les périodes précédentes, des difficultés financières qui sont à la base de leur état de faillite.

En outre, certains commerçants qui connaissent des problèmes d'argent peuvent encore moins y remédier avec l'arrivée de la crise. Une banque qui fait faillite en 1930 illustre de manière parfaite ce cas :

« La banque constituée en S.A en 1927, au capital de un million de francs, a vu son capital absorbé presque en totalité par les frais d'installation. La gestion difficile est devenue déficitaire depuis le départ d'un des administrateurs, propriétaire d'un nombre important d'actions et gros déposant. Par la suite la situation s'est aggravée du seul fait de l'insuffisance des recettes par rapport aux frais généraux. La situation actuelle ne pouvant se prolonger et aucune amélioration immédiate ne pouvant être envisagée du fait du marasme qui règne dans le monde des affaires actuellement, il se trouve dans l'obligation de déposer le bilan<sup>23</sup>. »

Entre 1929 et 1930, l'autre cause principale des faillites est l'apparition de la crise dans la région. En effet, de nombreux commerçants témoignent de la mauvaise saison, de la crise, du marasme des affaires actuel. Il serait donc aisé d'en tirer la conclusion suivante : les Alpes-Maritimes entrent dans la crise dès 1929.

Mais il est sans doute plus sage d'affirmer que la région ressent avant le reste du pays les prémices de la crise dès 1929 et qu'elle n'entre au cœur des difficultés économiques qu'à partir de 1931-1932. L'activité touristique de la région étant très sensible à l'évolution de la conjoncture internationale et la clientèle étrangère étant touchée avant la France par la crise, il est aisé de comprendre pourquoi les commerçants niçois connaissent quelques difficultés dès 1929.

Voir quels secteurs sont les plus touchés, lesquels le sont moins, connaître la nationalité des commerçants permettra de finir d'analyser de manière précise le rapport entre

---

<sup>22</sup> A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1918-1931)*, Paris, Fayard, 1969-1972.

<sup>23</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06 U 04/890-891.

l'évolution de la conjoncture économique et les difficultés que connaissent les commerçants niçois au cours des années vingt.

Trois grands ensembles se distinguent. Tout d'abord, on remarque que cinq secteurs sont très touchés : l'alimentation et essentiellement les épiceries, le bâtiment, les bars et restaurants, les négociants en produits et articles de tous genres, les commerçants. Tous ces secteurs connaissent un nombre de faillites supérieur à cent au cours des années vingt.

Ensuite, le second ensemble regroupe les secteurs plus ou moins touchés, c'est-à-dire connaissant un nombre de faillites variant entre 50 et 100 dans les années vingt. Il se compose des éléments suivants : garage, menuiserie, transport, hôtel, couture, mercerie, débitant de boissons (vins, huiles, liqueurs). Enfin, le dernier ensemble est formé de secteurs peu touchés par l'augmentation des faillites. Tous connaissent moins de 50 faillites : coiffeur, boulanger, boucher, forain, bijoutier, plombier, électricien, cordonnier, antiquaire, représentant, imprimeur, ingénieur, laitier, agent d'affaires, cinéma, ameublement.

Il faut toutefois préciser que nous ne possédons aucune valeur relative, c'est-à-dire la différence entre le nombre de commerces en activité dans tel secteur et le nombre de commerces faisant faillite dans ce même secteur. Ainsi, il ne faut jamais oublier que l'interprétation des chiffres se fait par rapport à une valeur absolue et non pas relative.

Il est donc possible de remarquer que les activités les plus touchées sont celles qui tournent autour du tourisme, alimentation et bâtiment essentiellement. Par contre, l'activité touristique en elle-même l'est moins (hôtels, restaurants). Ainsi, après avoir vu quelle était la nature des commerces faisant faillite dans les années vingt, il convient maintenant d'étudier leur évolution au cours de cette même période.

Les secteurs constitués sont les suivants : l'alimentation comprenant épiceries, boucheries, boulangeries, laiteries, débitants de boissons (vins, huiles, liqueurs) ; les hôtels, pensions, bars et restaurants ; l'habillement composé des bonneteries, merceries, cordonneries, tailleurs ; le bâtiment et activités proches ( menuiserie, plomberie, électricité) ; le transport comprenant garagistes, vendeurs de cycles, autos et motos, entrepreneurs ; les négociants en articles et produits en tous genres ; les commerçants sans indication précise.

Tout d'abord, la même analyse peut être effectuée pour le bâtiment, l'alimentation et les commerçants même si quelques nuances apparaissent. Jusqu'en 1922, ces secteurs connaissent peu de difficultés. Seule l'alimentation voit son nombre de faillites augmenter, conséquence directe de la hausse des prix qui s'est produite à la sortie de la guerre.

A partir de 1922 et jusqu'en 1927, on remarque une forte progression des faillites en ce qui concerne ces trois secteurs, progression surtout sensible pour le bâtiment. Mais avec l'essor du tourisme et de l'urbanisation sur le littoral, on peut penser que plusieurs entreprises de travaux publics se sont constituées. Ainsi, l'augmentation du nombre de faillites dans ce secteur est due essentiellement à la concurrence. La même conclusion peut s'appliquer pour l'alimentation et les commerçants : le poids de la concurrence, la lourdeur des charges fiscales, l'inexpérience ont entraîné la faillite de beaucoup de personnes.

Par conséquent, la hausse du nombre des faillites dans ces trois secteurs au cours des années vingt ne s'explique pas par une crise mais paradoxalement par la prospérité et l'essor de la région. C'est seulement à partir de 1927-1928, que cette évolution peut commencer à s'expliquer par les premiers problèmes que connaît la région au niveau du tourisme, problèmes qui se répercutent directement sur ces trois secteurs tributaires de l'activité touristique. En effet, la proportion des faillites augmente de manière très visible et la crise de 1929 prend le pas en ce qui concerne les causes de celles-ci.

Pour la catégorie hôtel-restaurant, on remarque un nombre relativement faible de faillites jusqu'en 1927. De 1928 à 1930, cette proportion augmente de manière très visible. Ce secteur s'apparentant de manière directe aux professions touristiques, cette hausse prouve de



façon indiscutable que le tourisme connaît ses premières difficultés en 1928, difficultés qui vont aller croissant avec l'apparition de la crise.

Conséquence de ceci, les domaines du transport et surtout de l'habillement, tributaires eux aussi de l'activité touristique, connaissent leurs premières difficultés à partir de 1927, alors qu'ils avaient connu un nombre de faillites très faible entre 1919 et 1926. Au niveau de l'habillement, la baisse de la fréquentation touristique influe directement sur l'achat des vêtements et de nombreux commerces font donc faillite. Activité de service, le transport subit également les effets néfastes de la chute de la fréquence touristique dès 1928.

Seuls les négociants connaissent peu de difficultés à la fin des années vingt. Par contre, entre 1922 et 1926, la proportion des faillites peut s'expliquer par les difficultés qu'ils rencontrent en rapport avec le problème de l'inflation.

56% des commerçants qui font faillite entre 1919 et 1930 sont de nationalité française. Parmi eux, 45% sont originaires des Alpes-Maritimes. Ainsi, pas moins de 55% des commerçants français faisant faillite proviennent des autres régions françaises. 39.5% sont originaires des départements éloignés dont 9.3% du département de la Seine ce qui prouve que la frange côtière de la région est une zone attrayante. 15.5% proviennent des départements proches des Alpes-Maritimes : Bouches-du-Rhône, Var, Hérault, Gard, Monaco, Corse, Basses et Hautes-Alpes.

Il est logique de remarquer que la proportion des faillites est plus élevée pour les commerçants originaires des autres régions françaises étant donné qu'ils rencontrent plus de difficultés : peu ou pas de relations dans la région, difficultés pour se constituer une clientèle, concurrence des commerçants locaux.

44% des commerçants qui font faillite entre 1919 et 1930 sont de nationalités étrangères. La valeur élevée de ce pourcentage s'explique par le fait que les Alpes-Maritimes sont un département frontalier. Les Italiens représentent à eux seuls 31.7% des commerçants faisant faillite et 75.5% des commerçants étrangers. Cela prouve leur prépondérance dans la région : en effet, ils composent pour plus d'un quart la population niçoise.

Très loin derrière eux, les Suisses représentent 2% des commerçants, toutes nationalités confondues, et 5% des éléments étrangers faisant faillite, à égalité avec les Belges. Les autres nationalités ne sont que très faiblement représentées et proviennent en majorité de pays européens (Espagne, Russie, Pologne, Grèce, Angleterre).

On remarque donc, et ce de façon logique, que le plus grand nombre d'étrangers à faire faillite sont les Italiens, loin devant les autres nationalités. Par contre, on peut penser que les étrangers, toutes nationalités confondues, connaissent plus de difficultés au moment de leur installation, tout comme les commerçants français venant d'autres régions. Élément venant confirmer ce point, 44% des commerçants faisant faillite dans les années vingt sont de nationalités étrangères alors que la population totale du département ne se compose que de 27% d'éléments étrangers en 1921.

Ainsi, après avoir étudié de manière précise les causes des faillites dans les années vingt, il convient maintenant d'analyser les conséquences de la crise économique de 1929 sur le monde du commerce à Nice dans les années trente.

#### **• Les années trente : la crise de 1929 et ses conséquences sur le monde du commerce niçois.**

1929 est un tournant pour l'économie mondiale et les difficultés qui apparaissent au cours des années trente contrastent avec la croissance et la prospérité que connut le pays dans les années vingt. Même si la France entre tardivement dans la crise, elle ne peut ignorer à partir de 1931 les multiples problèmes qui touchent son économie.

Les Alpes-Maritimes ressentent sévèrement les effets de la crise économique mondiale car la survie des principales activités du département dépendent en grande partie de la prospérité des clients étrangers. Par conséquent, ce sont essentiellement les secteurs qui tournent autour de l'activité touristique (alimentation, restauration, bâtiment, transport, habillement) qui connaissent de nombreuses difficultés, conséquence non pas comme pour la période précédente d'un mouvement de prospérité mais du marasme des affaires engendré par la crise.

Ainsi, la crise de 1929 et ses conséquences prennent le relais en ce qui concerne l'explication de l'augmentation des faillites au cours des années trente. Le maximum est atteint en 1934 avec 409 faillites. A partir de cette date, la courbe ne cesse de suivre une tendance à la baisse pour retrouver en 1939 le même nombre de faillites qu'en 1925.

La régression s'installe lentement entre 1929 et 1931. A partir de cette date, la région entre au coeur de la dépression comme le reste du pays et aucun des secteurs qui dépendent du tourisme n'échappe à cette crise économique généralisée.

Dans les Alpes-Maritimes, 58.5% des faillites ont eu lieu entre 1931 et 1939 et ce pourcentage est logiquement supérieur à celui des années vingt vu l'ampleur du marasme des affaires. 32% des faillites, c'est à dire près d'un tiers, se sont produites au cours de ces quatre premières années ce qui prouve l'ampleur des difficultés rencontrées par les commerçants.

Les années 1932-1935 sont les plus noires pour le département comme pour l'ensemble de l'économie française. Ainsi, le chômage partiel ou complet apparaît avec la crise économique. Jusqu'en 1932, le chômage officiel est insignifiant dans les Alpes-Maritimes mais cette constatation ne signifie pas l'inexistence du chômage réel. En effet, dès 1931, on constate la multiplication des crédits destinés à sa résorption. En 1932, la persistance et l'aggravation du chômage alarment sérieusement les autorités.

La moyenne mensuelle progresse de 365 chômeurs en 1932 à 1192 en 1936<sup>24</sup>. En 1932, les plus nombreux se retrouvent au niveau de l'hôtellerie, situation reflétant bien l'importance des activités économiques liées au tourisme, ainsi que leur extrême sensibilité aux phénomènes de crise.

A Nice, le chômage frappe surtout les transports, la manutention, le bâtiment, la métallurgie et l'industrie alimentaire. En 1931, les Alpes-Maritimes figurent parmi les 12 départements où la proportion de chômeurs pour 10.000 habitants est la plus élevée (quatrième position).

Première activité touchée logiquement de plein fouet car très sensible à l'évolution de la conjoncture mondiale : le tourisme. En plus des difficultés connues à partir de 1928, le déclin se poursuit avec l'aggravation de la crise dès 1931. Même si pendant la saison 1930-1931, le nombre de touristes est égal à celui de 1926<sup>25</sup>, éléments tranquillisant les groupements de commerçants du département, la proportion des touristes étrangers se réduit fortement et les longs séjours à l'hôtel sont très rares. La clientèle étrangère diminue de 17% entre 1931 et 1933 (surtout Belges, Allemands, Américains et Suisses).

Ainsi, les profits de la saison d'hiver diminuent avec la disparition de la clientèle aisée. De nombreux hôtels disparaissent et essentiellement les grands palaces privés de leur riche clientèle étrangère. Ainsi, la baisse de la fréquentation touristique étrangère influe fortement sur les recettes de la saison d'hiver et l'augmentation du tourisme moyen français pendant la saison d'été ne permet pas de combler ce déficit.

Les activités liées au tourisme sont également touchées par la crise et ses conséquences et en premier lieu l'industrie du bâtiment qui connaît un fort ralentissement. Ce

---

<sup>24</sup> M. Bordes, *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, Privat, 1976.

<sup>25</sup> D. Calvière, *La crise économique de 1929 dans les Alpes-Maritimes*, D.E.S Nice, 1967.

secteur voit ses demandes de permis de construire baisser de 40% entre 1929 et 1932<sup>26</sup>. Le volume des affaires diminue dans toutes les entreprises et la chute des prix des travaux atteint des proportions inquiétantes. En effet, les entreprises se livrent une concurrence déloyale par le biais d'une politique de bas prix.

Toutes les activités commerciales et de service étant très liées au tourisme, il est aisé de comprendre que tous les secteurs qui tournent autour sont ébranlés.

Enfin, toutes les activités très dépendantes des marchés extérieurs sont victimes moins de la crise proprement dite que des mesures prises par les pays étrangers pour protéger leur économie : la poterie de Vallauris, la fleur coupée, la culture des plantes à parfum.

Preuve indiscutable de la présence de la crise, le nombre de faillites passe de 307 en 1930 à 409 en 1934, atteignant cette année le maximum pour la période de l'entre-deux-guerres. Autre élément venant confirmer ce fait, près d'un tiers des faillites (32%) se sont produites entre 1931 et 1934. Ainsi, dans les années trente, la crise et la dépression économique prennent le relais aux lois du marché qui en période de prospérité éliminaient les entreprises les plus faibles. Longtemps résistante, grâce à la dévaluation opérée par Poincaré en 1928, l'économie française suit, en 1931, un chemin franchement descendant. Tous les indices accusent maintenant la crise : « l'île heureuse est, à son tour, envahie par les eaux<sup>27</sup>. »

1931 est une année de transition entre les prémices de la crise que connut la région entre 1928 et 1930 et l'entrée des Alpes-Maritimes, comme celle du reste du pays, au coeur de la dépression en 1932. En effet, même si seulement 16% des commerçants déposent leur bilan en 1931 alors que plus de 30% sont dans ce cas en 1933 et 1934, preuve de l'ancrage dans la crise, les causes données par ceux-ci en 1931 pour expliquer leur état de faillite se rapportent pour la quasi-totalité à la crise et au marasme des affaires qui sévissent dans la région.

La crise économique que traverse le pays est la cause principale, pour ne pas dire l'unique, des difficultés des commerçants entre 1931 et 1934. En effet, la quasi-totalité mentionne les difficultés actuelles des affaires, la crise, le marasme, le mauvais état de la situation générale du commerce, le ralentissement et le malaise des affaires...

Première conséquence directe de la crise, beaucoup de commerçants ne peuvent faire face à leurs engagements commerciaux, aux échéances des traites suite à des problèmes d'argent. En effet, mévente, lourdeur des pertes, recettes minimales, dérisoires, manque de trésorerie, situation commerciale de plus en plus déficitaire, affaires périlant de plus en plus, impossibilité de réaliser l'actif sont les causes de nombreuses faillites. Un négociant en vins qui fait faillite en 1933 confirme ce fait :

A cause des circonstances économiques actuelles et de la crise que le commerce subit à Nice, il ne peut réaliser son actif suite à de grosses pertes d'argent<sup>28</sup>. »

Et c'est à ce moment là que le témoignage des commerçants se relève d'un grand intérêt étant donné qu'il permet de savoir les causes précises de ces problèmes d'argent. Tout d'abord, le manque ou la baisse du travail par suite de la crise entame leurs bénéfices. Ensuite, le manque de clientèle dû à la baisse de la fréquentation touristique mais aussi aux licenciements, au chômage entamant sérieusement les revenus des ménages, réduit de manière significative les recettes. Plusieurs commerçants témoignent dans ce sens. Un hôtelier faisant faillite en 1931 rend compte de la diminution de la clientèle étrangère :

« Il se trouve dans la nécessité de suspendre ses paiements par suite de la crise économique qui sévit actuellement. Malgré tous ses efforts et une sage administration de son

---

<sup>26</sup> F. Bernard, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes entre 1929 et 1939*, M.M Nice, 1976.

<sup>27</sup> A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1931-1939)*, Paris, Fayard, 1967-1974.

<sup>28</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06 U 04/926.

commerce, les dépenses excèdent les bénéfices en raison du nombre restreint des clients dans leur pension<sup>29</sup>. »

A partir de ce moment, une suite de causes à effets se produit. La crise entraîne pour les commerçants des difficultés financières et celles-ci ont trois conséquences principales. En premier lieu, il est très difficile de faire face aux exigences de plus en plus présentes des créanciers et des fournisseurs et il devient impossible de les payer. Beaucoup assignent les commerçants devant le tribunal de commerce en déclaration de faillite car ceux-ci ne peuvent plus faire face à leurs échéances et engagements commerciaux et ainsi rembourser leurs dettes.

En second lieu, toujours à cause de cette diminution de l'actif, une grande partie des commerçants qui louaient leur fonds de commerce ne peuvent plus s'acquitter du paiement des loyers très élevés et écrasants. Les propriétaires, augmentant les loyers pour faire face à la crise et mettant ainsi les commerçants au pied du mur, refusent le renouvellement du bail ou bien entament une procédure d'expulsion.

En dernier lieu et autre conséquence de la dépression économique, les différentes charges et frais généraux augmentent étant donné que, à l'opposé, le chiffre d'affaires diminue de manière très significative. En effet, les loyers mais également les impôts, les intérêts, les contributions sont à la hausse en temps de crise.

Certains commerçants faillissent car leurs débiteurs ont eux aussi fait faillite auparavant à cause de la crise. On entre ici dans un cercle vicieux. En effet, en plus des problèmes du moment (baisse de la clientèle, des bénéfices, hausse des diverses charges, pressions des créanciers), le commerçant ne peut recouvrer les sommes qui lui sont dues. Ainsi, il lui est encore plus difficile de faire face à ses paiements et échéances. Le témoignage d'un fournisseur pour hôtel qui fait faillite en 1932 illustre de manière parfaite ce fait :

« Exploitant son commerce depuis cinq ans, mais ayant subi de graves pertes suite à la faillite de certains clients et ayant à faire avec certains fournisseurs trop pressants, il se voit contraint de déposer son bilan.<sup>30</sup> »

Enfin, deux séries de causes entraînant la faillite des commerçants sont des conséquences indirectes de la crise économique. En premier lieu, la concurrence se fait encore plus durement ressentir en période de dépression d'autant plus que les prix ont une sérieuse tendance à la baisse. La crise a eu pour effet une diminution importante de ceux-ci, sous l'effet de la défaillance de la demande.

En second lieu, certains commerçants rencontrent de nombreuses difficultés avec leur banque qui leur accordait jusqu'à maintenant crédits et facilités d'escompte. En effet, en période de prospérité, les banques sont quasiment sûres de pouvoir recouvrer les sommes qu'elles ont prêtées alors qu'en période de crise, elles deviennent très vite méfiantes.

Les autres causes évoquées ne représentent que quelques cas de faillites qui ont eu lieu entre 1931 et 1934 mais il est important de les étudier pour être complet dans l'analyse de celles-ci. Tout d'abord, certains commerçants donnent pour cause de leur état de faillite la maladie : soit la leur et ainsi ils ne peuvent plus s'occuper de leur commerce entraînant par exemple la perte de la clientèle ; soit celle d'une personne proche et ils ne peuvent plus faire face aux dépenses qu'elle engendre.

Ensuite, quelques commerçants sont déclarés en état de faillite car il y a eu irrégularité dans la constitution de la société, car ils sont coupables de détournement de fonds, de banqueroute frauduleuse, car ils ont trompé leurs créanciers.

---

<sup>29</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06 U 04/897.

<sup>30</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06 U 04/911.

Quelques commerçants font également faillite à la suite du départ ou de la séparation de leurs associés et ne peuvent plus par conséquent assumer à eux seuls l'ensemble des charges qu'entraîne l'exploitation d'un commerce.

Enfin, certains ayant hypothéqué des biens meubles ou immeubles pour garantir leurs emprunts se trouvent confrontés à des saisies-arrêts ou à des saisies-conservatoires ordonnées par les créanciers qui bloquent l'exploitation.

La situation économique de la région et du pays a maintenant changé et une période de crise succède à la prospérité et à la croissance des années vingt. Il va être par conséquent intéressant de voir quels types de commerces font faillite entre 1931 et 1934 mais surtout d'effectuer une comparaison avec ceux en difficulté la période précédente et voir si une évolution apparaît.

Trois grands ensembles se distinguent comme pour la période précédente. Tout d'abord, on remarque que quatre secteurs sont très touchés : l'alimentation et principalement les épiceries, le bâtiment, les bars et restaurants, les négociants. Ils connaissent tous un nombre de faillites oscillant entre 120 et 180 (8 à 12% des faillites entre 1931 et 1934).

Ensuite, le second ensemble regroupe les activités plus ou moins touchées, c'est-à-dire connaissant un nombre de faillites qui varie entre 50 et 100. Ces secteurs sont les suivants : hôtel, bonneterie, garagiste, menuisier, transport, tailleur, commerçant sans indication précise. Enfin, le dernier ensemble est composé des activités peu touchées par la crise avec un nombre de faillites inférieur à 50 (moins de 3% des faillites entre 1931 et 1934) : coiffeur, forain, boulanger, boucher, bijoutier, plombier, électricien, cordonnier, antiquaire, représentant de commerce, imprimeur, ameublement, ingénieur, cinéma, agent d'affaires.

Par conséquent, on remarque qu'il n'y a pratiquement aucune différence entre la période de prospérité et celle de crise en ce qui concerne la nature des commerces faisant faillite. Les secteurs très touchés (alimentation et bâtiment essentiellement) sont toujours ceux qui tournent autour de l'activité touristique du département.

Par contre, si l'on compare les pourcentages des principaux commerces faisant faillite en période de croissance à ceux des principaux commerces faisant faillite en période de crise, on remarque que certaines évolutions non négligeables apparaissent.

Tout d'abord, le secteur de l'alimentation connaît un pourcentage de faillites similaire entre les deux périodes (18.7%). Ce secteur portant sur des produits de première nécessité, il est par conséquent moins sensible aux fluctuations de la conjoncture économique. La même conclusion peut être apportée pour les négociants.

Ensuite, deux catégories voient leur pourcentage de faillites augmenter de manière très sensible. Le secteur hôtels-restaurants passe de 11.4% des faillites dans les années vingt à 13% entre 1931 et 1934, conséquence directe de la baisse de la fréquentation touristique dans la région. On remarque néanmoins que le secteur de l'hôtellerie (3.2% à 3.7%) est moins touché que celui de la restauration. En effet, même si les grands palaces de la côte doivent fermer, conséquence directe de la disparition de la clientèle aisée, le développement du tourisme moyen profite à la moyenne hôtellerie.

Il en va de même pour le secteur de l'habillement (8.5% à 10.6%), qui, suite à la diminution du mouvement touristique, connaît une mévente aiguë des articles de luxe et de demi-luxe.

Enfin, on remarque que seuls les secteurs du bâtiment et du transport connaissent une diminution de leur pourcentage, diminution importante pour le bâtiment, avec 24.5% des faillites en période de prospérité et 18.3% entre 1931 et 1934, et moins prononcée pour le transport (10.2% à 7.7%). Deux explications à cette baisse peuvent être données. En premier lieu, les entreprises survivantes peuvent mieux traverser l'épreuve de la crise car plus saines et plus solides étant donné qu'une sélection s'est opérée en période de croissance. En second

lieu, un programme de grands chantiers ouvert pendant la période de prospérité se terminent au cours des années 1929-1931, donnant du travail aux entreprises.

Enfin, même si certaines activités sont en apparence peu touchées par la crise, car elles représentent moins de 3% des faillites qui ont eu lieu entre 1931 et 1934, on remarque qu'elles ressentent de manière tout à fait conséquente les effets de la dépression économique. Ainsi, c'est par exemple le cas pour la bijouterie-horlogerie qui voit son pourcentage de faillites doubler, passant de 0.5% des faillites dans les années vingt à 1% entre 1931 et 1934, de même pour les coiffeurs-parfumeurs dont le pourcentage de faillites passe de 1.1% à 2% entre les deux périodes. C'est également le cas pour l'imprimerie, l'ameublement.

Pratiquement 55% des commerçants faisant faillite au cours de cette période de crise sont de nationalité française. Il n'y a donc quasiment aucune évolution par rapport aux années vingt<sup>31</sup>. La seule évolution sensible se situe au niveau suivant : 43.3% des commerçants français qui font faillite sont originaires des Alpes-Maritimes (45% au cours de la période de croissance). Ainsi, le nombre de commerçants originaires des autres départements français est encore un peu plus élevé par rapport à l'époque précédente. En effet, en plus des difficultés connues entre 1919 et 1930 (concurrence des commerçants locaux, constitution difficile d'une clientèle, peu de relations dans la région) vient s'ajouter la crise.

40.5% des commerçants qui font faillite entre 1931 et 1934 sont de nationalité étrangère. On remarque donc une légère diminution par rapport à la période précédente (44%). Les Italiens représentent à eux seuls 30% des commerçants, toutes nationalités confondues, faisant faillite et 74.6% des commerçants étrangers.

Par contre, on peut s'étonner de la chose suivante : le pourcentage de commerçants italiens qui font faillite en période de crise est légèrement moins élevé que pour la période précédente (30% contre 31.7%) alors que la loi du 10 août 1932 limite la proportion d'étrangers dans certaines branches d'activité professionnelle, la main-d'oeuvre italienne faisant l'objet d'une série de décrets suite à cette loi. Une explication peut-être avancée : dans les secteurs de la coiffure et de la boulangerie, les contingentements soulèvent de nombreuses difficultés vue la place qu'occupent les Italiens<sup>32</sup> (80% de la main-d'oeuvre employée dans la coiffure ; la quasi-totalité des patrons boulangers est de nationalité italienne, employant une main-d'oeuvre de même origine). Le chômage dans ces deux secteurs est exclusivement français.

Très loin derrière les Italiens, les Russes représentent 1.7% des commerçants faisant faillite, toutes nationalités confondues, à égalité pratiquement avec les Suisses et les Belges (1.5%). Les autres nationalités sont toujours faiblement représentées et proviennent en grande majorité de pays européens (Pologne, Angleterre, Espagne, Grèce).

Après avoir vu combien la crise et ses conséquences étaient la cause quasi unique des faillites entre 1931 et 1934, il convient maintenant d'analyser la baisse enregistrée par le nombre de faillites à partir de 1935, diminution discontinue jusqu'en 1939.

Le pic de la crise est atteint en 1934 dans la région avec le maximum de faillites de l'entre-deux-guerres mais cela ne signifie en rien que la baisse enregistrée par celles-ci en 1935-1936 est une conséquence de la disparition de la crise. Bien au contraire, la dépression économique est toujours présente dans les Alpes-Maritimes comme le prouve la proportion des dépôts de bilan : plus de 30% des commerçants déposent leur bilan en 1935. Par contre, en 1936, seulement 17.6% sont dans ce cas. 1936 serait donc l'année de transition pour la région entre la crise et la reprise des années suivantes.

---

<sup>31</sup> 56% des commerçants faisant faillite entre 1919 et 1930 sont de nationalité française.

<sup>32</sup> P. Caramagna, *Les Italiens à Nice dans l'entre-deux-guerres*, M.M Nice, 1974.

En 1935-1936, la reprise économique se fait nettement sentir au niveau national. Le nombre des faillites diminue de 17% en un an en France. Après la dévaluation entreprise par le Front populaire en septembre 1936, la reprise est rapide, la production industrielle remontant de 12% en trois mois<sup>33</sup>. Ainsi, des perspectives très brillantes s'ouvrent à l'économie française. Cette relance de l'économie est sûrement également ressentie dans les Alpes-Maritimes qui enregistrent une baisse des faillites de 25% entre 1934 et 1936.

Malgré ce, relance économique ne signifie pas disparition de la crise dans la région comme le prouvent divers indices montrant la persistance des difficultés, le monde du commerce et de l'artisanat ne pouvant ressentir immédiatement les effets d'une reprise. Au niveau national, le nombre de chômeurs passe de 240 000 en 1929 à 860 000 en 1936 alors que dans le département, la moyenne mensuelle progresse de 365 chômeurs en 1932 à 1192 en 1936. 1936 est une année noire pour le chômage dans les Alpes-Maritimes : il connaît une poussée particulièrement forte avec une augmentation de 77% par rapport à 1935<sup>34</sup>. Les activités professionnelles du secteur tertiaire sont les plus touchées, le chômage représentant 45% de l'ensemble des secteurs et augmentant de 80% par rapport à 1935.

Un autre indice qui permet de cerner la crise est l'évolution de l'activité touristique de la région. Le rendement de la taxe de séjour baisse de 25% entre 1929 et 1936. Le repli sur elles même de toutes les nations est une condition défavorable aux activités touristiques des Alpes-Maritimes, l'élément étranger étant de plus en plus rare.

Par conséquent, la saison d'hiver est toujours déficitaire et la stagnation du tourisme d'été malgré tous les efforts faits pour le développer ne représente que 13% des bénéfices en 1935 et ne compense en rien les pertes de cette dernière.

Secteur très lié à l'activité touristique de la région, le bâtiment voit baisser le nombre de ses demandes de permis de construire de 46% entre 1929 et 1936. Enfin, jusqu'en 1936, les difficultés économiques plongent dans l'inquiétude et le mécontentement tous les milieux de la population du département et, même si l'opinion publique ignore profondément les mécanismes économiques, ils se plaignent légitimement de la « vie chère », de la baisse des revenus. Les commerçants et industriels, eux, protestent contre l'aggravation des charges et des frais généraux d'autant plus lourds que le chiffre d'affaires diminue considérablement.

Ainsi, malgré la reprise économique enregistrée au niveau national, les conséquences de la crise économique continuent à sévir dans la région comme le prouve le témoignage des commerçants faisant faillite entre 1935 et 1936 mettant toujours au premier rang des causes de leurs difficultés la dépression et les conséquences qu'elle engendre. En effet, pratiquement tous se plaignent du mauvais état général des affaires. Ils ne peuvent plus faire face à leurs engagements, aux sommes dues, désintéresser leurs créanciers suite au manque de travail, à la baisse du chiffre d'affaires depuis plusieurs années, à la diminution des recettes, aux grandes pertes subies dans leur commerce.

A cela, il y a trois causes essentielles, conséquences directes de la crise. Tout d'abord, la clientèle se raréfie, diminue, d'autant plus que, comme on l'a vu, 1936 est l'année la plus noire en ce qui concerne les chiffres du chômage. Et, même si le tourisme devient plus démocratique et moins aristocratique, donc dépendant moins de la clientèle étrangère, à partir des années trente, la région n'en ressent pas encore les retombées en 1936, malgré l'octroi des deux semaines de congés payés. En réalité, on entre dans un véritable cercle vicieux : par suite de la persistance de la crise économique, le commerçant voit sa clientèle se raréfier entraînant pour lui de lourdes pertes : ils ne peuvent donc pas faire face à ses engagements.

Ensuite, les commerçants se plaignent toujours de la concurrence que se livrent les différents commerces pour pouvoir survivre. Enfin, dernière conséquence directe de la crise

---

<sup>33</sup> A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1931-1939)*, Paris, Fayard, 1967-1974.

<sup>34</sup> M. Bordes, *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, Privat, 1976.

pour les commerçants, il leur est très difficile de faire face à la lourdeur des charges, contributions, impositions et frais généraux. Ils ne peuvent plus au bout d'un certain temps faire face au paiement de leurs fournisseurs. Ainsi, certains sont expulsés de leurs locaux par le propriétaire ou bien sont sous le coup de saisies-arrêts qui bloquent totalement leur exploitation.

Autre conséquence de la crise, mais cette fois-ci indirecte, de nombreux commerçants ne peuvent plus payer leurs créanciers car eux même n'arrivent pas à encaisser les sommes qui leur sont dues suite à la faillite d'un ou plusieurs de leurs débiteurs irrécouvrables.

Par contre, en 1936, une autre difficulté s'ajoute à celles engendrées par la crise pour certains commerçants : l'application des lois sociales mises en place par le Front populaire.

Il est aisé de comprendre que l'application de celles-ci est beaucoup plus difficile pour les entreprises et les sociétés employant de nombreuses personnes que pour le commerçant tenant seul sa boutique ou ayant un ou deux employés. Ainsi, en plus des difficultés de l'heure actuelle énumérées auparavant, les hausses de salaires et la semaine de quarante heures sont durement ressenties comme le prouve cette société de constructions mécaniques qui fait faillite en 1936 :

« Par suite des augmentations de salaires, de la crise sérieuse qui sévit dans cette industrie et des rentrées difficiles pour travaux effectués par elle, elle se voit contrainte de déposer son bilan<sup>35</sup>. »

Malgré ce, on peut penser que l'octroi de deux semaines de congés payés est une mesure très bénéfique pour la région. La vie économique du département étant essentiellement basée sur l'activité touristique, et cette dernière se démocratisant de plus en plus, la fréquentation des touristes français ne peut qu'aller croissante.

De l'automne 1936 à la fin de l'année 1939, le pays enregistre une reprise économique malgré la rechute connue entre le milieu de l'année 1937 et le début de l'année 1938. A partir de 1937, le nombre de faillites des Alpes-Maritimes retrouve le niveau qu'il avait connu entre 1925 et 1927, années les plus belles de la période de prospérité. Le pourcentage de commerçants déposant leur bilan diminue de façon très significative passant de 30% en 1935 à 13% en 1938. Mais la crise économique ne devient pas secondaire dans les causes données par les commerçants. Par conséquent, de nombreuses difficultés persistent dans le département, même si tous ces indices tendent à prouver que le monde du commerce des Alpes-Maritimes commence à sortir de la crise dès 1937.

Le témoignage des commerçants tend à prouver cette inflexion étant donné que beaucoup moins mettent en cause les effets de la crise économique pour justifier leurs difficultés. En effet, alors qu'entre 1931 et 1936 la quasi-totalité des commerçants donnait pour cause de leur état de faillite la dépression et ses conséquences, entre 1937 et 1939, seulement la moitié témoigne de la crise commerciale qui les atteint.

Autre signe de reprise, à partir de 1935, même si les commerçants sont déclarés en état de faillite, ils ont la possibilité de demander la continuation de leur exploitation pour ne pas que sa valeur se déprécie en perdant la clientèle. Au cours de la période 1937-1939, un nombre assez important de ces demandes est satisfait, preuve de la reprise des affaires.

L'octroi de deux semaines de congés payés peut aussi amener de nouveaux bénéfices dans la région d'autant plus que l'activité touristique change de physionomie. Dans les années trente, on passe du tourisme aristocratique, luxueux, sédentaire et hivernal d'après-guerre à un tourisme beaucoup plus populaire, démocratisé où la prédominance de l'hiver est ébranlée par la saison d'été. Une autre conséquence des accords de Matignon pouvant être positive pour les travailleurs et les commerçants, c'est le relèvement général des salaires et des traitements dont l'objectif est l'augmentation de la consommation pour relancer l'économie. Les salaires

---

<sup>35</sup> Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06 U 04/963.



obtenus après la signature des conventions collectives en 1936 et 1937 sont nettement plus élevés, de l'ordre de 20% par rapport à la situation initiale d'avant la grève<sup>36</sup>.

Autre preuve de la reprise économique, les causes relatives aux lois du marché refont leur apparition. En effet, certains commerçants font part de leurs problèmes d'argent et de la concurrence sans pour autant les imputer à la crise : impossibilité de tenir leurs engagements vis à vis des créanciers, situation déficitaire, insuffisance des ventes.

Mais il est tout à fait légitime de penser que les problèmes d'argent connus par certains commerçants sont la conséquence des difficultés qu'ils ont rencontrées pendant la période de crise. Ainsi, même si certains indices tendent à prouver que les Alpes-Maritimes ressentent les effets de la reprise, les circonstances économiques défavorables persistent dans le département.

Tout d'abord, la situation du chômage reste critique dans le département en 1937, malgré la diminution enregistrée au niveau national, conséquence de l'application des lois sociales et de la reprise de l'activité économique. Ainsi, l'évolution du chômage dans les Alpes-Maritimes ne suit pas la tendance à la baisse relevée dans le reste du pays.

Ainsi, les offres d'emplois ont particulièrement baissé par rapport à une demande croissante dans les professions du vêtement, des métaux et du bâtiment. Puis la hausse des demandes d'emplois non satisfaites concerne l'ensemble des branches professionnelles. Elles connaissent un taux d'augmentation de 53% entre 1936 et 1937, ce qui aggrave la situation du chômage.

En plus, la hausse des salaires, décidée par le gouvernement du Front populaire en 1936, paraît vite insuffisante aux travailleurs en période de hausse des prix, conséquence de la reprise économique. Ainsi, elle n'est pas assez forte pour permettre de faire face à l'augmentation du coût de la vie. En réalité, le pouvoir d'achat des travailleurs diminue<sup>37</sup>. A l'issue de l'année 1939, le chômage n'a enregistré aucune baisse dans le département et les difficultés des chômeurs deviennent aiguës.

L'objectif du gouvernement Daladier étant de réaliser des économies par la réduction de certaines dépenses, les choses ne vont pas aller en s'améliorant pour le département. En effet, les commerçants niçois, dans des proportions moins importantes, se plaignent toujours entre 1937 et 1939 de la crise, de la mauvaise situation générale des affaires, de la concurrence, des difficultés croissantes nées de la situation économique, de l'application des lois sociales.

Par conséquent, une suite de cause à effet se met en place comme dans les années précédentes. Tout d'abord, la crise qui continue à sévir dans le département entraîne une diminution de la clientèle qui voit ses ressources s'amoinrir. Ainsi, les ventes diminuent, le chiffre d'affaires baisse, les dettes augmentent et les bénéfices deviennent insuffisants pour pouvoir faire face au paiement des fournisseurs et créanciers qui deviennent de plus en plus pressants.

Entre 1937 et 1939, et malgré la reprise enregistrée au niveau national, les effets de la crise sont très durables et le ralentissement de l'activité économique, la persistance et l'aggravation du chômage font que l'agitation ouvrière se ranime. Mais à Nice comme dans le reste du pays, les années 1937-1938-1939 sont dominées par les remous de la politique internationale qui occultent les problèmes locaux. En 1939, avec l'approche de la guerre, les craintes succèdent aux grands espoirs de l'été 1936.

---

<sup>36</sup> A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1931-1939)*, Paris, Fayard, 1967-1974.

<sup>37</sup> En 1938, le coût de la vie enregistre une hausse de 36.2% par rapport à 1936 alors que les salaires n'augmentent plus.

L'analyse des commerces faisant faillite entre 1935 et 1939 va permettre de voir si certaines évolutions apparaissent tout de même par rapport à la période précédente, si des signes de reprise, de sortie de la dépression se font ressentir.

Trois grands ensembles se distinguent comme pour les périodes précédentes. Tout d'abord, les secteurs très touchés, c'est-à-dire connaissant un nombre de faillites supérieur à 120 (plus de 10% des faillites entre 1935 et 1939), sont : l'alimentation, et essentiellement les épiceries qui dominent pour la première fois l'ensemble, puis le bâtiment et les bars-restaurants. Les activités les plus touchées sont donc toujours celles qui ont un lien étroit avec le tourisme.

Ensuite, les secteurs représentant 6% à 2% des faillites pour la période 1935-1939 sont les suivants : garage, coiffure, mercerie, boulangerie, boucherie, hôtellerie, menuiserie, transport, couture, débitant, négociant et commerçant en articles de tous genres. Enfin, les activités peu touchées, c'est-à-dire avec un nombre de faillites inférieur à 20 (moins de 1.5%), se composent des éléments suivants : agent d'affaires, cinéma, laitier, ingénieur, imprimeur, représentant, antiquaire, cordonnier, électricien, plombier et bijoutier.

Si l'on compare maintenant les pourcentages des principales activités faisant faillite entre 1935 et 1939 à ceux des périodes étudiées précédemment, on s'aperçoit que des évolutions non négligeables apparaissent.

Le secteur de l'alimentation voit son pourcentage augmenter de façon très significative passant de 18.7% des faillites en période de crise à 23% en période de reprise économique. Une hypothèse peut être avancée pour expliquer ce fait : depuis 1935, et du fait de la relance ressentie au niveau national, les prix, alors qu'ils avaient connu une forte baisse pendant la crise, sont à la hausse. Cette tendance ne peut être que défavorable pour les commerçants en alimentation de la région qui sont obligés d'appliquer cette hausse à leurs produits alors que, comme on l'a vu, le pouvoir d'achat des travailleurs n'évolue pas. Les négociants, au contraire, représentant 4.3% des faillites entre 1935 et 1939 contre 8.3% pour la période précédente, profitent de cette évolution des prix.

Alors que les secteurs du transport (7.9%) et des hôtels-restaurants (13.2%) stagnent, celui du bâtiment continue à voir chuter son pourcentage, passant de 18.3% des faillites en période de crise à 15.7% en période de relance économique. Plusieurs explications peuvent être données. Tout d'abord, on peut penser que la politique de grands travaux, comme la construction de la « route du bord de mer » Nice-Antibes-Cannes, a été bénéfique pour le bâtiment. Mais cette initiative se termine en 1936<sup>38</sup>. On peut également penser que, avec le développement du tourisme populaire naissant des congés payés et l'essor de la saison d'été, de nouvelles infrastructures ont dû être mises en place dans la région.

Ainsi, cette reprise dans le secteur du bâtiment laisse présager une meilleure santé de l'économie niçoise à la fin des années trente, d'autant plus que le secteur de l'habillement, très dépendant lui aussi de l'activité touristique du département, voit son pourcentage de faillites retrouver le niveau qu'il avait connu pendant la période de prospérité (8.3%).

En ce qui concerne les commerçants français, il n'y a quasiment aucune évolution par rapport aux périodes précédentes. Entre 1935 et 1939, 55% des commerçants faisant faillite sont de nationalité française. Parmi eux, 45% sont originaires des Alpes-Maritimes et 55% des autres départements français. Ainsi, la proportion des faillites est toujours logiquement plus importante pour les commerçants français originaires du reste de la France qui rencontrent plus de difficultés au moment de leur installation dans la région : concurrence des commerçants locaux, constitution difficile d'une clientèle, persistance des problèmes nés de la crise.

---

<sup>38</sup> F. Bernard, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1929 à 1939*, M.M Nice, 1976.

37.2% des commerçants faisant faillite entre 1935 et 1939 sont de nationalités étrangères. L'élément italien domine toujours de manière logique l'ensemble des étrangers. Ils représentent à eux seuls 29% de la totalité des commerçants faisant faillite entre 1935 et 1939, et 78% des commerçants étrangers.

Par contre, le pourcentage des Italiens faisant faillite diminue encore légèrement par rapport à la période précédente (30% entre 1931 et 1934). Mais cette baisse est minime par rapport à l'ampleur des mesures prises par le gouvernement pour tenter de limiter la proportion d'étrangers dans certaines branches d'activité professionnelle (loi du 10 août 1932). Par exemple, un décret-loi du 26 février 1935 limite à 20% la main d'œuvre étrangère pouvant être employée dans la boulangerie<sup>39</sup>.

Mais l'application de ces lois dans le département pose des problèmes délicats car les étrangers forment une fraction importante de la population. Les pouvoirs publics ont donc beaucoup de difficultés à concilier les intérêts de tous et le particularisme des Alpes-Maritimes.

En ce qui concerne les autres commerçants étrangers faisant faillite entre 1935 et 1939, il n'y a aucun changement. Les Suisses représentent 2.2% des commerçants toutes nationalités confondues. Les autres nationalités ne sont que très faiblement représentées et proviennent toujours en majorité de pays européens (Espagne, Russie, Pologne, Grèce, Belgique).

Entre 1931 et 1939, la courbe des faillites suit l'évolution suivante : une hausse quasi continue entre 1931 et 1934, sommet de la crise dans les Alpes-Maritimes, avec une légère chute en 1933 ; une diminution discontinue de 1935 à 1939. Dans cette dernière partie, l'analyse portera sur les initiatives prises pour conjurer la crise et ainsi il conviendra de voir si elles ont eu des conséquences sur l'évolution de la courbe des faillites.

A la fin de l'année 1931, rien ne laisse soupçonner l'ampleur que prendront les événements. En effet, la France entre plus tardivement dans la crise que les autres pays grâce à la dévaluation du franc effectuée par Poincaré en 1928. Ainsi, les solutions proposées dans les premières années qui suivent la crise ne sont réellement pas à la mesure de la situation et la hausse continue du nombre des faillites dans les Alpes-Maritimes jusqu'en 1934 en donne la preuve.

Ainsi, l'Etat n'adopte pas dès les débuts des difficultés un vaste programme de lutte contre la dépression et prend seulement une série de mesures assez peu efficaces. Quant aux élus régionaux, ils ne se distinguent pas non plus de ce point de vue et les remèdes proposés ne sont que superficiels.

En période de crise, avec la baisse de la consommation, un réflexe malthusien s'empare des décideurs politiques pour éviter la surproduction. Tout d'abord, le problème le plus préoccupant pour le gouvernement français est la concurrence étrangère. Ainsi, la France se replie sur elle-même par le biais de la protection douanière pour reporter le mal sur l'étranger. Mais ces autres pays ayant exactement le même réflexe, il devient par conséquent très difficile pour les activités économiques de notre département dépendant des circuits internationaux d'exporter leurs produits.

Le contingentement des travailleurs étrangers est une mesure purement malthusienne. La plus visible est celle édictée par la loi du 10 août 1932 protégeant la main d'œuvre nationale. Mais au niveau des Alpes-Maritimes, l'application de ces lois pose de graves problèmes vu la proportion élevée des étrangers dans la population totale et risquerait ainsi de désorganiser totalement certaines activités du département comme le bâtiment, la coiffure ou encore la boulangerie dans lesquelles la proportion d'Italiens notamment est très élevée.

---

<sup>39</sup> P. Caramagna, *Les Italiens à Nice dans l'entre-deux-guerres*, M.M Nice, 1974.

Diverses mesures adoptées seulement à partir de 1935 protègent directement le monde du petit commerce. Tout d'abord, le décret-loi du 30 octobre 1935 interdit la mise en circulation de nouveaux camions bazars. Une loi du 22 mars 1936 interdit, pendant un an (le délai sera prolongé), l'ouverture de tout magasin de vente au détail, dit « à prix uniques », ainsi que l'extension, sous une forme quelconque, des installations existantes<sup>40</sup>.

Mais la réduction de la production prônée par cette attitude malthusienne entraîne forcément une diminution des salaires, donc de la consommation, c'est-à-dire des bénéfices des entreprises et un véritable cercle vicieux apparaît : la crise entraîne la crise et là est la preuve de la totale inadaptation de ces mesures à la situation. Elles ne résolvent pas la dépression au début des années trente comme le prouve la courbe des faillites.

Au niveau national, une reprise économique est enregistrée en 1932 mais vers le milieu de 1933, se produit un renversement de conjoncture et tous les indices (production industrielle, chômage, activité, emploi) annoncent cette rechute. Dans des Alpes-Maritimes, la courbe des faillites montre la tendance inverse. 1932 est l'année où le département s'enfonce dans la crise et la structure économique de notre département, fondée sur la bonne santé du tourisme en grande difficulté à cette période, ne permet sûrement pas aux activités économiques de ressentir la reprise décrite par A. Sauvy en 1932.

Enfin, entre 1934 et 1935, l'Etat est aux abois et le pic de la crise est atteint dans les Alpes-Maritimes avec le maximum de faillites de l'entre-deux-guerres. Au printemps 1935, l'économie française est au plus bas et c'est dans le courant de cette année que le gouvernement Laval (juin 1935-janvier 1936) tente de remédier à l'ampleur des difficultés que rencontre le pays. Mais la déflation Laval est trop douce, fragmentaire et mal ciblée. Elle n'est en fait qu'un repoussoir.

Ainsi, la reprise enregistrée au niveau national en 1935-1936 n'est évidemment pas la conséquence de la politique de déflation qui n'a pu provoquer dans un délai aussi rapide une relance de l'économie, d'autant plus que la hausse des prix est radicalement opposée à l'objectif du gouvernement qui est la baisse.

Des efforts mieux adaptés à la situation de la région n'enrayent pas pour autant la crise.

Les élus locaux connaissant la situation économique particulière du département, il est logique que les mesures prises par eux pour faire face aux difficultés des Alpes-Maritimes soient mieux adaptées.

Mais en réalité, les initiatives prises servent plus à masquer les effets de la dépression qu'à la conjurer. En effet, les remèdes proposés ne sont que superficiels. On crée à Nice plutôt une Fédération internationale des sociétés d'oléiculture, une Union fédérale des associations professionnelles horticolas de la Côte d'Azur, les professionnels de la construction se regroupent en 1933 dans un Office régional du bâtiment<sup>41</sup>, tout cela sans grand résultat.

Même si la municipalité de Nice poursuit l'aménagement de la ville et le Conseil général fait des efforts en faveur de travaux importants étalés sur plusieurs années absorbant ainsi une partie des travailleurs du bâtiment et des travaux publics, ces mesures n'enrayent pas profondément le chômage du département. Les demandes de secours ne cessent de croître alors que les caisses municipales de chômage sont encore rares en 1934 et les aides apportées sont nettement insuffisantes pour satisfaire les besoins réels de tous les chômeurs.

Puis, le problème de l'équilibre budgétaire se pose comme au niveau national. Les recettes départementales et municipales diminuent du fait de la crise alors que les dépenses d'assistance doivent augmenter<sup>42</sup>. Il est donc très difficile pour les collectivités de financer à

---

<sup>40</sup> A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1931-1939)*, Paris, Fayard, 1967-1974.

<sup>41</sup> M. Bordes, *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, Privat, 1974.

<sup>42</sup> F. Bernard, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1929 à 1939*, M.M Nice, 1976.

la fois les grands travaux et les aides aux chômeurs tout en modérant la pression fiscale qui viendrait saper encore un peu plus les revenus des travailleurs.

Ainsi, en dehors des mesures douanières et de contingentement des travailleurs étrangers, les initiatives prises tant sur le plan régional que national n'obéissent à aucune idée d'ensemble et n'enrayent en aucun cas la crise comme le prouve l'évolution de la courbe des faillites jusqu'en 1934.

Les choix politiques pris tout d'abord par le Front populaire puis par la droite libérale à la fin de la période, même s'ils ont des orientations totalement opposées, possèdent néanmoins un point commun : la politique de dévaluation remplace celle de la déflation entretenant, entre autres, la reprise de l'économie.

La relance avec le Front populaire prend donc corps avec la signature des accords de Matignon du 7 juin 1936 entraînant l'octroi de deux semaines de congés payés très bénéfique pour l'économie du département axée sur le tourisme, la semaine de 40 heures et surtout la signature de conventions collectives entre syndicats ouvriers et patronaux sous l'arbitrage de l'Etat dont le but est une hausse effective des salaires (de 7 à 15%).

Enfin, le choix de la dévaluation du franc en septembre 1936 par Léon Blum semble couronner les initiatives prises par la gauche pour relancer l'économie. Désormais, les produits français sont meilleur marché que les produits anglais, les exportations sont stimulées, la production industrielle retrouve du tonus. A la fin de l'année 1936, des perspectives très brillantes s'ouvrent à l'économie française.

Le département des Alpes-Maritimes quant à lui semble également profiter des effets bénéfiques de la reprise enregistrée au niveau national, la courbe des faillites continuant de baisser, même si, comme on l'a vu, de nombreux commerçants se plaignent encore de la crise et, pour certains, de l'application des lois sociales. Par contre, la rechute économique entre le milieu de l'année 1937 et le début de l'année 1938, semble n'avoir aucune conséquence sur l'économie de la région puisque la courbe des faillites ne reflète pas cette tendance.

Par conséquent, à la suite de la dévaluation de septembre 1936, l'économie française progresse à vive allure mais l'introduction de la semaine de 40 heures au début de 1937 brise net l'élan et renverse le mouvement. Puis, malgré les deux nouvelles vagues de dévaluation du franc (juin 1937-mai 1938), les prix français sont toujours plus bas que les prix étrangers et l'effet ne peut donc être durable. Ainsi, la poursuite du programme du Front populaire est abandonnée au printemps 1938, après la chute du second gouvernement Léon Blum, laissant la place au libéralisme de droite.

Ce n'est qu'à partir du milieu de l'année 1938 que la France sort effectivement de la crise. Avec le retour de la droite au pouvoir, le patronat récupère son optimisme.

La reprise s'explique de la manière suivante. Le but est de relancer la croissance en brisant le malthusianisme économique. Face à l'aggravation de la situation internationale, l'Etat s'engage fermement dans le réarmement et le premier souci du gouvernement est d'augmenter ses dépenses dans ce secteur. On voit s'instaurer une véritable économie mixte de guerre. Ainsi, la loi des 40 heures est suspendue pour les établissements travaillant pour la défense, le principe des heures supplémentaires est généralisé avec baisse des majorations de salaires pour rivaliser avec les 60 heures allemandes.

Une reprise économique apparaît donc : la production industrielle, la durée du travail augmentent, le chômage baisse. En plus, l'inflation est ralentie grâce à l'arrêt de la course entre les salaires et les prix, au rééquilibrage entre offre et demande, à la souplesse du contrôle des prix. Le pouvoir d'achat se stabilise à l'indice 125.8 en août 1939<sup>43</sup> (base 100 en 1931). Ainsi, la droite obtient un meilleur résultat que la gauche pour l'évolution du pouvoir d'achat alors qu'elle ne songeait pas à relancer la demande des ménages.

---

<sup>43</sup> H. Bonin, *Histoire économique de la France depuis 1880*, Paris, Masson, 1988.

La reprise est donc générale sur les indices de production et d'activité. Les progrès dans les secteurs du bâtiment (+ 21% d'octobre 1938 à novembre 1939), des textiles (+17%), de la métallurgie (+27%) sont très significatifs<sup>44</sup>. En raison de l'allongement de la durée du travail, le pouvoir d'achat du salaire hebdomadaire augmente nettement, le chômage diminue. L'inflation est freinée et les prix n'augmentent pas en 1939. Par conséquent, même si elle n'a pas été bien perçue sur le moment puis couverte par le début du conflit, la brillante reprise de 1938-1939 est bien réelle.

Au niveau des Alpes-Maritimes, la preuve la plus flagrante de cette reprise de l'économie est le niveau retrouvé par le nombre de faillites qui est égal à celui des plus belles années de la période de prospérité.

### • Conclusion générale.

Au début des années vingt, la guerre et ses conséquences sur l'économie du pays sont les principales causes des faillites dans les Alpes-Maritimes. En effet, la fin des hostilités n'engendre pas la fin des difficultés : les prix augmentent, les démobilisés gonflent le chiffre du chômage, la crise de 1921 frappe le pays.

A partir de 1923-1924, la France entre dans une phase de croissance et de prospérité et l'essor que connaît le département l'emporte sur les difficultés ponctuelles. Mais paradoxalement, le nombre des faillites ne fait que suivre une courbe ascendante. La conjoncture économique étant généralement saine, les faillites ne sont donc pas liées à des crises mais sont la conséquence des lois du marché : concurrence, problèmes d'argent, de recouvrement de dettes, de paiement des créanciers, associations malheureuses.

Dès 1928, le tourisme connaît ses premières difficultés et le département souffre très vite de la dépression mondiale. Sachant que l'activité touristique de la région, secteur dont dépend la survie de nombreux autres, doit son succès à une clientèle étrangère qui entre bien avant la France dans la crise, il est facile de comprendre pourquoi les commerçants témoignent du marasme des affaires. Malgré ce, les lois du marché constituent, à part égale avec les événements conjoncturels, les causes de faillites entre 1928 et 1930. En effet, la région n'entre réellement dans la crise qu'à partir de 1931.

Ainsi, dans les années vingt, l'augmentation du nombre de faillites s'explique paradoxalement, et surtout à partir de 1924, par la phase de croissance et de prospérité que connaît le pays et la région. Mais dès 1931, la crise de 1929 devient la principale cause des difficultés pour les commerçants niçois.

A partir de cette date, et ce jusqu'en 1936, la dépression économique que traverse le pays devient la cause quasi unique des faillites. Le sommet de la crise est atteint en 1934 dans les Alpes-Maritimes. C'est seulement à partir de 1937 que le département commence à ressentir les effets de la reprise enregistrée au niveau national. Pourtant, les commerçants niçois continuent à témoigner de nombreuses difficultés comme le marasme des affaires ou la crise commerciale à la fin des années trente. Ainsi, la région sort très tardivement de la crise.

Mais un certain paradoxe apparaît : la courbe des faillites retrouve à partir de 1937 son niveau des années de prospérité alors que les commerçants ressentent encore beaucoup de problèmes liés à la crise. On peut donc en conclure que la reprise agit essentiellement sur les grandes structures de l'économie française, la baisse du nombre des faillites reflétant cette tendance, mais a peu d'effets sur le monde du petit commerce niçois lui-même, ressentant encore de nombreuses difficultés, conséquence de la dépression.

Ainsi, alors que les années vingt sont synonyme de croissance et de prospérité, les années trente, sur le plan économique, représentent les années les plus sombres. Mais à partir

---

<sup>44</sup> A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1931-1939)*, Paris, Fayard, 1967-1974.

de 1939, la France va connaître un épisode encore plus difficile : la seconde guerre mondiale vient mettre un frein à la reprise économique. Par conséquent, aux difficultés nées de la crise qui perdurent jusqu'en 1939 s'ajoutent celles liées au conflit entraînant une paralysie et un arrêt de l'économie du département. Les touristes de l'été partent prématurément et les méridionaux sont mobilisés. On peut donc penser que, au cours des années de guerre, les causes des faillites seront similaires à celles de 1919.

## Evolution du nombre des faillites par année dans l'entre-deux-guerres

Années	Faillites	Liquidations judiciaires	Liquidations transformées en faillites	Total des faillites	Pourcentages
1919	1	10		11	0,2
1920	23	9		32	0,7
1921	40	13	3	56	1,2
1922	88	13	2	103	2,2
1923	93	9	4	106	2,3
1924	121	11	2	134	2,9
1925	140	11	4	155	3,3
1926	159	5	1	165	3,5
1927	215	14	5	234	5
1928	267	10		277	5,9
1929	350	10	2	362	7,8
1930	290	14	3	307	6,6
1931	304	12	3	319	6,9
1932	374	16	3	393	8,4
1933	355	16	2	373	8
1934	388	19	2	409	8,8
1935	287	23	4	314	6,7
1936	293	12	1	306	6,6
1937	234	10	4	248	5,3
1938	189	3		192	4,1
1939	139	9		148	3,2
<b>Total</b>	4350	249	45	4644	100 %



**LE FRONT NATIONAL  
A TOULON :  
de la sous-société des débuts  
à la contre société de juin 1995**

**Frédéric DELMONTE**

**Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de M. Schor et soutenu à la  
Faculté des Lettres de Nice**

Pénétrer l'intimité d'un parti politique, est pour l'historien d'un riche enseignement. Cette étude vise à suivre dans le temps l'évolution interne de la fédération Front National du Var de ses débuts, en 1973 à la victoire des élections municipales de 1995. L'intérêt de cette approche était de pouvoir comprendre à un niveau humain, la réalité de l'implantation et de l'organisation du FN à Toulon, pour suivre l'évolution de ce parti, du regroupement de quelques militants qu'il était, à la première organisation politique du Var qu'il est devenu en 1995.

Les sources proviennent de trois origines: les témoignages des acteurs de cette période, la documentation de la fédération FN du Var et de quelques militants, les archives publiques (livres journaux...). Volontairement, la provenance de quelques renseignements n'est pas toujours mentionnée.

Trois axes de travail seront donc suivis: les hommes à la tête de la fédération, les dissidences, et le travail de militantisme.

Le premier véritable responsable frontiste dans le Var est le docteur René Communal. De ce personnage assez discret, on ne connaît pas grand chose. Les rares informations proviennent de rencontres avec quelques militants de l'époque, des articles de journaux à son sujet et de quelques tracts et lettres retrouvées dans des archives privées<sup>1</sup>

Au début des années 1980, le docteur Communal est à la retraite, et habite une villa dans un village proche de Draguignan. Pourquoi s'est-il installé dans le Var et comment ? Il n'est pas possible de répondre à cette question. Ce qui est certain, c'est que le responsable de la jeune fédération FN est un ancien de l'Algérie Française qui d'après certaines de ses lettres<sup>2</sup> n'a jamais accepté la perte de ce territoire. Pour cette raison, il fait partie de l'OAS, et toujours d'après ces mêmes sources, s'engage violemment contre le FLN et contre De Gaulle. Il est d'ailleurs d'après certains de ses écrits condamné à mort par les deux.

Dans ses courriers, celui-ci évoque souvent son «expérience malheureuse en Algérie». Depuis cette période, il a «toujours pensé que la droite suicidaire ne pourrait jamais s'implanter et lutter efficacement contre la gauche qu'à une seule condition: faire bloc en une union solide lors des consultations électorales». C'est une des principales causes de son attachement au FN et de son désir de rapprocher ce parti des autres mouvements nationalistes, extrémistes et royalistes. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons apporter plus de renseignements sur les débuts de l'implication politique de ce docteur. Néanmoins, il apparaît évident que son engagement aux côtés du FN peut s'expliquer par son expérience malheureuse en Algérie. Dans un tract distribué à Brignoles en 1983, il écrit: «Quelle serait la réaction de Sidi Chadli de la République Socialiste Algérienne si les immigrés français, les Pieds Verts brûlaient un drapeau fellagah sur le forum d'Alger ?». Le docteur Communal est un militant convaincu et virulent. Dans une autre lettre de novembre 1983, il écrit: «jusque là, j'ai fait de la politique les armes à la main; depuis 30 ans, je me bats pour une patrie que j'ai perdue par la faute des Français.» Pour lui, être Pied Noir est «une question de tripes, de foi, de regrets et de souvenirs».

On s'aperçoit qu'à cette époque, la rhétorique politique du FN est constituée en grande partie des images et expériences des événements d'Algérie.

Dans une lettre de 1985, il se présente comme un catholique traditionaliste. A ce moment là, le docteur à la retraite est président du CNIP varois.

---

1 Ces sources proviennent de rencontres avec divers militants de l'époque qui ont bien voulu me faire part de leurs souvenirs, et me procurer le cas échéant quelques documents issus d'archives personnelles.

2 La plupart des lettres citées proviennent d'un rapport rédigé par le docteur Communal au sujet de son action dans le Var et envoyé à plusieurs responsables nationaux du Front national.

Le docteur Communal est un personnage atypique du FN à cette époque. Par son caractère dur, sa volonté de privilégier le terrain, plutôt que les directives de Paris,<sup>3</sup> ce docteur symbolise bien à Toulon et dans le Var la réalité du FN à cette époque. Son engagement en faveur du combat nationaliste est total, un peu à la manière de celui tenu autrefois de l'autre côté de la Méditerranée. C'est là une des caractéristiques fondatrices du FN dans ce département: ce parti doit beaucoup au moment de sa naissance à l'existence des anciens activistes de l'Algérie française. Cette coloration politique est d'une telle importance dans le Var qu'elle en vient à éclipser les autres aspects du Front. En fait, le docteur Communal ne s'engage pas en priorité pour le FN, mais pour la tribune que celui-ci lui procure afin de continuer ici symboliquement une lutte engagée ailleurs. En relisant ces quelques lettres et tracts, en analysant certaines photos de banquets sur lesquelles le docteur est présent on a l'impression que le FN en tant qu'appareil politique s'éclipse derrière d'autres combats communs, qui habitent beaucoup de militants frontistes et finissent par dépasser ce parti.

C'est pour cette raison, qu'écarté du FN, le docteur ne s'en éloigne jamais trop, et continue à graviter dans son entourage: le docteur par exemple continue à exercer sur les militants une certaine autorité, preuve que les liens affectifs et humains tiennent au sein du FN varois une plus grande importance que ceux hiérarchiques ou organiques. Une lettre est importante pour comprendre l'état d'esprit de ce personnage vis à vis du FN. Quelques mois après son exclusion, le docteur demande que l'on réexamine son cas, afin d'être réintégré au parti. Cette démarche montre qu'avant d'être un parti politique, le FN reste avant tout un groupuscule, qui relève plus des habitudes familiales dans les rapports entre ses membres que de celles d'une structure politique. Il y a quelque chose de passionnel entre les militants et leur parti.

Le docteur n'abandonne pas la politique après son départ du FN. En novembre 1985, il est élu président du CNI du Var, et milite d'après *Var-Matin* au Front d'Opposition National. En 1986, on le retrouve aux côtés de M. Mamy sur sa liste FNV.

C'est à cette période que, dégoûté de la politique il quitte discrètement le Var. Il a été impossible de rentrer en contact avec cette personne.

Monsieur G., un des membres historiques du FN dans le Var, est aussi de la même trempe. Sa famille habite en Afrique du Nord depuis cinq générations. Son grand-père est Pétainiste. M. G. raconte qu'il a été élevé dans une tradition très «droite».

A 15 ans, G. se sauve de son collège et milite de façon musclée et déterminée pour conserver l'Algérie française. Il fait partie des petits Ultras d'Alger. C'est à leur contact qu'il apprend l'action militante et se forge une volonté. A cette époque, il rencontre son maître à penser Claude Tenne, alias Marc Tenard, alias José Casabals, engagé de 1955 à 1961 au 1<sup>er</sup> REP, puis de 1961 à 1962 à l'OAS au Delta 1, avant d'être emprisonné à l'Ile de Ré. Il en est le seul évadé. G. fait partie de ce petit monde pendant les heures les plus dures. A 17 ans 1/2, il est obligé de rentrer en France. A cause de son engagement politique en faveur de l'Algérie Française, il sera plusieurs fois mis en prison.

En 1963, il arrive dans la région de Solliès-Pont dans le Var. C'est à cette époque qu'il trouve dans le journal local un appel aux volontaires pour rejoindre les Comités Tixier-Vignancourt. G. répond à l'appel. Il considère son engagement comme un devoir en faveur de l'avocat de Salan, et comme une obligation pour lutter contre le gaullisme et le communisme. C'est alors qu'il rencontre véritablement Jean-Marie Le Pen, après l'avoir croisé sur les barricades à Alger. Pendant son engagement aux côtés de Tixier-Vignancourt, il assure les fonctions de garde du corps et de chauffeur de l'avocat nationaliste. Il milite ensuite à Ordre Nouveau, et se rapproche du FN dès les débuts, d'après son témoignage.

---

<sup>3</sup> Il s'agit ici de son soutien à l'occasion des élections municipales de 1983 à Draguignan à la liste de droite conduite par M. Claustres.

G. s'attache à Jean Marie Le Pen parce qu'il estime avoir une dette envers ce député qui est allé se battre en Algérie pendant son mandat.

G. est en politique un homme d'honneur et de terrain, comme il aime à se définir. C'est en partie grâce à son dévouement que le FN va prospérer dans le Var. Il n'hésite pas à aller sur le terrain, comme il l'a toujours fait. Dans le Var, il s'occupe un certain temps de Toulon, mais se spécialise dans la sécurité et la vigilance.

L'engagement de G. au FN est symbolique de l'existence de ce parti dans le Var à ses débuts. Comme le docteur Communal et bien d'autres, il représente un FN dur et musclé, qui garde les habitudes d'un activisme récent. C'est ce qui est intéressant à retenir chez ce militant, dont le parcours est assez symbolique de la nature du FN à ses débuts dans le Var.

Monsieur D. représente aussi la période des débuts au FN. Il fait partie du groupe des fondateurs du front dans le Var. Policier de carrière, D. appartient au SAC. A sa dissolution après la tuerie d'Auriol, il entre naturellement au FN, parce qu'il recherche un engagement politique musclé. D. s'occupe au début de la section jeune, puis du secteur de Toulon, et accessoirement de la sécurité. Ce militant n'a aucun lien avec les événements d'Algérie. Pourtant, par son passé politique, il s'intègre naturellement au groupuscule frontiste dans lequel il retrouve certaines habitudes et méthodes.

En 1984, le FN change de tête dans le Var en même temps que de responsable. Ce changement de responsable doit répondre à un impératif de développement: le FN veut offrir au public une autre image et il doit aussi mieux s'organiser.

Bernard Mamy second responsable frontiste du Var correspond à cette image. Né le 13 décembre 1931 à Boulogne-Billancourt, il est le fils de Jean Mamy, alias Paul Riche, journaliste cinéaste et écrivain, rédacteur en chef de plusieurs journaux pendant la guerre et, «fusillé à la libération comme Brasillach et tant d'autres». Il est marié en première noce à Brigitte Lehideux, soeur de Martine Lehideux, député européen FN. Il se remarie en 1973. Il a quatre enfants.

Son parcours scolaire est intéressant. Il fréquente les lycées Rollin, Janson de Sailly puis va suivre des cours à la faculté de Droit à Paris. C'est là qu'il fait connaissance de Jean-Marie Le Pen.

Son parcours professionnel est riche et compliqué. De 1955 à 1957 il est agent technico-commercial d'Air France, collaborateur de Léon Delbecq, président du comité de salut public d'Algérie et du Sahara (1958), ingénieur à l'Union industrielle africaine (1958-1961), administrateur de la régie syndicale des transports d'Alger (1960-1961), ingénieur conseil à l'institut européen pour la promotion des entreprises, délégué général pour la Suisse (1962-1963), puis pour la Belgique (1964), vice président et directeur de Wofac-France (1965-1969), directeur (1969) à la compagnie parisienne d'ingénieurs conseils, créateur de la profession de conseil en conseil (1970), gérant de la société Audit service international (1970-1972), directeur général (1971-1974) de l'institut technique d'études et de recherches en écologie, et (1974-1976) de la société de micro informatique France, administrateur depuis 1975 de la chambre des ingénieurs conseils de France (CICF Ile-de-France), co-éditeur de l'annuaire biographique VIP. puis enfin antiquaire dans le Var. M. Mamy par ses compétences professionnelles est d'un grand secours pour le FN: au niveau des relations humaines, mais surtout de l'informatique. C'est lui qui dote le Front au niveau national et dans le Var d'un système informatique.

Son parcours politique est aussi riche que son parcours professionnel. En 1949 il est adhérent au quartier Latin de divers mouvements nationalistes. Il participe à la rédaction du journal « Contre Révolution ». En 1951 il rencontre Jean-Marie Le Pen. Il est adhérent aux JIP, avec A. Jamet futur secrétaire départemental du FN dans l'Hérault. De 1952 à 1956 il

est sous-lieutenant engagé volontaire en Tunisie. En 1956 il est responsable pour la Seine-et-Oise des jeunes du mouvement Poujade (UDJF), dont le président est Le Pen. En 1957, il participe à l'organisation de la Caravane pour l'Algérie française. A cette époque, il croise à nouveau la route politique de Jean-Marie Le Pen, en étant membre du Front National Combattant, dont le président est Le Pen. Malgré trois enfants, il est engagé volontaire en Algérie, au grade de lieutenant commandant de compagnie. En 1958, Bernard Mamy reste en Algérie et participe pleinement au comité de Salut Public. En 1960 il est commandant en second de l'unité territoriale de choc d'Alger, fer de lance des barricades. Il est élu le 29 mai 1960 conseiller général d'Alger avec l'appui de Jean-Marie Le Pen sur la liste de Pierre Lagaille., «Algérie française». En 1961, il participe activement et logiquement au Putsch d'Alger. Inculpé d'atteinte à la sûreté de l'Etat par De Gaulle, il rejoint les mouvements clandestins.

Son implication pour l'Algérie française est pour un personnage de l'extrême droite et de la droite nationaliste un excellent curriculum vitae qui permet d'ouvrir bien des portes et des réseaux, surtout dans le Var. Il est à noter, que M. Mamy fait toujours partie de ceux qui participent à la prise des décisions. De plus, natif de métropole, M. Mamy peut jouir aux yeux des Pieds Noirs d'un certain statut, puisque natif de métropole, il s'est engagé aux côtés des plus ardents défenseurs de l'Algérie française.

De 1962 à 1965, M Mamy réside en Suisse et en Belgique, où par le biais des réseaux nationalistes il arrive à trouver du travail. En 1965 date de sa rentrée en France, il rejoint les Comités Tixier Vignancourt. En 1967 il se présente comme candidat dans l'Essonne sur les listes Tixier. Le secrétaire général de ce mouvement n'est autre que Jean-Marie Le Pen.

En 1969, Bernard Mamy s'éloigne politiquement de Jean-Marie Le Pen. Après la mort de De Gaulle, il dirige dans les Yvelines la campagne de Poher contre Pompidou. Il est ensuite candidat PDM aux législatives suivantes à Versailles. Son parcours politique rejoint celui de la droite plus classique, comme une partie des militants de l'Algérie française. De 1970 à 1974, il est membre du comité directeur du PDM dans les Yvelines. Il le quitte quand le PDM devient le CDS. En 1977, il est élu président de la commission municipale chargée de gérer la commune de Magny Le Hameaux. Il adhère au PR dans les Yvelines. En 1979, il est élu président de la commission municipale. La même année, il démissionne du PR, en désaccord avec la politique de Giscard.

Pendant quelques années son parcours politique est flou ou inexistant. C'est seulement en 1983 que Bernard Mamy se rapproche de Jean-Marie Le Pen qui lui demande de venir lui donner un coup de main pour organiser le front. C'est-à-dire s'occuper de l'informatique et d'améliorer l'organisation. En 1984, il est nommé délégué national à l'organisation interne du FN, puis secrétaire départemental du Var. Il est 24e sur la liste FN pour les élections européennes. En mars 1985, il fait l'objet d'une information judiciaire pour coups et blessures contre un colleur d'affiches. Aux élections cantonales de 1985, il réalise le meilleur résultat du FN en France.

Par son passé politique, ses connaissances au sein de l'extrême droite, notamment ses rapports avec Jean-Marie Le Pen, par son poids politique, il est le patron d'une des plus importantes fédérations FN, M. Mamy a la carrure nécessaire pour se présenter aux élections législatives de 1986 et devenir député.

Le parti en décide autrement. En octobre 1985, Jean-Pierre Stirbois nomme Yann Piat à sa place au secrétariat varois. En dédommagement, il est nommé formateur des élus régionaux. M. Mamy est écarté de la tête de la fédération varoise, et perd donc par la même occasion de son influence sur les destinées nationales du parti de Jean-Marie Le Pen.

Celui-ci ne s'estime pas vaincu pour autant. En mars 1986, Bernard Mamy se présente en tête de liste pour les législatives et régionales, non pas sur la liste FN, mais sur celle de la

Fédération Nationaliste Varoise, qu'il vient de créer en compagnie des anciens responsables FN du Var.

Le 11 octobre 1988, à l'occasion du départ de Yann Piat, M. Mamy s'exprime dans *Var-Matin*. Il se réjouit de l'exclusion de Piat, et précise: «Depuis 3 ans, nous avons maintenu le contact avec les militants et les électeurs qui ne comprenaient pas que la direction puisse avaliser les reniements successifs de la prétendue filleule de Le Pen.» Il appelle au regroupement dans les structures existantes.

La richesse du parcours de M. Mamy est intéressante à plusieurs points. De par ses origines familiales et son propre parcours politique, ses connaissances et ses implications personnelles en faveur de l'Algérie française, Mamy représente au sein du FN, une certaine continuité avec de la droite nationaliste française depuis la Libération. Sa présence au FN démontre bien que ce parti a bien une histoire et des racines.

L'arrivée de Mme Piat à la tête de la fédération du Var à la suite de Bernard Mamy est mouvementée. Mettre à cette époque une femme à la tête d'une des fédérations les plus dures est quelque chose d'osé. C'est l'avis de la plupart des militants interrogés à ce sujet. Yann Piat n'est pourtant pas une nouvelle venue dans le Var et encore moins au FN. Elle fait partie des anciens de ce mouvement dans le département, puisqu'elle assiste à la réunion fondatrice de celui-ci. Elle s'occupe même pendant un moment du secteur de Hyères. On peut penser que la «filleule» de Le Pen est pressentie pendant un moment pour prendre la suite du docteur Communal. En effet, à l'occasion d'une réunion du FN varois, le docteur Communal rapporte la présence encombrante et envahissante de Yann Piat à la tribune aux côtés de Jean-Pierre Stirbois, alors que lui ne peut s'exprimer. Dans une lettre de Jean-Marie Le Pen, adressée aux militants du Var à l'occasion de la nomination de Yann Piat à la tête du département, celui-ci écrit que Yann Piat «a déjà exercé cette responsabilité par le passé». Bien évidemment, il n'en est rien. Mais cette phrase peut vouloir signifier deux choses: une erreur de mémoire, ou une volonté de modifier le passé pour justifier la venue de Yann Piat.

Yann Piat constitue l'amorce d'un tournant pour le FN dans le Var. En effet, elle n'a pas un passé de militant d'extrême droite, ni même un itinéraire personnel qui permette de la comparer à d'autres responsables ou cadres du FN de l'époque. Mme Piat n'a pas connu la guerre d'Algérie, ni les comités Tixier, encore moins l'activisme politique des clubs ou mouvements politiques. Politiquement, Yann Piat découvre tout avec le FN, comme elle l'écrit dans son livre. En politique elle est aussi novice qu'acharnée.

Sans tenir compte de ses propres qualités et de ses liens avec le président du FN, c'est en partie en utilisant le symbole de son itinéraire<sup>4</sup> (mère AFAT, pro-Algérie française, père militaire décédé et inconnu, enfance difficile...) que Yann Piat peut s'imposer au devant de la société frontiste du Var. Involontairement, son parcours familial est caricatural de celui de beaucoup de militants d'extrême droite.

Yann Piat naît le 12 juin 1949 à l'hôpital de Saïgon, d'une mère militaire. Son père, un officier parachutiste, reste inconnu. C'est un prêtre qui le traîne à la maternité, le jour de la naissance de sa fille. Il est né en Bretagne et est tombé à Diên Biên Phû, tout cela d'après la mère de Yann Piat. Mais Yann Piat connaît très peu de chose de sa mère, et surtout de son père. Yann Piat, native d'une colonie, est issue de parents militaires engagés dans la défense des territoires français d'Outre-Mer.

A 18 mois, elle rentre en France, où elle est confiée à un couple de gardiens à Boulouris, près de Saint Raphael. C'est là qu'elle passe une bonne partie de son enfance, avec d'autres gamins que gardent dans la journée ses «grands-parents» adoptifs. Sa mère Luce, ne fait que très courts passages, en fonction de ses permissions. Elle est toujours en Indochine, puis en Algérie. Vers quatre ou cinq ans Yann Piat rencontre pour la première fois Jean-Marie

---

4 Cf. la lettre de présentation adressée aux militants à son retour dans le Var, qui reprend les événements marquants de sa vie.

Le Pen. Ami de sa mère depuis la guerre d'Indochine, ce «grand légionnaire» vient rendre visite à Luce à Saint Raphael. Toujours dans ce livre, Yann Piat raconte que sa mère va alors vivre un certain temps à Paris, avec Jean-Marie Le Pen. Yann Piat a donc l'énorme avantage d'être une «très» proche du futur président du FN.

Luce milite secrètement à cette époque pour l'Algérie française. Activiste au sein de l'OAS, elle est arrêtée, puis emprisonnée. Le portrait de Yann Piat s'enrichit donc d'une mère dont l'engagement en faveur de l'Algérie française est des plus acharnés, ce qui dans le Var à cette époque est un atout pour diriger la fédération frontiste.

A cette époque, Yann Piat perd tout contact avec sa mère. Luce Millet, décide en effet d'accentuer son engagement en faveur de l'Algérie française.

A l'âge de 15 ans, Yann Piat est donc confiée contre la volonté de ses grands-parents adoptifs, à l'assistance publique de Draguignan. A un peu moins de 20 ans, elle la quitte pour aller s'installer à Hyères où elle travaille quelques temps pour un opticien Le 25 janvier 1969, à 20 ans, elle se marie avec un marin de 24 ans, et part pour Lorient. Sa première fille naît là-bas. Yann Piat a 21 ans. Elle fait ensuite un bref passage par Brest. C'est à cette époque, qu'un beau jour, toujours d'après son livre elle voit Jean-Marie Le Pen pour la seconde fois. En compagnie de sa femme Pierrette, l'ancien député vient prendre des nouvelles de celle qui se présentera bientôt comme sa filleule de coeur.

Après son divorce, Yann Piat descend s'installer à Toulon. A l'époque, il n'est toujours pas question de politique. Elle travaille comme décoratrice, et écrit des romans. «Cheval Fou» est refusé par un éditeur. A cette époque, elle ne démontre aucun besoin de s'engager politiquement.

En septembre 1977, elle se marie en Bretagne avec un aviateur. Elle n'y fait qu'un bref séjour, puisqu'en 1979, elle vient s'installer de nouveau à Hyères, au Mont des Oiseaux. De son second mari, elle a une deuxième fille.

C'est par Jean-Marie Le Pen qu'elle entre en politique en 1983. Le président du FN lui adresse une lettre pour l'informer d'une réunion dans le Var en présence de Jean-Pierre Stirbois. A l'époque, par le manque de militants, elle se voit confier le secteur de Hyères. Bien entendu, Yann Piat ne dispose d'aucune formation politique. Elle apprend donc tout sur le terrain. Formée à la rude école du militantisme frontiste des débuts, Yann Piat est une autodidacte en politique. Comme elle le confesse dans son livre, elle ne connaît que la réalité de l'engagement «BBR».

Elle doit quitter le département pour suivre son mari dans les Landes. A la fin de l'été 1985, Yann Piat rentre dans le Var, avec ses filles, mais sans son mari. Elle doit reprendre en main la fédération varoise, tâche difficile, puisque l'ancienne équipe n'est pas disposée à partir, et à accepter les changements imposés par la filleule de Le Pen et Jean-Pierre Stirbois.

Mme Piat est sans aucun doute la responsable que l'on remarque le plus à la tête du FN dans le Var sans qu'elle soit la plus compétente ou importante. De par sa formation: elle ne fait partie avant son entrée au FN d'aucun mouvement politique. Elle apprend tout au FN. A cause de son manque d'expérience, il apparaît évident qu'elle rencontre, surtout au début, de nombreux problèmes au sein d'une fédération qui a du mal à l'accepter. Malgré cela, les militants qui «servent» sous ses ordres gardent d'elle une image plutôt positive et attachante. La «môme Piat» est plutôt dynamique, chaleureuse, et sympathique. On se souvient d'elle aussi par son engagement politique mouvementé et malheureux. Son départ du FN et de la tête de la fédération est vécu comme une haute trahison, mal acceptée de la tête à la base du FN. Enfin, sa tragique disparition, même si, à cette époque, elle est attachée à un autre parti, n'est pas faite pour que l'on gomme son existence.

L'arrivée de l'actuel responsable du FN dans le Var constitue le changement le plus important. Premièrement, parce qu'une grande partie des responsables de l'époque Mamy et Piat ne figure plus au sein du nouveau bureau départemental, mais aussi parce que bon

nombre d'entre eux quittent le FN ou en sont écartés. Ensuite, parce que Jean-Marie Le Chevallier n'est ni un ancien de l'Algérie française, ni un cacique de l'extrême droite française. Son itinéraire politique ressemble à s'y méprendre à celui d'un homme politique de droite traditionnelle, et c'est ce qui est ici important à retenir. Nouveau «patron» de la fédération, Jean-Marie Le Chevallier représente le changement le plus important en terme d'image que connaît le FN dans le Var, à la manière du FN en général. Jean-Marie Le Chevallier, par ses fréquentations, sa première belle famille, puis la seconde, son passage au cabinet de Jacques Dominati, ses fréquentations avec Jean-Marie Le Pen à la fin des années soixante-dix représente cette droite qui a été dans la droite pendant de nombreuses années et qui par conviction ou opportunisme a rejoint en partie au fils des années le FN. Les déchirements qu'a connus la droite à la suite des élections régionales de 1998 en sont une illustration récente. L'arrivée de Jean-Marie Le Chevallier et de sa nouvelle équipe enlève donc au FN son image de «gros bras», pour lui donner un aspect plus «lisse».

Jean-Marie Le Chevallier est né le 22 novembre 1936 à Sceaux dans le département de la Seine. Il est le fils de Charles Le Chevallier, adjoint au maire de Sceaux et de Blanche Trousselier, sage femme.

Jean-Marie le Chevallier fait ses études au lycée Lakanal à Sceaux, avant de sortir diplômé du centre de formation des assistants techniques du commerce.

Jean-Marie Le Chevallier se marie en premières noces à Melle Chiappe. Le père de sa première femme est exécuté à la Libération, pour fait de collaboration. Son oncle, est le fameux préfet de Paris du 6 février 1934, proche des ligues. C'est par son beau-frère, que Jean-Marie Le Chevallier rencontre Jean-Marie Le Pen dans les années soixante-dix. De ce premier mariage, le futur maire de Toulon a trois enfants, dont un décède par la suite. Il épouse sa deuxième femme le 22 novembre 1985. Cendrine Chereil de la Rivière appartient à la bonne et riche noblesse royaliste.

Son parcours professionnel est intéressant. Il regroupe des postes le plus souvent à responsabilité. De 1957 à 1958, il est agent de liaison à la société Entrepose, de 1959 à 1963, il est responsable des ventes à la société Paillard Bollex, de 1964 à 1965 il est assistant technique du commerce à la chambre de Commerce et d'industrie de Rennes, et de 1966 à 1974 fondateur et directeur général du comité de productivité d'Ile-et-Vilaine.

Le parcours politique de Jean-Marie le Chevallier n'est pas ce qu'il y a de plus commun au FN dans le Var. Si avec M. Mamy, Jean-Marie Le Chevallier est sûrement le plus qualifié des dirigeants FN du Var, son parcours politique est atypique. Il ressemble plus à celui d'un homme politique de la droite classique qu'à celui d'un responsable de l'extrême droite. En effet, M. Le Chevallier exerce pendant plus de quinze ans divers postes à responsabilité dans des cabinets d'hommes politiques sans vraiment apparaître au devant de la scène. De 1971 à 1972 il est fondateur de la fédération d'Ile-et-Vilaine des Républicains Indépendants, et en devient naturellement secrétaire. Il devient ensuite chef du cabinet de Jacques Dominati qui est secrétaire général des RI, et, sur un autre registre, parrain d'une fille du président du FN. Il exerce aussi le poste de chargé de mission, puis directeur du service de presse au cabinet de Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants. En 1978, Jean-Marie Le Chevallier est chargé des contacts avec les petites et moyennes entreprises pour le compte de l'association pour la démocratie dirigée par M. Bassi qui soutient les caisses des dirigeants les plus exposés contre la gauche aux législatives de 1978. De 1980 à 1981 il est secrétaire général du conseil de la Croix Rouge Française. C'est en 1979 qu'il entre au FN. En 1983 il est nommé directeur de cabinet de Jean-Marie Le Pen.

Jean-Marie Le Chevallier est un proche du président du FN. En 1976, après l'attentat de la Villa Poirier, la famille Le Pen se réfugie pendant quelque temps chez Jean-Marie Le Chevallier. C'est donc naturellement, par ses compétences, et ses relations avec Jean-Marie le Pen qu'il s'occupe de son cabinet et devient un de ses plus proches collaborateurs.



En 1984, juste retour d'ascenseur, Jean-Marie Le Chevallier qui connaît des problèmes financiers habite chez Le Pen. Ce geste d'amitié a son importance dans les rapports politiques des deux hommes.

Par la suite, l'importance de Jean-Marie Le Chevallier ne cesse d'augmenter au FN. En 1984 il est élu député européen sur la liste «Front d'opposition nationale pour l'Europe des patries». Il est membre du bureau politique, et est nommé trésorier du groupe des droites européennes au parlement européen. En 1985, il se présente dans sa ville natale aux élections cantonales.

Son arrivée dans le Var se fait à la mi-mai 1988. Jean-Marie Le Chevallier se présente dans la circonscription de Fréjus pour «contrer» François Léotard. C'est lui qui quelques mois après reprend en main la fédération du Var à la suite de Yann Piat. Il publie en 1989, «*Immigration en Europe: attention danger*». Jean-Marie Le Chevallier est présenté par les observateurs de la vie politique comme calme et discret, mais surtout comme différent des autres responsables du Var. En effet, celui-ci s'efforce de donner dès les élections municipales de 1989, une nouvelle image au FN, et de nouveaux objectifs. Il gomme dans le Var les aspérités du Front et définit ses objectifs: dorénavant, la priorité du FN est de concentrer ses efforts sur Toulon. Jean-Marie Le Chevallier est l'homme de la conquête de Toulon. Conquête personnelle, puisque il se trouve toujours au premier rang de la bataille, tête de liste aux municipales, candidat aux cantonales, législatives; mais aussi conquête collective, puisqu'il mène le F.N à la bataille sur Toulon.

Le FN en plus de quinze ans d'existence véritable à Toulon et dans le Var a connu de nombreux changements au sein de son bureau fédéral. Changement de personnes, mais aussi dans l'origine politique ou sociale de ceux-ci. Il est donc intéressant d'analyser les raisons de ces mouvements, et sur la façon dont ils se produisent.

On ne peut pas écrire l'histoire du FN à Toulon, sans évoquer ses dissidences et ses oppositions internes. Le front à Toulon et dans le Var a connu dès ses débuts de nombreuses dissidences personnelles ou de groupe.

Des crises internes du FN dans les années soixante dix, on ne connaît presque rien. Cette absence d'information est due à l'enfance difficile de ce parti qui reste à l'état de groupuscule, et n'est «dirigé» que par quelques personnes issues pour la plupart de mouvements politiques extrémistes et peu importants.

A l'occasion des élections législatives de 1978, un article de soutien aux candidats du PFN, apporte néanmoins une information sur cette réalité. Il est signé «J. Aubanel, ancien secrétaire départemental du FN». Cette révélation est surprenante. Le premier véritable secrétaire départemental du FN dans ce département est en exercice en 1983. Avant, le F.N fonctionne par la force de ses militants. Il n'est pas structuré, et les seuls liens entre les militants se résument à ceux de «camarades» de parti. A cette époque, le PFN occupe toute la place politique du nationalisme. Par ses moyens, le nombre de ses militants, ses structures et son implantation, il éclipse totalement le FN, qui est réduit à un groupe de quelques adhérents. Les rivalités entre militants nationalistes se trouvent entre ceux qui soutiennent le PFN et ceux qui préfèrent le FN. Aubanel fait partie du comité de soutien aux candidats du PFN. En tant que tel, il appelle les électeurs nationalistes à voter en faveur du PFN dans le département. Un seul candidat FN se présente dans la 2e circonscription du Var contre un candidat PFN. Aubanel écrit dans le quotidien varois: «que cessent tout d'abord les rivalités de chapelle, les querelles de chefs groupusculaires et crépusculaires, folklore qui n'est pas sans expliquer l'éclipse de notre famille politique. Un regroupement autour du seul noyau existant ici, le Parti des Forces nouvelles, tel doit être le mot d'ordre.» Cet article peut être interprété de deux sortes. Ou bien il s'agit d'une manoeuvre du PFN, pour attirer à lui l'électorat du FN, et concurrencer ce parti. Ou bien, il met à jour l'opposition entre les militants FN d'alors, entre ceux qui sont pour un soutien au PFN, et ceux qui sont pour un FN

indépendant. Dans tous les cas, il montre que le FN demeure dans une marginalité politique certaine.

Les premières véritables sources sur les problèmes internes du front remontent aux années 83-84. A cette époque, le front cherche à se donner une nouvelle image, et à structurer ses différentes fédérations. C'est l'époque des premiers succès et de l'apparition du parti de Jean-Marie Le Pen dans les médias. Ce parti cherche à acquérir une image de responsabilité politique, pour préparer entre autres les élections européennes. Pour le FN, la traversée du désert s'achève, au niveau national comme local.

Le 27 février 1984 le secrétaire général du FN, Jean Pierre Stirbois, adresse une lettre (circulaire n°17:1984/.) aux militants du Var pour leur annoncer la dissolution officielle du bureau et la nomination à titre provisoire de M. Mamy comme secrétaire de la délégation du Var. Cette dissolution et la convocation devant la commission de discipline de plusieurs responsables locaux, dont l'ancien responsable de la fédération, et la nomination d'un nouveau responsable sont justifiées, par les mauvais résultats obtenus aux élections de la Seyne-sur-Mer, «l'indiscipline» de certains militants, et par les «incidents» qui ont émaillé la campagne électorale. Ce sont les explications officielles. Même si elles sont en partie justifiées, la décision d'exclure le docteur Communal et une partie de son équipe peut s'expliquer autrement.

La rupture a mûri pendant de long mois. Elle est le fruit d'une absence de communication entre les responsables parisiens et varois et de divergences de points de vue. Cette situation est évoquée dans un rapport adressé aux responsables nationaux du FN. L'étude de cette période à travers ce rapport est instructive.

Le 25 mars par une lettre envoyée depuis Paris, M. Mamy nouvellement nommé responsable du FN dans le Var prend contact avec les militants du département. M. Mamy est bien entendu un inconnu dans le Var, même s'il y dispose d'une résidence. Cette lettre a pour intention de les informer de la réorganisation de la fédération du Var. Elle annonce la comparution devant le conseil de discipline du docteur Communal. A cette époque, plusieurs des responsables locaux sont appelés à comparaître devant cette commission.

Le 4 mai 1984, après plusieurs mois de flottement, où il est malaisé de savoir qui fait quoi et comment est gérée effectivement la fédération du Var, M. Mamy écrit au docteur Communal pour régler quelques problèmes de passation de pouvoir. Par cette lettre envoyée de Paris, M. Mamy entend régler les problèmes courants et prendre les choses en main. A cette occasion, le caractère et la conception personnelle des affaires du front à cette époque apparaissent au grand jour. Le docteur Communal semble avoir gardé une bonne partie du matériel de la fédération. Il est d'ailleurs difficile de savoir si ces moyens appartiennent directement au FN, ou si ce matériel est mis à la disposition du parti par des militants. D'après la lettre de M. Mamy, celui-ci aurait conservé la liste des adhérents, une photocopieuse, et divers objets utiles au bon fonctionnement du parti.

Le 9 mai 1984, Le docteur Communal répond à la lettre du 4 mai de M. Mamy. Le 16 mai, M. Mamy répond à son tour au docteur Communal.

Le 18 mai, par lettre, le docteur Communal avertit M. Mamy de sa volonté de comparaître devant une commission spéciale pour statuer sur son cas. Il informe en outre M. Mamy de l'envoi d'un rapport volumineux concernant son éviction du Front. Ce rapport a été adressé par lettre recommandée à MM. Le Pen, Le Chevallier, Stirbois, Collinot, Malagutti et Dupuch. Dans ce rapport daté du 17 mai, le docteur Communal rappelle les événements qui l'ont amené à se retrouver dans cette situation d'exclusion. Il incrimine l'attitude des responsables parisiens. Les différents points du rapport reprennent, depuis la nomination du docteur Communal à la tête de la « fédération », les divergences, les incompréhensions et la mauvaise communication entre le bureau politique de Paris et celui du Var. Ce rapport solidement argumenté, et comprenant plusieurs pièces justificatives de la situation et de

l'organisation de la section varoise permet de comprendre le fonctionnement interne du FN dans le Var, et d'apprécier les relations à cette époque entre Paris et la province. Il est donc intéressant de revenir sur quelques points de ce rapport, et d'expliquer quelques unes des pièces justificatives jointes.

Dans une lettre manuscrite datée du 6 octobre 1983, le docteur Communal se plaint de la mauvaise communication entre Paris et le Var. Il regrette que trois de ses derniers courriers n'aient pas obtenu de réponse, et évoque des «bruits» au sujet de l'inaction de la fédération varoise. Pour faire taire ces rumeurs, le docteur Communal rappelle les actions marquantes de la fédération.

Par la force des choses, plus que par volonté, la fédération du Var fonctionne de façon autonome. Elle peut vivre sans recevoir des ordres, ou des aides de Paris. C'est quelques uns des griefs qui seront faits au docteur Communal et à son équipe. Il reste maintenant à savoir si ce silence épistolaire du bureau central est volontaire, ou technique. D'après les courriers retrouvés et les personnes interrogées, le docteur Communal ne fait plus tout à fait l'affaire à Paris. On lui reproche sa trop grande indépendance dans les décisions qu'il prend.

En effet, Yann Piat,<sup>5</sup> décrit le docteur «comme un boiteux au caractère ombrageux». De plus, le docteur Communal est un ancien activiste de l'Algérie française. Il aurait fait partie de l'OAS, et à ce titre, en terme d'image, il ne convient plus à la tête d'une fédération qui peut être amenée à jouer un rôle important. Comme l'on rapporté plusieurs militants, «on ne met pas la même personne à la tête d'une fédération de quelques personnes, et d'une fédération de plusieurs dizaines, voir centaines d'adhérents». M. Mamy a l'avantage par rapport au docteur Communal de faire partie du bureau politique du front, et d'avoir une solide connaissance en gestion des ressources humaines, en plus d'être une connaissance de longue date de Jean-Marie Le Pen. D'après G. Bresson et C. Lionet, auteurs d'une biographie de Jean-Marie Le Pen, M. Mamy s'est occupé de trouver de nouveaux locaux pour le FN à cette époque, et a informatisé sa gestion administrative. Le docteur Communal a aussi des idées bien arrêtées sur ce que doit être son engagement politique au sein du FN, et sur l'orientation qu'il doit donner à ce parti dans le Var. Mais à n'en pas douter, c'est surtout sa volonté de regrouper les partis nationalistes et extrémistes au sein d'un même mouvement politique qui aura pesé dans la balance. Cette position va à l'encontre de l'attitude officielle adoptée par les dirigeants nationaux du FN. On retrouve trace de sa volonté d'unir tous les partis de «droite nationale» dans une lettre datée du 20 novembre 1983, et adressée à MM. Le Pen et Stirbois. Le responsable du Var est en contact avec les autres partis extrémistes et nationalistes: PFN, royalistes, CNIP... Mais le docteur Communal pose aussi des problèmes à la direction nationale à cause des élections municipales de Draguignan. Dans un premier temps, le FN, en la personne du docteur Communal réalise un accord de soutien à la liste d'Opposition Nationale conduite par M. Claustre (article dans *Var-Matin* du 11 novembre 1983). Mais, cette initiative ne convient pas à la direction nationale qui a maintenant l'opportunité de monter une liste FN. Cette liste, comme il est à prévoir ne reçoit pas un soutien franc de la population. Une partie semble-t-il de ses représentants appelle à voter au second tour pour la gauche, ce qui apparemment ne convient pas au docteur Communal. Invité à s'exprimer à une réunion de M. Claustre, le docteur appelle à voter pour la liste de l'Opposition Nationale. Par cette intervention, le responsable du FN dans le Var fait apparaître des divergences au sein du jeune mouvement.

Dans une lettre suivante le docteur Communal revient sur les principales actions du FN dans le Var, et souligne l'activité de cette section. Le ton final de la lettre est cordial, mais une certaine ironie a du mal à cacher quelques rancœurs tenaces.

---

<sup>5</sup> Piat (Yann), *Seule tout en haut à droite*, Fixot, 1991.

Le 20 novembre 1983, le docteur Communal paraît ne plus se faire d'illusion au sujet de sa situation conflictuelle avec le FN. Il écrit son désir de quitter la France et ne plus faire confiance à ses «défenseurs». Pourtant, et il faut le remarquer, il réaffirme sa volonté de rester au front et de continuer à le servir. Il écrit dans cette lettre, «nous voulons simplement vous aider de façon la plus efficace et non vous servir aveuglément». Le litige porte sur la façon d'envisager les rapports d'autorité entre le bureau parisien et celui du Var.

Dans une lettre du 29 novembre 1983 adressée à MM. Stirbois et Bompard, le docteur Communal met encore en avant les problèmes de communication entre Paris et le Var. Celui-ci se présente comme gêné par ces problèmes du fonctionnement de la fédération.

Depuis un peu plus de huit mois, la situation du docteur Communal n'a pas trop évolué au sein du FN. Un nouveau bureau départemental est en place, dont M. Communal est exclu. Celui-ci pourtant ne semble pas avoir totalement baissé les bras. Au 1er novembre 1984, le docteur Communal envoie au délégué départemental une lettre lui demandant des éclaircissements concernant sa situation au sein du FN. Il veut comprendre les raisons de son éviction. Il souhaite qu'on lui explique les raisons de son limogeage, qu'on lui donne les motifs du refus de sa nouvelle inscription au FN, et veut qu'un vote officiel intervienne sur son cas, comme le bureau va le faire au sujet de Daniel Garcin.

Le docteur Communal n'en reste pas là dans son désir de continuer d'agir en politique. Nous retrouverons donc ce personnage un peu plus loin.

Pour l'heure, il est intéressant de revenir sur la nomination de M. Mamy à la tête de la fédération du Var. Si le «départ» du docteur Communal n'est pas allé sans poser de problème, l'arrivée de M. Mamy ne s'est pas faite dans le calme non plus.

Après le renvoi du premier véritable responsable frontiste du Var, les militants interrogés constatent que plus personne au sein de la fédération ne voulait continuer à travailler. Le renvoi du docteur Communal et celui de plusieurs responsables sont en effet très mal vécus. Cet événement est considéré comme un dictat de Paris, et la nomination à la tête du Var d'un Parisien, même ami personnel de Le Pen n'est pas faite pour arranger les choses. En pleine campagne des élections européennes l'arrivée de M. Mamy pour remettre de l'ordre et réorganiser le FN dans le Var sonne comme une insulte.

C'est par l'intermédiaire d'un avocat Toulonnais que l'affaire va en partie se régler. A cette époque, M. Pieroni,<sup>6</sup> avocat atypique du barreau de Toulon, ancien responsable varois du CNIP, ancien des comités Tixier, et responsable de la fédération dissidente du CNIP du Var veut se présenter dans le cinquième canton de Toulon. M. Pieroni, sur lequel on va revenir dans un instant, fleurit non seulement avec les idées du FN, mais aussi avec son appareil politique. Il est l'ami de plusieurs responsables varois du FN, avec lesquels il partage des engagements politiques anciens. M. Pieroni, ne cache pas son désir de rentrer au front, ou tout du moins de bénéficier de son soutien.

M. Mamy contacte donc M. Pieroni au nom du FN, et lui demande de réunir les responsables du département de la part de Jean-Marie Le Pen, qui lui a confié comme mission de préparer les élections européennes dans le Var, ou de sauver ce qui peut l'être. En clair, il doit remettre le FN sur les rails. La première réunion, d'après des personnes interrogées, de M. Mamy et des militants et cadres du FN du Var s'est donc tenue dans un restaurant sur la RN 8 à Ollioules. Près de 80 personnes y participent. A la table se tiennent MM. Mamy, Pieroni et Berti. M. Mamy se présente avec une lettre du président du FN, et expose sa volonté de tout réorganiser dans le Var. Cette décision provoque chez les militants présents une vive opposition, pour ne pas dire une réaction musclée. Devant le refus des militants de se remettre «au travail», un contrat moral est décidé entre les Varois et M. Mamy. Le docteur Communal, absent lors de cette réunion, mais contacté par téléphone, aurait donné son accord.

---

6 M. Pieroni sera radié du tableau de l'ordre des avocats par le conseil de discipline.

Celui-ci porte sur le maintien de l'organisation actuelle du FN en cas d'un score supérieur à 15%. Dans le cas contraire, l'équipe en place devrait démissionner, et suivre les instructions de M. Mamy.

La bonne surprise des élections européennes a donc pour la fédération du Var un double avantage: elle lui permet de se faire connaître, mais aussi, elle lui évite l'implosion. Plusieurs des anciens responsables exclus réintègrent le parti, grâce au travail qu'ils ont fourni pendant la campagne.

Le Front fait partie désormais des «grands», et son heureux résultat lui ouvre d'autres perspectives que l'action militante isolée. Dans le milieu politique toulonnais très marqué à droite, le FN permet à certains d'envisager de nouvelles perspectives politiques. En fait, le FN attise les convoitises de certains.

C'est le cas de M. Pieroni, éminent membre du CNIP local annonce le 19 septembre 1984 dans *Var-Matin* qu'il sera le candidat du FN dans le cinquième canton de Toulon pour les prochaines élections cantonales. A cette époque, le CNIP varois fait sécession du Bureau National. M. Pieroni, connu pour son engagement «pro Algérie française» et son passage aux cotés de Tixier-Vignancourt, apparaît souvent à la rubrique «faits divers» des quotidiens locaux. Le 28 septembre 1984 par exemple, on le dit mêlé à une affaire de proxénétisme. L'avocat aurait obtenu de façon irrégulière d'un petit malfrat le versement, en espèces de ses honoraires. Cette histoire vraie ou fausse n'est pas faite pour arranger son image politique à quelques mois d'une nouvelle échéance. Il est possible que cet épisode, arrivé au bon moment relève d'une manipulation.

Le 17 octobre 1984, M. Mamy envoie un courrier à M. Pieroni et l'informe qu'il ne peut pas être candidat FN dans le 5e canton. Le parti préfère pour faire un bon score, investir un notable ou une personnalité de l'appareil frontiste. Après une réunion au palais de l'Etoile, le 4 novembre 1984, où un vote à bulletin secret écarte la possible adhésion de cet avocat, les choses vont s'accélérer. Le 6 novembre 1984, un adhérent se déclare choqué du refus du bureau d'accepter la candidature de M. Pieroni. Dans sa lettre, il rappelle le dévouement de l'avocat pendant la campagne des élections européennes. Le 14 novembre 1984, par une lettre, un militant fait connaître à J-P Stirbois son écoeurement quant au procédé employé à l'encontre de M. Pieroni.

Le 11 décembre 1984, M. Mamy demande à M. Pieroni de présider le comité de soutien aux candidats F.N dans le Var. Le responsable du FN rappelle qu'il a été sensible à l'action des amis de M. Pieroni pendant la campagne.

Le 29 décembre 1984, M. Pieroni, privé de l'investiture du FN annonce par voix de presse qu'il a quand même décidé de se présenter dans le 5e canton. Il annonce qu'il vient d'adhérer à la toute nouvelle association nationale pour le soutien de l'action de M. Le Pen.

Le 29 janvier 1985 devant la tournure que prennent les événements, M. Mamy rappelle par communiqué de presse:

«Seuls les candidats officiellement investis par le FN peuvent utiliser le nom du président Jean-Marie Le Pen ou se prévaloir de son aval ou de son soutien.»

«En plein accord avec celui-ci, toute utilisation abusive du nom de J-M Le Pen, aux fins de tromper les électeurs, sera sanctionnée par une action judiciaire immédiate»

«De ce fait dépose plainte contre M. Pieroni qui diffuse par tracts et affiches de la propagande, portant fallacieusement, la mention «avec Le Pen».»

-Confirme que M. Pieroni, déjà exclu du CNIP n'a jamais été admis à faire partie du F.N. Il laisse les électeurs seuls juges des mensonges de l'éternel candidat Pieroni.

Le même jour, *Var-Matin* titre un de ses articles sur le FN: «Cacophonie». Le journaliste du quotidien varois écrit: Le candidat Mamy ne fait pas l'unanimité, certains militants ayant décidé en sous main, de soutenir la campagne de l'indépendant M. Henri Pieroni. Ces dissidents n'apprécient pas du tout la façon dont a été remercié l'avocat, lui qui

avait mis en juin dernier, sa logistique au service de la liste du FN pour les élections européennes. Ainsi, le 14 novembre 1984 ont ils adressé une lettre à J-P Stirbois... dans laquelle ils se déclarent «complètement écoeurés de la mise à l'écart de notre plus fidèle serviteur à Toulon». Le 11 décembre suivant, afin de réduire la fronde, M. Mamy propose alors à M. Pieroni le siège de président du comité de soutien varois aux candidats FN. Mais l'avocat dédaigne ce fauteuil qui «ressemble trop à un strapontin.» Cet article se fait l'écho des problèmes soulevés autour de l'insistance de M. Pieroni à faire partie du FN, et recevoir l'investiture pour les cantonales de 1985.

Le 4 février 1985, M. Mamy déclare que le FN est une marque déposée.

Le 5 février 1985, devant la tournure des événements, et pour essayer d'apaiser le climat, Jean-Marie Le Pen écrit à M. Pieroni. Il lui rappelle qu'il ne doit pas utiliser son nom dans la campagne des élections cantonales. En effet, M. Pieroni désirait se présenter dans la cinquième circonscription avec le slogan: «pour Jean-Marie Le Pen».

Finalement, M. Pieroni se présente bien aux cantonales dans le cinquième canton, mais avec une étiquette étrangère à celle du FN.

La deuxième transition à la tête du front dans le Var ne va pas se passer dans le calme non plus. L'arrivée de Mme Piat à la tête de la fédération provoque au sein de celle-ci quelques réticences. Pour comprendre cet épisode de l'histoire du front, il est intéressant d'établir la chronologie des événements qui l'ont en partie provoqué.

Dès juillet 1985, des bruits circulent dans la fédération concernant le départ probable de M. Mamy et de son équipe. Mais c'est à l'automne que les choses se confirment.

Le 8 octobre 1985, M. Mamy convoque les responsables du FN varois à assister à une réunion que présidera J-P Stirbois à Toulon, et prévue pour le 16 octobre 1985. Le secrétaire général descend dans le Var pour rencontrer les responsables du mouvement. A la suite de cette réunion, le secrétaire général du FN adresse une lettre aux adhérents du Var pour leur annoncer la nomination de Mme Piat à la tête de la fédération du Var. Plusieurs responsables du département ainsi qu'un bon nombre de militants sont présents à la réunion. D'après un rapport, et des personnes présentes ce jour là, M. Stirbois est entouré de cinq ou six gros bras qui sont restés dans la salle pour surveiller les militants. La conférence de presse qui suit est assez animée. En effet Jean-Pierre Stirbois a empêché M. Mamy de répondre à une question posée par un journaliste. Le compte rendu de cette conférence dans *Nice-Matin* est intéressant à étudier. Le quotidien de la Côte d'Azur titre son article: «Le front National change de tête». Le journaliste écrit : Mme Piat devient secrétaire départemental. M. Bernard Mamy se retire pour raison «professionnelle» (...). La raison officielle a été annoncée par M. Jean-Pierre Stirbois au cours d'une conférence de presse (...). Ainsi en l'espace de quelques semaines, cet homme qui ne cachait pas ses ambitions, vient, pour des raisons personnelles d'y renoncer.» (...) Pourtant cet été encore, quand nous annoncions que le capitaine Pierre Sergent serait chef de file dans le Var, M. Bernard Mamy nous faisait savoir que ce serait lui et pas un autre qui emmènerait la liste FN (...) Car enfin, après des années de combats difficiles, un homme sur le point de recueillir le fruit de ses efforts ne se retire pas de cette façon.» *Var-Matin* du 23 et du 24 octobre rapporte aussi les décisions prises à l'occasion de cette réunion départementale. Le 23, le quotidien titre : Le FN change de tête, et le 24 «Mme Piat succède à Bernard Mamy à la direction du F.N dans le Var.

Faisant suite à cette réunion, une lettre signée J-P Stirbois et datée du 22 octobre, informe les militants du Var de la démission de M. Mamy, et de sa nomination au poste de responsable de la formation des cadres du parti au niveau régional.

Pourquoi M. Mamy est écarté de la direction du Front dans le Var ? A cette date, M. Mamy fait toujours partie de la direction nationale du Front. Il est en outre un personnage important au FN: ami de Jean-Marie le Pen, c'est lui qui a réalisé le meilleur résultat pour toute la France aux élections cantonales de 1985, il a aussi doté la direction nationale et

départementale de tout un système informatique, et il est le patron de la plus ou d'une des plus importantes fédérations frontistes. A ce titre, M. Mamy peut constituer un candidat idéal pour les législatives qui approchent.

Pourtant, Jean-Pierre Stirbois décide d'envoyer quand même Yann Piat dans le Var, ou plutôt de lui demander d'y retourner. En effet, Mme Piat à ses débuts a été une militante du front dans le Var. D'après les articles de journaux consacrés à son arrivée, elle n'est pas la bienvenue. A l'époque, où elle est «balancée, entre les pattes» de M. Mamy, et où la direction du Var va se faire de manière bicéphale, des affiches et tracts circulent. On peut y voir dessinée d'une façon satyrique Yann Piat sautant en parachute. Ce parachutage peut probablement s'expliquer par des querelles de pouvoir au plus haut niveau de l'appareil frontiste, notamment entre M. Mamy et M. Stirbois qui voit d'un mauvais oeil le poids que prend le futur responsable varois au sein du bureau du FN, et sur son président. Yann Piat a à ce moment pour avantage d'être proche de Jean-Pierre Stirbois, et de suivre Jean-Marie Le Pen dans ses décisions. Elle a donc toutes les qualités pour prendre en main la fédération du Var.

Pour beaucoup de militants, changer la direction du Var en pleine réussite électorale et surtout envoyer une femme à la tête d'une fédération connue pour ses méthodes «dures» sont des inepties. Les événements qui suivent confirment ces remarques. Le 23 octobre Yann Piat réunit les dirigeants et militants pour mettre en place de nouvelles structures. D'après plusieurs sources, Yann Piat commence sans avertir personne à changer l'organigramme de la fédération. Yann Piat éloigne les responsables départementaux sans les avertir, et modifie complètement l'organigramme de la fédération, et les méthodes de travail. Apparemment, d'après les lettres retrouvées, elle refuse le dialogue et lors de la réunion du 6 novembre, le bureau de la fédération est à la limite de la rupture.

A l'occasion de cette réunion, une lettre ou un discours sont rédigés par certains responsables est du Var, à l'attention de madame Piat. Les questions suscitées par la démission de M. Mamy et l'arrivée de Mme Piat sont abordées. Ces militants ne comprennent pas la démission de M. Mamy, et «l'éviction» de certains autres membres du bureau. Il ne s'agit pas pour eux de se dresser contre l'autorité de la nouvelle secrétaire, mais de comprendre son attitude. Le texte rappelle que les membres exclus, sont pour la plupart des membres «historiques», et que c'est leur travail qui a bâti les bases du FN dans le Var. Le texte demande aussi à la secrétaire départementale de travailler de façon collégiale avec tous les responsables du département.

Cette réunion se déroule dans une ambiance déplorable. Les responsables de canton quittent d'ailleurs la réunion avant sa fin. La situation dans la fédération du Var semble alors bloquée. Deux camps semblent s'opposer: ceux qui suivent Yann Piat, et les «historiques» qui sont fidèles à Bernard Mamy.

On peut se poser alors la question du fonctionnement de la fédération. D'après plusieurs témoignages, Yann Piat s'entoure pour diriger le front dans le département, de personnes peu connues et sans véritable formation ni connaissance. Un chèque émis par le trésorier de remplacement a même été rejeté, faute de provision suffisante.

Le 13 novembre, Jean-Marie Le Pen envoie une lettre personnelle à un responsable varois, pour lui demander de prêter main forte à Yann Piat dans sa nouvelle tâche.

Pendant ce temps, les opposants à des changements d'ampleur au sein de la fédération s'organisent. Une quinzaine de responsables et d'anciens du parti élaborent une motion dont nous avons pu retrouver la trace. Ces signataires se réunissent le 15 novembre et prennent les décisions suivantes:

-conserver jusqu'au lendemain des élections, les structures qui ont fait leurs preuves et que les modifications qui pourraient être souhaitables n'interviennent qu'après concertations avec les responsables et dans tous les cas après les élections.

- conserver jusqu'au lendemain des élections les méthodes de travail qui, elles aussi ont fait leurs preuves.

-que leur soient (aux responsables de canton) communiquées les listes des législatives et régionales et que, en ce qui concerne les régionales, les responsables de canton et les responsables de secteurs puissent désigner les hommes et les femmes qui leurs semblent les plus dignes de les représenter et de représenter le FN.

Dans cette motion, les signataires rappellent qu'ils souhaitent continuer à travailler aux côtés de la secrétaire départementale, même si celle-ci ne fait pas l'unanimité.

A quelques variantes près, cette situation rappelle l'arrivée de M. Mamy dans le Var, à cette différence que les différends avaient été réglés, avant une situation de crise, ce qui ne semble pas le cas pour cette fois-ci.

Le 18 novembre, Yann Piat envoie une lettre aux adhérents, pour leurs rappeler les efforts à faire en vue des élections. Dans cette lettre, elle écrit : «tous les membres du FN doivent exécuter les consignes». Cette circulaire informe aussi les adhérents de la préparation des échéances électorales, et appelle à la mobilisation. Le conflit est loin d'être réglé. Les opposants à Yann Piat en appellent à l'arbitrage de Jean-Marie Le Pen par l'envoi d'une motion en date du 28 novembre, expliquant leurs reproches au sujet de la gestion de la fédération. Cette motion est aussi adressée à Mme Piat par l'intermédiaire de Me Bouguereau.

C'est en décembre avec la publication des listes FN pour les élections que la situation va prendre une autre tournure. Le conflit larvé va s'afficher au grand jour dans les médias. Il est intéressant de tenir au jour le jour la chronologie de cet épisode de l'histoire du FN.

Le 1 décembre, *Var-Matin* publie la liste du FN pour les élections régionales de mars 1986. Le quotidien varois annonce que Mme Piat sera épaulée par M. Mamy. Sur cette liste figurent des personnes qui suivront M. Mamy à la FNV. On y retrouve M. Mamy bien sûr, MM. Dryjard, Quilicci, Bonnal, Mme de Cormis, M. Molinier, Daniel Grambois, Mme Pomis, MM. Beteille, Turco, et Scmitz.

Le 5 décembre, l'annonce de la présence dans le Var d'une liste d'«Union de l'Opposition Nationale», dissidente du FN conduite par Me Pieroni vient jeter de l'huile sur le feu. A n'en pas douter, il s'agit de la part de ce «troublion» d'avocat d'une tentative de récupération des mécontents du mouvement lepéniste.

*Nice-Matin* du 6 décembre 1985, rapporte que vers 3 heures du matin, deux bâtons de dynamite ont été retrouvés devant la villa de Yann Piat. Cet événement est symbolique de la tension qui règne alors dans le milieu frontiste varois.

Le 7 décembre, *Nice-Matin* apprend : «Le FN modifie sa liste des régionales». En effet Me Bouguereau qui se trouve deuxième aux législatives est remplacé sur celle des régionales par Robert Michel. M. Dryjard disparaît de la liste des régionales. Les divergences au sein du front apparaissent au grand jour. Pourtant dans le climat politique varois, cette information ne produit pas plus d'effet qu'une simple annonce.

Le 7 décembre, *Var-Matin* annonce que le FN modifie sa liste des régionales. Pour les législatives, les trois premiers noms sont Mme Piat, M. Bouguereau, M. Belin. Pour les régionales; les dix premiers sont: Mme Piat, M. Michel, M. Mamy, M. Arion, M. Bastide, M. Quilicci, Mme Rigord, M. Carles, Mme de Cormis, Mme Cicoletta.

Les modifications par rapport à la liste publiée le 1er décembre dans les journaux portent sur la liste des régionales. Me. Bouguereau qui y tenait la seconde place, est remplacé par M. Michel.

La situation apparaît pourtant suffisamment tendue, pour que le président du F.N en personne intervienne. Le 12 décembre, Jean-Marie Le Pen adresse une lettre aux adhérents du FN du Var. Dans celle-ci, il justifie les changements intervenus à la tête de la fédération. Le président du F.N rappelle que ceux qui dirigent le mouvement sont sous sa responsabilité personnelle. Il rappelle quelques règles de fonctionnement du parti. Il précise aussi aux



militants que Mme Piat assurait déjà la fonction de secrétaire départementale avant qu'elle ne quitte le département pour les Landes (ce qui est inexact). Madame Piat a en effet appartenu au front dans le Var à ses débuts en 1983. A cette époque, et pour une courte période, elle s'occupe de la commune de Hyères et de ses environs.

Cette lettre ne produit pourtant pas les effets escomptés, puisque, le 15 décembre, *Var-Matin* dans un article titré «Zizanie au Front National» rapporte les divergences internes du parti. Il y est écrit: «mettant en cause les choix de Mme Piat pour les élections régionales huit candidats démissionnent. La nouvelle liste est à nouveau contestée.» (...) «MM. Daniel Garambois (conseiller municipal de la Seyne), JC Maistre, et G. Dryjard, les opposants à madame Piat se présentent comme des militants sincères, voulant éviter à la filleule de Le Pen de commettre des erreurs.» En effet, à leurs yeux, Yann Piat se trompe: le choix des actuels candidats et leur position sur la liste ne tiennent pas compte de la représentation géographique et des prochaines échéances. Gérard Dryjard (d'après le journaliste) parle de coup de balai donné par Piat depuis son arrivée. Il met en cause son entourage direct, dont Jean-Bernard, Damblat un conseiller venu des Landes.

En réponse aux contestataires du FN, Mme Piat annonce, dans *Var-Matin* du 17 décembre, que la liste est définitive. La nouvelle responsable du Front dans le Var choisit apparemment l'affrontement avec les signataires de la motion et les militants qui ne sont pas d'accord avec sa façon de diriger. Yann Piat, qui a le soutien de Jean Marie Le Pen et de Jean Pierre Stirbois, se sent assez forte pour aller au conflit avec une partie de sa base militante. Dans les rangs du Front, la grogne monte et s'amplifie. Un certain nombre de militants, parmi les plus anciens surtout, commence à ne plus accepter les méthodes brusques de leur nouveau secrétaire départemental. Yann Piat «parachutée» dans le Var, ne respecte pas les coutumes et veut tout changer, un peu trop vite à leur gré. Le 22 décembre 1985, un militant de la région dracénoise, (il n'est pas le seul), explique à la secrétaire départementale les raisons de son amertume. D'après lui, les militants ne sont pas assez consultés dans les changements qui affectent le Front depuis son arrivée à la tête de la fédération.

Le 24 décembre, pour se présenter aux militants du Var, et faire taire ses détracteurs, Yann Piat lance *FN 83*, le journal de la fédération destiné aux sympathisants et aux militants. Ce numéro zéro est essentiellement consacré à la nouvelle responsable, dont le portrait figure en première page.

L'année commence mal pour le Front dans le Var. En effet, la crise que connaît à ce moment ce parti, (et la tournure qu'elle va prendre) est une des plus graves rencontrées par ce parti dans le Var. Les divergences internes que rencontre la fédération du Var vont la conduire jusqu'au départ d'une partie de ses anciens cadres.

En effet, M. Mamy qui jusque là est resté discret, adresse en ce début du mois de janvier, un courrier aux adhérents du Var pour les informer que suite à la situation du FN, il a décidé de déclarer la fédération du Var autonome. Il écrit: «De nature, nous ne sommes ni rebelles, ni des fractionnistes. Nous pensons avant tout à sauvegarder le travail que vous avez accompli dans ce département et à la représentation par des militants varois et bien varois des idées nationales qui sont les nôtres. Nous refusons les parachutés. La situation étant bloquée à deux mois d'une échéance capitale, nous sommes amenés à prendre une décision grave. Nous nous séparons provisoirement de la direction parisienne et déclarons la Fédération du Var autonome.»

Les militants sont conviés le mardi 21 janvier à 18 h à une réunion. La lettre est signée, «pour les idées de Jean-Marie Le Pen».

Avec cette lettre est adressée la liste des responsables de canton de la fédération autonome. Pour la plupart, il s'agit des anciens responsables du parti dans le Var. Quelques uns d'entre eux sont les créateurs historiques de ce parti dans la Var. La fracture par son

ampleur est historique. Il ne s'agit pas d'un ou deux militants, mais d'une grande partie des responsables de la fédération.

Dans une autre lettre non datée, M. Mamy explique aux militants la situation de la fédération depuis l'arrivée de Mme Piat, et lie la mauvaise santé de l'organisation du FN à la gestion de la nouvelle responsable frontiste. Il écrit : «Agissant d'une manière incohérente, en deux mois, la madame Piat (sic), dont le mérite primordial est d'être la filleule de Le Pen, politiquement mal formée...», et encore «les militants ont entretenu plusieurs fois Jean-Marie Le Pen de la dégradation prodigieuse du mouvement dans notre département, suite aux agissements de madame Piat...». Devant cette soi-disant décadence du mouvement, M. Mamy déclare la Fédération du Var autonome, tout en continuant à vouloir soutenir le travail du président du FN. C'est un élément important de cet épisode: jamais M. Mamy et la FNV ne veulent prendre position contre Jean-Marie Le Pen. Il convient de souligner que cette lettre s'élève à maintes reprises contre le poids de Paris dans la prise des décisions au niveau local, et appelle à continuer le soutien à Jean-Marie Le Pen. La FNV se déclare toujours fidèle à ses idées et son action. Les divergences portent sur la façon d'imposer des directives aux fédérations. Cette fédération autonome d'après la lettre est soutenue par l'ancienne équipe du F.N. Celle-ci change de local pour s'installer au 1er de l'avenue Colbert, en plein centre ville. Ce local est le siège de l'Union nationale des parachutistes, l'UNP. La lettre annonce même une réunion publique de cette fédération pour le 21 janvier. Elle est suivie d'un questionnaire concernant la disponibilité et des renseignements sur les personnes désirant soutenir la fédération autonome.

Faisant suite à la création de la FNV, M. Dryard des Garniers envoie une lettre aux adhérents du canton de Solliès-Pont, et annonce sa démission des listes de madame Piat, et son ralliement à Bernard Mamy. Il justifie sa décision par le manque de coopération de la nouvelle secrétaire fédérale, et par sa méconnaissance du fonctionnement de la fédération.

Pour répondre au courrier de M. Mamy, Yann Piat envoie le 20 janvier deux lettres de clarification aux militants du Var.

La première rappelle la «traîtrise de M. Bernard Mamy et de la poignée d'hommes qui le suivent». La nouvelle secrétaire départementale répond aux attaques de la lettre de M. Mamy, en faisant un bref historique de sa présence au sein du FN, et en rappelant rapidement les étapes importantes de sa vie pour mieux se faire connaître de ses militants. Elle évoque aussi ses liens avec le président du FN, ainsi que les raisons de sa nomination à la tête de la fédération.

La deuxième rappelle la dissidence totale de cette fédération FN autonome, et affirme que les personnes qui la soutiennent ne représentent qu'eux même et non pas le FN.

En clair, ceux qui se rangent derrière M. Mamy et la FNV agissent contre le front, et ceux qui restent avec Yann Piat restent fidèles au président du front et constituent la «branche» légitime.

Une nouvelle fois, Jean-Marie Le Pen estime la situation dans le Var assez sérieuse pour intervenir. Dans une lettre datée du 27 janvier 1986, le président du FN informe les militants varois du caractère dissident de la manœuvre de M. Mamy et de la FNV. Le président rappelle à ses militants que la constitution de cette liste constitue une «traîtrise», et qu'un recours en justice a été engagé contre la liste «LEPEN»<sup>7</sup>. L'exclusion de M. Mamy du FN est aussi rappelée.

Le 30 janvier, Jean-Pierre Stirbois convoque Bernard Mamy à se présenter devant le conseil d'administration du FN pour répondre de ses actes. Cette lettre informe M. Mamy de son exclusion du FN. Il lui est reproché d'avoir déstabilisé le Front, en voulant créer une fédération autonome, et en tentant de saper l'autorité de Mme Piat.

---

<sup>7</sup> Ligue électorale provençale et nationaliste.

Le 4 février, J-P Stirbois présente à la salle Mozart de Toulon les listes FN aux élections régionales et législatives. Sa présence n'est pas anodine. Elle renforce le poids des listes présentées par le FN dans le Var, et permet au secrétaire général d'être présent dans ce département pour se tenir au courant de ce qui s'y passe. Sa présence illustre le rôle joué par le secrétaire général du FN dans cette transition, et son opposition à M. Mamy.

Dans un article publié le 7 février 1986, *Var-Matin* annonce que Le Pen a gagné contre LEPEN. C'est à dire que le tribunal de Toulon a tranché quant à l'utilisation par M. Mamy du sigle LEPEN sur ses affiches, ainsi que sur l'utilisation du nom de Le Pen . La justice reconnaît que M. Mamy est maintenant étranger au mouvement frontiste.

Cette condamnation n'empêche pas ce dernier de se présenter aux élections régionales à la tête du groupe d'anciens militants du FN qui sont partis à la suite de l'arrivée de Mme Piat. Leur «groupe» ou parti ne prétend plus être une fédération autonome du FN. Il en garde tout de même le sigle: FNV. L'appellation a changé: elle signifie: Fédération Nationaliste du Var. Son symbole n'est plus la flamme tricolore, mais l'olivier.

La Fédération Nationaliste revendique ses origines. Dans le tract distribué à l'occasion du scrutin du 16 mars, on peut lire que la FNV a été créée par les anciens cadres, responsables, militants du FN du département qui ont mené la campagne de 1985, et que ceux-ci sont restés totalement fidèles aux grands thèmes nationaux. C'est à dire: contrôle de l'immigration, lutte plus ferme contre l'insécurité, réduction du chômage, défense de la famille, et grandeur retrouvée de la France. La particularité de ce parti est de revendiquer son existence locale, en refusant la «main-mise» des grands leaders et partis nationaux. Son slogan est: Non à Paris et aux états-majors.

Au soir du 16 mars, les résultats obtenus par la FNV comparés à ceux du FN sont décevants. Aux régionales, la FNV arrive à Toulon tout juste à passer la barre des 1% (1,06% des suffrages exprimés), et aux législatives Bernard Mamy regroupe sous son nom 819 votants, soit 0,97% des suffrages exprimés. La FNV ne se remet pas de ces échecs, et disparaît après les élections en se transformant en groupe de réflexion. Son échec confirme l'image du FN et de son président auprès de la grande partie des militants et des électeurs. Il confirme aussi l'existence d'un vote utile au sein de l'extrême droite, le FN gardant l'image d'une représentation politique plus sérieuse.

L'époque de ces perturbations internes du FN va être riche aussi en mouvements de dissidence, et en manipulation de toutes parts. Elles ne viennent pas du Front, mais le visent. En effet, depuis la confirmation des cantonales de 1985, le FN est devenu à Toulon un mouvement politiquement important. Ses résultats, et sa présence commencent à faire de l'ombre aux partis de la droite traditionnelle, qui trouvent en lui un concurrent sérieux. Dès juin 1985, d'après quelques militants, des sources manuscrites, et des coupures de presse, des tentatives de déstabilisation sont engagées par des militants de fraîche date, contre M. Mamy, et contre le FN en général. Quelques unes de ces tentatives proviennent de la Seyne, mais à notre avis, les plus intéressantes viennent de Toulon. Quelques mois avant les cantonales, le FN récupère dans une cité HLM de Toulon, où il arrive mal à s'implanter, quelques anciens militants d'un parti de droite, et du SAC. Jusque là, rien de bien surprenant. A Toulon, et dans le Var, le front constitue un nouveau point de ralliement pour bon nombre de déçus de la droite, et d'anciens activistes laissés sans activités par la dissolution du SAC, ou d'autres mouvements «durs». Le 24 juin, ces quelques personnes, avec la présence d'autres dissidents du Var, tiennent une réunion à Toulon, dans le but de monter un «front-bis». Ces opposants citent alors comme rallié M. Pieroni. Ce dernier cherchera à présenter une liste adverse, ou dissidente au FN à l'occasion des cantonales de 1985.

Apparemment, l'existence de ces «fractionnistes» dure un moment, puisque on retrouve leur trace le 23 octobre 1985, dans les colonnes de *Var-Matin*. Il est écrit dans l'article qu'«un groupe de dissidents de la Beaucaire aurait rencontré récemment Mme Piat ;

le groupe est prêt à cesser sa dissidence sous certaines conditions, sinon, il envisage de créer un Front d'Opposition Nationale.»

Au mois de novembre de la même année, un journaliste de *Nice-Matin* écrit que Hugues d'Alauzier un des dirigeants du mouvement de contestation au sein du FN, a annoncé la veille à Marseille la création d'un FON. Au cours d'une conférence, M. d'Alauzier, un industriel et exploitant agricole du Vaucluse, a précisé que le FON ne se voulait pas une dissidence du FN ni ne cherchait une remise en cause des idées du mouvement de M. Le Pen. La présidence de ce nouveau parti reste réservée à Jean-Marie Le Pen, a ajouté M. d'Alauzier, ancien responsable du syndicat national des petites et moyennes entreprises (SNPMI) et qui a rejoint selon, lui, le FN en février dernier. Le FON, a-t'il poursuivi, entend constituer des listes pour les prochaines élections dans tous les départements où il y aura un problème au sein du FN et notamment dans le Vaucluse et en Corse.

Une lettre recommandée est adressée à ces dissidents. Elle les informe des sanctions prises à leur encontre. On y note : « Cette attitude fractionniste dépasse les limites du tolérable: le refus constant des instructions, les tentatives de scissions, la remise en question permanente des structures et des dirigeants, constitue une tentative de déstabilisation qui tend à affaiblir volontairement le mouvement de Jean-Marie Le Pen.» Ces militants sont donc exclus du FN.

D'après les sources trouvées, quelques uns de ces nouveaux militants du FN auraient été manipulés par un homme politique local et influent qui voyait d'un mauvais oeil la présence d'un FN fort à Toulon. Bien entendu, dans un domaine aussi sensible que celui-ci, il convient de rester très prudent. Toulon n'a jamais été en politique une ville calme. Il n'est donc pas absolument impossible que devant la montée subite et forte du FN, dans un paysage politique orienté à droite, voire très à droite, des tentatives de déstabilisations aient eu lieu contre le FN.

Comme souvent, c'est à nouveau une transition à la tête du FN dans le Var qui provoque une nouvelle crise interne. Cette fois, il ne s'agit pas d'un changement décidé par Paris, ou d'une querelle interne, mais d'un départ provoqué, ou d'une « trahison », selon les appréciations de chacun.

Le 12 juin 1988, à 20 h 30, Yann Piat est réélu député du Var. Elle est la seule rescapée du groupe de la trentaine des députés FN élus en 1986 au Palais Bourbon. Une fois de plus, comme en 1984 et 1985, le Var offre au FN une occasion de se démarquer et de faire parler de lui. Cette élection n'est pas anodine. Elle consacre l'implantation du Front dans le Var, et met en relief dans ce département l'importance d'un électorat contestataire favorable aux idées développées par le parti de Jean-Marie Le Pen. Si sur place cette élection sonne comme une victoire, il n'en est pas de même pour le FN. Cette victoire varoise a pour le Front un amer goût de défaite. Yann Piat est le seul député FN. Le FN a donc perdu dans toutes les autres circonscriptions dans lesquelles il présentait des candidats, ce qui confère à Yann Piat une forte responsabilité. Elle représente, seule, au Palais Bourbon pour la France l'électorat frontiste et le FN.

C'est justement cette situation qui va provoquer le départ de Yann Piat de la tête du front dans le Var. Officiellement, l'opposition entre Yann Piat et les responsables du F.N commence dans le Var le 9 octobre 1988 dans un article de *Var-Matin*. Le quotidien varois rapporte que « Jean-Marie Le Pen a annoncé hier que le cas de l'élue varoise, unique député FN, serait étudié prochainement » ». L'affrontement entre Yann Piat et le président du FN trouve ses racines dans la divergence d'opinions de la député frontiste et de son président au sujet du vote d'un projet de loi concernant le revenu minimum d'insertion (RMI). Il s'agit de verser deux mille quatre cents francs par mois à toute personne dépourvue de ressources. Un barème progressif permet de moduler cette somme en fonction des charges familiales. Alors que le FN est opposé à ce projet, Yann Piat lui est favorable.

Le 9 octobre, Yann Piat apprend son exclusion par communiqué de presse. Celui-ci sera confirmé par *Var-Matin* le 11 octobre. Prévoyant cette manoeuvre, Yann Piat avait annoncé le 10 dans ce journal à la veille de sa possible exclusion, qu'elle revendiquait l'union de la droite hors de tout parti, et qu'elle ne se considérait pas comme quelqu'un d'extrême droite. Le jour même dans l'après-midi, Yann Piat tient une conférence de presse au Palais Bourbon. Elle annonce qu'elle ne démissionnera pas de ses mandats. Dressant l'historique de ses divergences avec le FN, elle a mis en avant les trois piliers de sa stratégie: fermeté des convictions, dialogue et non ultimatum, union de la droite sans exclusion. Cette déclaration et cette conférence de presse ont leur importance. Avec du recul, elle permet de comprendre le futur passage de l'élue frontiste au sein de la droite républicaine.

Le 11 octobre, *Var-Matin* rend public ce communiqué de presse dans un article titré «Yann Piat: l'exclusion». En voici quelques extraits: «Yann Piat est exclue le 10 octobre 1988 par le bureau politique à la suite de sa prise de position en faveur du vote du revenu minimum d'insertion(...). Le bureau politique du mouvement lui a demandé de rendre ses mandats de député du Var et de conseiller régional.» Il est en effet reproché à Yann Piat plusieurs griefs: «de n'avoir pas été présente en juillet lors du vote du texte sur l'administration directe de la Nouvelle Calédonie; de n'avoir pas versé les cotisations dues au mouvement par tous les élus; d'avoir critiqué ouvertement devant des adhérents du Front les positions de Le Pen.» L'article rapporte aussi que la direction du FN a nommé M. Le Chevallier, chargé de mission exceptionnel pour le Var, afin de proposer une nouvelle organisation de la fédération en vue des prochaines échéances. Cette nomination a aussi son importance, sur laquelle il convient de revenir après une brève explication de l'éloignement de Yann Piat du Front.

Il s'agit bel et bien d'un éloignement volontaire, et l'exclusion prononcée par le bureau politique du FN arrive juste à faire bonne figure. En effet, nul dans le Var n'ignore que la responsable du front a des contacts réguliers avec la droite républicaine locale. Des accords de désistement sont même conclus pour plusieurs élections, notamment celles de 1986. La consultation du livre de Yann Piat, peut être enrichissante en plusieurs points. A la page 165, elle y raconte qu'elle est «contactée, invitée à déjeuner. La proposition est simple: quitter le front, passer par le sas du CNI, avec en prime, l'assurance de recevoir l'investiture RPR-UDF aux prochaines élections législatives. Pas moins !».

Quoi qu'il en soit, son départ du Front provoque l'arrivée de M. Le Chevallier. Jean-Marie Le Chevallier n'est pas un «nouveau» dans le Var. En 1988, à l'occasion des élections législatives il est parachuté à Fréjus dans la circonscription de François Léotard. Toujours d'après le livre de Yann Piat, ce parachutage dans le Var était destiné à défier François Léotard sur son terrain. Le Front ne dispose pas d'après Yann Piat de candidat local assez bien implanté pour faire le poids face au maire de Fréjus dans la cinquième circonscription. Cette hypothèse est probable. D'autres sources (des mauvaises langues ?) affirment que Jean Marie Le Chevallier aurait été aiguillé dans le Var pour l'éloigner de Paris et se débarrasser de lui au niveau du bureau politique. Mais on peut aussi penser que cette initiative de Paris avait pour but de surveiller les manoeuvres de Yann Piat, et gêner dans son propre fief François Léotard, pour le punir en quelque sorte des tentatives de récupération de Yann Piat. Il ne faut non plus sous estimer le rôle des relations personnelles. Nul n'ignore au sein du FN la liaison de Yann Piat avec le docteur Bachelot. Le docteur Bachelot est un ancien exclu du Front. Il s'est rapproché de la droite républicaine. Il ne faut pas sous estimer le poids de cette relation dans la décision de Mme Piat de s'éloigner de son parti d'origine.

On ne peut pas en l'état actuel des connaissances favoriser une explication plutôt qu'une autre. Toutes sont peut-être aussi valables. Pour comprendre un événement, il faut parfois se rapporter à une multitude de faits qui sont souvent étrangers les uns par rapport aux autres.

Le 11 octobre, commentant dans *Var-Matin*, la venue de Le Chevallier dans le Var, M. Arion, responsable FN local déclare: «si Jean-Marie Le Pen veut se présenter à Toulon aux municipales, il est le bienvenu, mais il n'a pas à envoyer de domestique». Le conflit est ouvert. La nomination de Jean-Marie Le Chevallier comme chargé de mission exceptionnel dans le Var provoque des remous. Elle est analysée par de nombreux responsables et militants comme un dictat de Paris.

Le 12 octobre, le conflit apparaît au grand jour dans *Var-Matin*. On peut lire qu'«après l'exclusion de Mme Piat, les membres du FN varois jugent inutile la mission de Jean-Marie Le Chevallier.» D'après M. Rivas, trésorier départemental, «La fédération varoise est parfaitement capable, seule, de se réorganiser. La mission de M. Le Chevallier nous semble inutile, car le parisianisme n'est pas forcément une bonne chose.» Alain Rivas se présente comme le secrétaire départemental par intérim. Il se dit persuadé d'être confirmé dans sa fonction.

Le lendemain, dans une conférence de presse, Jean-Marie Le Chevallier dément cette affirmation, et contre attaque. *Var-Matin* titre un article: «Front national: M. Bouguereau remplace Mme Piat.», et y rapporte les déclaration de M. Le Chevallier : «Suivant les statuts du FN, Me Bouguereau secrétaire général adjoint de la fédération varoise du FN, assurera l'intérim.» Le quotidien varois poursuit: Me Bouguereau a précisé qu'après le départ de Piat, «il n'y avait pas de changement parmi les dirigeants et les militants. La fédération fonctionne et fait bloc derrière avec son président et ses instances nationales». En parlant de l'arrivée de Le Chevallier, M. Bouguereau a annoncé que celui-ci était le bienvenu. M. Le Chevallier commentant les déclarations de la veille de M. Rivas, précise qu'«il n'y a pas d'auto désignation dans le parti».

Le journal informe ses lecteurs que le bureau de la fédération du Var sera réorganisé début novembre au cours de l'assemblée générale de la fédération présidée par Jean-Marie Le Pen.

Avec les sources disponibles pour interpréter cet événement, c'est à dire les journaux d'information, et quelques sources orales, on peut penser que l'arrivée de M. Le Chevallier provoque certains remous au sein de la fédération varoise. On peut même aller jusqu'à évoquer une division entre les «pro» Le Chevallier, qui ne voient pas d'un mauvais oeil son arrivée dans le Var, et les «anti» Le Chevallier qui trouvent sa venue imposée et inopportune. Un clivage se dessine entre certains responsables de l'époque Mamy-Piat et les militants, pour la plupart récents, qui soutiennent la venue de Jean-Marie Le Chevallier. Cette opposition est perceptible dans l'organigramme mis en place par le nouveau responsable départemental. La plupart des nouveaux cadres du FN exercent pour la première fois une responsabilité à la fédération.

Pour conclure sur les changements à la tête du FN à Toulon et dans le Var, quelques remarques s'imposent.

Ces changements ne se sont pas particulièrement passés dans le calme. Les démissions de MM. Communal et Mamy, ont été imposées, et leur départ a été prétexte à la création de mouvements «dissidents» par rapport à la direction parisienne, mais toujours fidèles aux idées et à l'image de Jean-Marie Le Pen. Le docteur Communal se rapprochera du FON, et M. Mamy déclarera la fédération FN varoise indépendante de Paris, avant de se présenter aux élections sous le sigle FNV. Pour eux, cet éloignement du front, (ils n'en resteront jamais bien éloignés), est vécu comme une sorte de déchirement. C'est une des caractéristiques des mouvements d'extrême droite: appartenant à une même famille politique, une même famille de pensée qui entretient des liens forts, mais tumultueux, les différents partis de cette famille politique, se combattent entre eux le plus souvent non pour des raisons idéologiques, mais pour des motifs politiques.

Les changements des secrétaires départementaux ne se sont jamais faits au profit de militants du département. Les secrétaires de la fédération ont toujours été parachutés. Il faut remarquer aussi que pour la plupart, les secrétaires départementaux jouissent de liens personnels avec le président du FN. Enfin, chaque changement à la tête de la fédération est suivi d'importants remaniements au sein du bureau départemental.

Cet historique montre qu'au FN, comme dans les autres partis politiques, les luttes d'influence ont toujours existé. Elles connaissent pourtant certains développements caractéristiques aux mouvements d'extrême droite. Généralement, les dissidents fondent un mouvement nationaliste concurrent, ou cherchent à se détacher de l'autorité du bureau politique. Ceux-ci, même s'ils quittent le FN, gardent toujours le contact avec le parti, ou d'autres membres du FN, exclus ou toujours inscrits. Il y a donc dans le département une certaine société nationaliste qui n'est plus inscrite au FN, mais qui n'en reste jamais très éloignée.

A ses débuts à Toulon, le FN représente quelques dizaines de militants et de sympathisants. Combien en compte-t-il dans ses rangs au moment de prendre la mairie de Toulon en 1995 ?

Cette question est importante. Derrière un chiffre, derrière quelques noms sur des cahiers, se cache cette petite foule de moins en moins anodine de ceux qui votent FN, lisent ses publications, se rendent à ses réunions, pensent FN, ou sont proches de certaines de ses idées. On ne prend pas une mairie seulement au terme d'une bonne campagne électorale, ou grâce aux faiblesses des autres candidats. L'alchimie électorale est une recette savante et complexe, qui se mijote dans le temps, à force de travail, d'obstination et de réflexion. C'est un long aboutissement. Pourquoi glisser dans l'urne un bulletin plutôt qu'un autre ? Il y a dans ce geste tout un contexte social, un poids culturel, un réflexe plus ou moins conditionné, un mouvement irréflecti, une approbation, un soutien...

Il faut comprendre par là, que l'accession à la mairie d'une équipe frontiste ne peut pas se faire sans un appui populaire stable. Sur 26.879 voix pour la liste conduite par Jean-Marie Le Chevallier, il n'y a pas bien entendu que des inconditionnels du FN, loin de là. On ne peut pourtant pas obtenir 37, 02 % des suffrages exprimés avec seulement une poignée de militants, et quelques tracts distribués sur un marché ou une place publique. Un tel résultat requiert le soutien d'un certain nombre de personnes qui partagent les mêmes idées, se rencontrent à diverses occasions, luttent pour les mêmes causes, et la mise en place d'une organisation politique bien rodée.

En 1995, à Toulon, le FN constitue une véritable contre société, avec ses propres références, ses propres habitudes, son histoire, et ses supporters aux ambitions communes. On est donc passé d'une sous-société des débuts, discrète et anecdotique, à une contre société, capable de s'affirmer haut et fort sur le devant de la scène politique et sociale comme en ce soir d'élection, où sur le carré du port d'honneur de Toulon la ferveur frontiste éclate au grand jour. Il y a là un véritable changement dans les comportements des membres de cette société, surtout en comparaison à la période « héroïque » des débuts.

En effet, les militants des débuts, malgré leur relatif isolement appartiennent tous plus ou moins à des mouvements politiques, des associations, ou au milieu des rapatriés qui ont physiquement défendu l'idée d'une Algérie française. Ces personnes possèdent un passé, des références et une certaine fraternité issue de l'action qui leur donnent au sein du FN une cohésion d'action. La guerre d'Algérie, leur guerre, leur a permis d'acquérir des connaissances dans l'implication politique. Elles tirent de cette époque, une conception très active et personnelle de l'engagement, où les références à leur parcours « à-bas » » abondent. Le vocabulaire est très imagé et codé: on parle de nettoyer le terrain, de l'occuper, de travail de rat crevé, de ratisser le terrain. Les métaphores au sujet de leur engagement en Algérie sont toujours présentes dans la conversation. Il y a là de véritables signes distinctifs

dans ces habitudes de langage qui permettent de mettre à jour les traces d'une véritable sous-société, avec son histoire, ses coutumes et ses fêtes. C'est une des caractéristiques du FN, et de l'extrême droite française de se présenter comme une famille. Bien entendu, à cette époque, les Pieds-Noirs ne constituent pas le seul groupe social et culturel au sein du FN. Les autres branches de la famille nationaliste y cohabitent aussi avec plus ou moins de bonheur. Mais dans le Var et surtout à Toulon, l'importance numérique, et leur propension à s'engager en politique, font des rapatriés la composante majoritaire du FN.

La présence de ces anciens activistes, de ces défenseurs de l'Algérie française inculque à ce parti, surtout dans la région, la tradition d'un militantisme actif, et l'habitude d'agir en groupes très soudés, notamment pour les distributions de tracts sur les marchés et les sacro-saintes séances de collage. Il y a la volonté de développer une certaine logique de groupe et de provoquer et renforcer les relations humaines au sein de ce groupe politique. C'est une des particularités du FN pendant la période étudiée. Le militant tient dans le mouvement une importance primordiale, pour le développement du parti, mais aussi l'élaboration de son état d'esprit. C'est ici que l'expression entrer au FN prend toute sa dimension. On n'entre pas au FN, comme on entre en politique. On entre au FN, comme on entre en religion. Le parti recherche des militants actifs, qui n'ont pas peur de se montrer en affirmant leur couleur (politique), sur les marchés, tracts à la main. Plusieurs militants présentent la distribution de tracts en plein jour comme un «dépuçelage». Cette notion donne l'impression de faire partie intégrante d'un groupe, voire d'une société avec ses propres règles et références culturelles. Le FN garde ses habitudes de groupuscule des débuts. En faire partie, c'est surtout se mobiliser contre quelque chose: le communisme, l'abandon de l'Algérie, le Gaullisme, l'immigration...

Une caractéristique du FN à Toulon, mais certainement aussi ailleurs, c'est la volonté d'afficher l'image «bon enfant» de militants dévoués, et de mettre en avant le côté «kermesse populaire» du fonctionnement du parti. Plus que les autres partis, le FN recherche à mettre en valeur le rôle du militant, mis à contribution pour faire «tourner la machine». On peut trouver l'explication de ce particularisme dans le rappel des débuts du FN, lorsque sa survie reposait sur les épaules de quelques militants isolés et actifs. En effet, son fonctionnement dépend pour beaucoup à cette époque de la générosité financière des militants et de leur dévouement. En 1983, ce sont eux qui paient les affiches, l'essence pour les déplacements, etc... En 1987, alors que le parti dans le Var commence à s'affirmer sur le devant de la scène politique, les militants sont toujours mis à contribution, pour, par exemple, acheter une photocopieuse, ou faire passer de la publicité dans le bulletin interne.

Le travail du militant ne se résume pas à coller des affiches et à donner de l'argent. Celui-ci doit aussi être présent aux multiples réunions et rencontres informelles. Ces rencontres leur permettent de se connaître, de préciser leurs espérances, et de construire une histoire commune. En août 1987, le Cercle National des Femmes d'Europe organise un voyage en Bavière. Les militants fêtent leur anniversaire ensemble dans les permanences de quartiers. Ces liens ne sont pas négligeables. Anne Tristan montre bien dans son enquête comment les sympathisants du FN se recréent des liens sociaux au sein de leur mouvement, comme si celui-ci se présentait comme un modèle idéal de société, ou même une nouvelle société, possédant ses propres règles, ses références politiques et culturelles, ses propres médias nationaux ou locaux.

On peut aussi juger du niveau de la propagation des idées et de l'avancement d'une organisation politique avec tout ce que cela sous entend de références culturelles et sociales à l'existence d'une presse forte et développée. Un parti politique qui veut s'affirmer doit posséder des journaux qui lui sont dévoués. La culture de l'extrême-droite et de la droite nationaliste s'est toujours appuyée sur la présence de journaux à forte connotation idéologique.



La publication d'un journal politique exige un double art: celui d'arriver à donner beaucoup d'importance à un groupement qui n'en possède que peu, et celui de décupler la portée des actions sur le terrain. Qui plus est un journal est le plus sûr moyen de garder le contact et de fidéliser un électorat difficile souvent à cerner.

Dans l'état actuel des recherches, un relevé exhaustif est impossible. En effet, les publications idéologiquement proches du parti de Jean-Marie Le Pen sont aussi nombreuses et variées que discrètes et anecdotiques.

*Initiative Var*, par exemple, le journal du PFN, est dès la fin des années 70 la publication de référence des milieux nationalistes et du Var. *Initiative Var* est en effet par le nombre de ses tirages le premier journal de cette catégorie.

Très vite la fédération du Var se dote d'une feuille d'information à l'usage de ses militants et de ses sympathisants proches. Cette initiative est importante. En effet, le premier responsable du Var reproche fréquemment au bureau national de le laisser dans l'ignorance des thèmes développés par le FN. Le docteur Communal rapporte dans une lettre adressée à Jean-Pierre Stirbois comment pour rédiger les premiers *FN 83*, il reprend dans les quotidiens nationalistes nationaux des informations. Ce bulletin est destiné à créer un lien régulier entre le bureau de la fédération, et les militants et adhérents, qu'il n'est pas toujours facile de réunir.

C'est pendant la période Piat, que la fédération se dote d'une revue d'information régulière.

Le premier *FN 83* est consacré presque exclusivement à la présentation aux adhérents de Mme Piat, la nouvelle responsable du Var. Les enjeux d'une tel journal apparaissent donc vite ; c'est un outil de propagande, c'est-à-dire qu'il s'agit de diffuser et faire connaître les idées du FN, d'établir des références communes et asseoir le pouvoir de ses responsables.

*National 83* sert à créer des liens supplémentaires entre le président qui incarne le mouvement, et les adhérents et leur fédération. Mais *FN 83* est aussi un outil de propagande externe. La diffusion de ce bulletin par les militants au sein de leur famille ou de leur travail, est destinée à séduire d'éventuels sympathisants.

Il est intéressant de se pencher sur la confection de ce bulletin. *FN 83* ne se trouve pas dans le réseau de distribution des kiosques. Il est envoyé par courrier aux militants qui sont abonnés. Il leur en coûte 60 francs pour l'année. Une des principales préoccupations des responsables du journal est la recherche de fonds. On peut estimer, en fonction des prix pratiqués par les imprimeurs à l'époque, que le tirage mensuel d'un journal de trois feuilles, mono-couleur, avec une photo ou deux, sur un papier de qualité variable mais moyenne, revient au alentours de 3.000 à 4.000 Francs pour 5.000 numéros, sans les frais de distribution. *FN 83*, a recours à la publicité. Les tarifs vont de 1300 Francs la demie page, à 250 Francs le seizième de page. Il est donc fait appel à la générosité des membres et sympathisants du FN. On retrouve souvent les mêmes annonceurs. Il s'agit de petits commerçants ou d'entrepreneurs proches du FN. C'est le cas de l'agence des assurances UAP à La Garde, dont le responsable est Rivas, membre du bureau de la fédération Varoise, ou de la bijouterie Bicencko à Méounes, d'une entreprise de livraison de bois de chauffage... Ce mode de fonctionnement permet de donner le sentiment d'appartenance à un même groupe social. Dans le numéro 14, cette annonce est faite: «Nous vous demandons de bien vouloir réserver, dans la mesure du possible, la priorité de vos achats et de vos transactions à ceux qui nous font confiance en participant par la publicité à la prospérité de ce journal».

Si éditer un journal de la sorte représente déjà un investissement important, et démontre une implantation locale honorable, *FN 83*, souffre encore de quelques défauts de jeunesse. La qualité de l'impression reste moyenne, et la nature changeante du papier d'un numéro à l'autre trahissent les «carences» de cette édition politique. *FN 83* est réalisé par Euro-France Editions, et celui-ci possède un numéro de commission paritaire.

Ces erreurs de jeunesse seront vite évitées avec la transformation de *FN 83* en *National 83*.

Matériellement, *National 83*, voit son nombre de pages augmenter, huit au lieu de six, et accède au monde des couleurs nationales. L'adresse à laquelle la demande d'abonnement au journal doit être renvoyée change aussi. Il ne s'agit plus de Hyères, mais de Toulon. En première page, juste sous le titre apparaissent les coordonnées de la fédération Varoise. Il est diffusé au moins à 5000 exemplaires par mois, sous la responsabilité de MM. Fahy et Lefvre. Le directeur de la publication est bien entendu, la présidente de la fédération, Mme Piat.

Trois aspects se trouvent donc dans ce bulletin varois. Le premier est la référence constante à Jean-Marie Le Pen, et le rappel de ses actions et prises de positions au niveau national. L'éditorial du numéro 13 est destiné à rappeler le combat du FN contre la presse qui ne rapporte pas toujours ses actions. Il est écrit :... «vous remarquerez que l'on n'entend et ne voit pratiquement jamais Jean-Marie Le Pen (en parlant des ondes et journaux)». Dans la rubrique «Echos», *FN 83* rapporte aussi avec les activités politiques, des anecdotes sur les concurrents du FN. Toujours dans le numéro 13, une brève indique que Jean Marie Le Pen gagne encore un procès contre des journalistes, que le FN «demande une commission, d'enquête sur les illégalités qui ont entouré la grève SNCF», et encore rapporte des interventions de R. Barre ou de J. Lang. Dans le numéro 14, la rubrique des échos consacre une «brève» au code de la nationalité, une autre au clip «blasphématoire» «Les démons de Minuit» du groupe Image. Ce clip se déroule dans une église transformée en night-club et comporte «des séquences particulièrement offensantes pour les chrétiens». Le numéro 15, titre en première page «Le Pen président», et consacre un article sur l'émission «l'Heure de Vérité» du 6 mai, à laquelle le président du FN a participé. Dans le numéro 22 de *National 83*, le titre est : «200.000 Français acclament Jean-Marie Le Pen», pour faire suite à la fête des BBR du Bourget.

Deuxièmement, le journal de la fédération, du Var, par ses sujets abordés et la teneur de ses articles se veut orienté idéologiquement. Le journal constitue donc l'organe de presse d'une véritable société qui partage les mêmes références culturelles, les mêmes idées politiques. Ces doctrines politiques sont exprimées le plus souvent dans la page «Tribune Libre», sous forme d'articles politiques ou sociologiques ou sur l'actualité.

Les références sont souvent en rapport avec l'Algérie, et sa guerre. *FN 83* numéro 14 revient sur une question écrite posée par Yann Piat au Premier ministre J. Chirac, au sujet du nombre de compatriotes encore emprisonnés en Algérie à la suite de la guerre. Le numéro 15 informe ses lecteurs de l'assemblée annuelle d'un syndicat de défense des intérêts des rapatriés. Ce même numéro rend compte de la bénédiction le 3 mai 1987 de Notre-Dame d'Afrique, «chère au coeur de tous les Algérois». La prière à Notre-Dame d'Afrique existe depuis 1841, date à laquelle elle est composée par Mgr Pavy, évêque d'Alger.

Un des autres thèmes souvent abordés par ce bulletin est la lutte contre l'avortement, par exemple dans le numéro 22 avec un article sur cette lutte en Europe, et dans le numéro 25 avec une information sur une marche nationale pour le droit à la vie à Paris le 17 janvier 1988.

On retrouve souvent des références à la culture chrétienne, et des informations au sujet de clubs ou associations chrétiens. Dans le numéro 15, une annonce est faite au sujet d'un pèlerinage organisé par Chrétien-Solidarité Var à Notre-Dame-de-Bonne-Garde à Six-Fours.

Mais *FN 83* est avant tout le journal des adhérents du FN dans ce département. Il est leur journal de liaison, et en ce sens, il rend compte des activités du FN dans le Var, au moyen de sa rubrique «la vie des cantons». On y trouve les points de rencontre pour les différents cantons de Toulon et du département, par exemple. Ces lieux sont le plus souvent des établissements de boisson, ou des restaurants, et les heures des permanences sont mentionnées. Le bulletin du FN donne souvent des informations sur des réunions, des

rencontres de tout ordre. En ce sens, il favorise les rencontres des sympathisants, et permet la naissance de liens sociaux et humains.

A la lecture de ce bulletin, on a l'impression de pénétrer dans les coutumes et les habitudes d'une sorte de société, presque familiale. Un numéro n'oublie pas la petite réception organisée dans une permanence du FN, pour fêter l'anniversaire d'un responsable. Un autre évoque une réunion en des termes exaltés: le rédacteur parle d'«ambiance chaude et fraternelle». Les réunions décrites sont propices à la rencontre d'amis (sic). Le bulletin de la fédération annonce aussi les deuils qui l'affectent, en des termes qui rappellent des liens familiaux: «Elle (en parlant de la fédération) vient de perdre l'un des siens et l'un de ses amis.», ou encore, «Patriote grand Français lui aussi, il avait sa place dans la grande famille des nationaux.».

De par la confidentialité de sa parution, de par la nature de sa réalisation, et de ses thèmes abordés, *FN 83*, puis *National 83* donnent une impression de vouloir renouer des liens et de générer un certain contact humain. Un journal est souvent le reflet d'un groupe de pensées, d'une certaine partie de la population. Cela est plus que jamais vrai pour ces publications.

Il en est de même pour *Le Patriote du Var*», mais en plus élaboré. En effet, *Le Patriote du Var*, dont le premier numéro sort le 1 février 1989, change complètement de formule: sa présentation est différente, le nombre de pages augmente et nous découvrons de nouveaux rédacteurs. On peut noter des articles d'Alain Sanders, connu au FN, pour s'occuper des questions de propagande.

Tout d'abord, *Le Patriote du Var* n'est pas édité directement par le F.N, mais par l'association loi 1901 «Les Patriotes du Var». Le journal a pour directeur de politique, Jean Marie Le Chevallier, pour directeur de la publication Jean-Claude Poulet-Dachary et pour secrétaire de rédaction le colonel Vignoud. L'impression est confiée à NPC Limoges. Ce journal a aussi un numéro de commission paritaire le 10892, et un numéro ISSN, le 1166.5092. Le premier numéro du *Patriote du Var* coûte 10 Francs. Il est en vente dans les kiosques à journaux, ce qui constitue une évolution par rapport au précédent journal. Il faut noter que *Le Patriote* ne comporte plus d'espace publicitaire.

Un changement de ligne éditoriale est à remarquer: le nouveau journal du Front est beaucoup plus orienté vers les événements politiques du Var et de la fédération Varoise que vers ceux du FN au niveau national. *Le Patriote du Var* affirme son ancrage local, en même temps qu'il révèle une plus grande maturité: on y trouve d'avantage une ligne de conduite à long terme. *Le Patriote du Var* est bien un journal partisan et combatif. Il montre un évolution dans la stratégie politique, et dans sa nature. *Le Patriote* n'est plus seulement destiné aux adhérents du FN, mais aussi à ceux qui épousent leurs idées, ainsi qu'aux éventuels sympathisants. Dans ce sens, il attaque les autres hommes politiques sur des projets politiques et des conceptions différentes de gouverner. Une des principales cibles du *Patriote* est M. Trucy le maire de Toulon, au pouvoir à l'époque. Celui-ci est attaqué quant à sa gestion de la ville, concernant notamment le marché d'assainissement des eaux, le projet au sujet du TGV, et divers aspects négatifs de la politique municipale. Le combat du *Patriote* est clair: participer à la conquête de la mairie de Toulon.

Mais plus que jamais, *Le Patriote* se veut le journal d'une certaine catégorie de la société, d'une partie de la population toulonnaise qui se reconnaît dans les actions du FN. Le journal suit l'évolution du parti à Toulon: il sent un peu plus l'organisation et le savoir faire, même si dans sa conception, il dépend d'un seul homme, M. Poulet-Dachary. Cela se répercute dans le nombre de réunions, rencontres ou conférences que celui-ci annonce. Les activités du Cercle national des femmes d'Europe y sont toujours en bonne place: celles-ci ont une réunion mensuelle. Celles de Fraternité française, ou du Cercle national des rapatriés, y figurent aussi. Des photographies agrémentent maintenant les articles. Elles montrent toujours

une assemblée nombreuse, généralement attablée, ou alors disposée comme à un auditoire. Une photographie et sa légende attirent plus spécialement l'attention; c'est dans le numéro de mars 1993 que l'on présente une table garnie. Le titre: «le beau buffet des femmes d'Europe» n'est pas sans signification. Il marque la volonté du front de se démarquer du seul terrain de la politique politicienne pour proposer une autre vision de l'engagement. Grâce à ce journal, on peut voire, comment le front, à Toulon, cherche à donner une image de convivialité, d'humanité pour attirer des personnes qui recherchent aussi autre chose qu'un simple engagement politique, ou qui y sont réticents. C'est ce qu'Anne Tristan rapporte dans son livre. Elle écrit que les militants viennent à la permanence non pas pour organiser des actions, mais surtout pour parler et se rencontrer, c'est à dire trouver une certaine chaleur humaine qu'ils ont perdue. Les militants passent à la «fédé» un peu comme ils vont au bar: par habitude, et pour y rencontrer d'autres personnes avec qui échanger des convictions. Cette manoeuvre n'est pas anodine. Elle fait partie de la stratégie du FN d'être présent partout et surtout là où les anciennes structures sociales, culturelles et politiques ont disparu. Le FN occupe le terrain laissé à l'abandon, surtout depuis la fin des années 1980. C'est en ce sens, que l'on peut parler d'une «société FN», dont les membres se fréquentent autre part et autrement que dans les traditionnels lieux de rencontre. En effet, le FN provoque et entretient ces rencontres.

*Le Patriote du Var* à l'image de l'ancien journal de la fédération reste plus que jamais le porte parole de toute une contre société qui se développe et s'affirme.

Le FN à Toulon ne se résume pas à un parti. Il est avant tout un mouvement social qui avec le temps, s'est développé et structuré. La conquête électorale ne se fait pas seulement par des tracts, des discours. Elle se réalise aussi et surtout pas la mainmise sur la culture, sur les réseaux sociaux, les groupes d'influence: c'est-à-dire qu'elle se fait par la pénétration idéologique. Ce travail politique d'infiltration est le plus long, et le plus payant. De nombreux experts politiques parlent à ce sujet de lepénisation des esprits. Ce phénomène ne se résume pas à un mot. Il trouve son illustration sur le terrain, notamment par la pénétration du FN au sein des réseaux associatifs anciens, ou par la création d'associations «amis». Cette méthode est un moyen d'amener des personnes à la politique, ou d'introduire et de développer des thèmes politiques d'une façon indirecte. Entre autres, c'est aussi le meilleur moyen de recréer un tissu social et humain qui n'existe plus dans certains secteurs, et de le détourner en sa faveur. Les associations sont des structures de proximité. Là où le vide social existe, le FN tisse sa toile. Sur Toulon, ce travail d'infiltration se révèle payant, puisque presque tout le tissu social n'existe plus, ou se délite.

C'est seulement à la fin des années 80 que le FN à Toulon, comme ailleurs commence à comprendre l'importance d'une forte implication dans la vie sociale et culturelle.

Dans cette optique, il est à l'origine de la création de plusieurs associations.

Dès ses débuts, le FN cherche à créer des liens autre que politiques entre ses adhérents ou sympathisants. La section féminine du premier bureau en 1983, est chargée d'organiser dans cette optique un bal. Des repas, et autres rencontres informelles, sont à cette époque fréquemment organisés lors de la venue d'un responsable national. Par exemple, les visites de Jean-Marie Le Pen restent prétexte à se réunir entre militants pour faire un repas. C'est à ces occasions que se créent des liens, que se font des amitiés.

Le FN profite aussi de la présence de certains de ses militants dans des associations, ou des organisations non politiques pour faire de la propagande. Des informations sur certaines de ces associations apparaissent même dans le bulletin du FN.

La date de l'assemblée d'une organisation de défense des intérêts des rapatriés est annoncée dans le numéro 15. Le parti de Jean-Marie Le Pen trouve donc dans la communauté «Pieds-Noirs» de la ville un large soutien, qui lui ouvre plusieurs horizons. Ces liens ne sont pas nouveaux dans le Var et à Toulon. De nombreux responsables et militants du PFN se

retrouvent à la tête ou dans des associations de la FURR, qui fut dans les années 70 et le début des années 80, la très puissante fédération des rapatriés dirigée par Joseph Ortiz. Yann Piat dans son livre explique comment en rencontrant les sympathisants «Pieds Noirs» du FN, ceux-ci parlent par la suite de ce parti lors de réunions entre amis. Mais plus qu'un appui électoral, la communauté des rapatriés constitue aussi de nombreuses passerelles entre le FN et d'autres partis électoraux. En effet, tous les rapatriés ne sont pas au FN, et plusieurs d'entre eux militent ou occupent des postes à responsabilité au sein notamment du PR.

En se rapprochant la communauté «Pieds-noirs», le FN n'a pas beaucoup d'efforts à faire pour accéder à toute une société solidement implantée à Toulon, avec ses références culturelles, ses réseaux de solidarité propres, ses réunions et manifestations régulières, mais surtout son histoire commune. Les regroupements de sympathisants du FN, ou les fêtes organisées par ce parti empruntent souvent aux habitudes ou coutumes des «Pieds-Noirs». Yann Piat rapporte que pour fêter son départ du Var en 1983 les militants de son secteur lui offrent un méchoui. Autour de la table ceux qui partagent la semoule et le mouton sont pour la plupart, des rapatriés. La responsable du Var assiste aussi à des messes dites en l'honneur de Notre-Dame d'Afrique.

Le FN semble également assez proche de l'ACA, l'Association des combattants d'Algérie. Cette association, est présidée par Henri Pieroni, qui entretient avec le FN des relations passionnelles et conflictuelles et figure sur la liste de soutien à la candidature de Jean-Marie Le Pen pour l'élection présidentielle de 1988.

Les relations entretenues avec la société catholique traditionaliste semblent aussi importants, notamment, avec le comité Chrétienté-Solidarité Var. *FN 83* annonce en effet ses réunions, et autres rendez-vous dans ses colonnes. Le délégué départemental est aussi sur la liste de soutien à la candidature de Jean-Marie Le Pen en 1988.

Mais très vite ces réunions informelles, ces participations à la vie d'associations donnent naissance à d'autres idées et créent d'autres dynamiques. Ce n'est que vers 1986, que le FN commence à lancer des associations proches de ses structures.

L'association «j'ai le coeur BBR» (Bleu Blanc Rouge) fait partie de ce mouvement de développement d'une société frontiste, à partir d'autres structures que celles d'un appareil politique. L'association créée par Bob Carles est typiquement varoise. Bob Carles fait partie du FN. Il se présente en 1986 sur ses listes. Le but de cette association est de développer et d'affirmer le sentiment d'appartenance nationale, en utilisant notamment un autocollant en forme de coeur, aux couleurs de la France que l'on appose sur sa voiture. Ce coeur est un signe distinctif qui permet aux personnes partageant les mêmes idées de se reconnaître et donc d'avoir le sentiment d'appartenir à une même communauté. Des militants interrogés rapportent les élans de sympathie, allant du coup de klaxon au salut gestuel, que provoque la rencontre avec une voiture aux couleurs «BBR».

L'objectif de cette association est de «défendre les valeurs traditionnelles de notre pays, préserver l'identité française, l'intégrité du territoire, lutter contre toute tentative, extérieure ou intérieure de déstabilisation de la nation, donner la préférence à la France, aux Français, à leurs entreprises, à leurs produits, clamer haut et fort notre patriotisme, sans haine, sans racisme et sans violence». L'association prétend n'afficher aucune étiquette de parti. Elle désire simplement permettre «à tous les Français, qui ne souhaitent pas s'engager politiquement, d'avoir une action utile et efficace, dans le sens de leurs idées et des traditions françaises.» Cette phrase est intéressante. Elle permet de comprendre un des mécanismes d'adhésion au FN. Indirectement, les militants nationalistes, encore non inscrits au FN sont amenés petit à petit à se rapprocher des cercles de relation de ce parti, ou à en entendre les idées. Car il n'y a pas d'important que le nombre des militants pour un parti. La propagation de son idéologie est primordiale. Dans ce but, «l'association accueille, toutes les femmes, tous les hommes qui font leur, la charte j'ai le coeur bleu blanc rouge.» Il est inscrit sur le bulletin

d'inscription que ces adhérents peuvent organiser un bureau dans leur département, dans leur ville, ou même leur quartier.. Un des objectifs de «J'ai le coeur BBR» est de générer des réunions, des cercles de discussion ou d'information, et de former ainsi avec des personnalités connues des groupes d'action et d'influence. Plusieurs formules existent pour y adhérer: membre bienfaiteur, le don est de 1.000 francs, adhésion de soutien 500 Francs, ou adhésion simple à 150 francs. La feuille d'inscription est à renvoyer à l'adresse suivante: 250 avenue J. Gasquet à Toulon.

Le Cercle national des femmes d'Europe, CNFE, fait partie de ces structures associatives que le FN met en place partout en France. Ce cercle fait suite à la section féminine. Il se crée au niveau national en 1985. Le CNFE reprend la tradition des cercles de femmes patronnesses, ou des cercles caritatifs, qui organisent des conférences, ou ont des activités à caractère humanitaire. Les actions du CNFE apparaissent dans les bulletins d'information du FN. La principale activité du CNFE dans le Var et à Toulon est d'organiser des réunions, autour d'une galette des rois, ou d'une tasse de thé. Des conférences sont aussi proposées aux adhérentes du CNFE, avec des ténors du FN, ou des intellectuels nationalistes. Mais le CNFE prend vraiment de l'importance dans la société frontiste à la fin des années quatre-vingt. Le cercle propose des actions régulières au moins une par mois. Celles-ci sont le plus souvent des conférences à caractère culturel: le 22 janvier 1993, le CNFE propose une conférence avec Yvan Blot, député FN au parlement européen sur le thème «baroque et politique» ; le 8 mars 1993 une autre conférence sur le «new age» ; ou encore sur «l'islam face à l'Europe des origines à nos jours», par Marc Albert Henry, présenté comme «un ancien des affaires algériennes». Ces réunions ne sont pas anodines: elles permettent à toute une communauté féminine proche ou sympathisante du FN de se retrouver pour aborder indirectement les thèmes chers au FN. Les réunions permettent la propagation des idées de ce parti. Le CNFE met en avant la convivialité de ses réunions, où les conférenciers sont remerciés par des buffets préparés par les membres du CNFE. Ce cercle, comme les autres, permet au FN d'attirer des personnes qui ne sont pas suffisamment politisées pour d'adhérer directement à ce parti. Le principe de fonctionnement de ce cercle est le même que celui de recrutement du FN ou de ses autres cercles. Les membres en parlent à des amies, qui en parlent à d'autres, qui un jour se laissent convaincre de venir y assister.

Remarquons qu'en mars 1993, le bureau de cette association est constitué par des personnes adhérentes au FN, dont Mme Eliane Guillet de La Brosse, déléguée adjointe au cercle.

Fraternité française est le «secours populaire» du FN. Il s'agit d'aider les déshérités en fonction d'une préférence nationaliste. D'après ses statuts, Fraternité française est une association dont l'objet est «la promotion de toutes les actions visant à aider les Français déshérités».

Fraternité française organise par exemple le 16 janvier 1988, une journée de solidarité nationale. Comme un peu partout en France, les permanences du FN sont ouvertes pendant cette journée aux déshérités, aux chômeurs, pour les dons de couvertures, de vivres, de jouets... Pour cette opération, les membres du CNFE apportent leur aide.

Le CNR, Cercle national des rapatriés est créé dans le Var en 1993, par Louis Soccoja, conseiller municipal FN à Toulon. Ce cercle voit le jour plus précisément le 20 janvier 1993, lors de la traditionnelle réunion du CNR à l'occasion de la fête des rois. Cette réunion se tient cette année à Nice, en présence de Jean-Marie Le Pen, et d'Albert Peyron, président national du cercle. Comme son nom l'indique, le CNR a pour objectif de regrouper des rapatriés et de leur proposer diverses actions. Pour adhérer à ce cercle, une cotisation de 50 Francs suffit. Cette création symbolise la volonté du FN, de se doter de sa propre organisation de rapatriés dans un département qui en a compté et en compte encore plusieurs. Le bureau du CNR du

Var est composé de 5 responsables: un délégué, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint. Remarquons la présence parmi ses membres de plusieurs anciens internés politiques, d'un ancien membre du Comité de Salut Public et de l'abbé Georges Dhamar.

On peut aussi noter la présence dans le Var du Cercle national des gens d'armes animé par le colonel Jean-Jacques de Gérardin, de celui des Anciens combattants. Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible d'apporter plus de renseignement sur ces deux cercles.

C'est incontestablement avec l'arrivée de M. Le Chevallier que le FN se dote à Toulon et dans le Var de nouveaux cercles ou associations. Pour deux raisons: c'est maintenant une priorité nationale pour le FN que de développer ce secteur; ensuite cette tactique est pour le nouveau responsable varois l'occasion de tisser sa toile sur Toulon en vue des municipales.

Le 16 février 1989, est créée l'association «Les Patriotes français». Elle a pour principal objet la publication du nouvel organe du FN dans le Var: *Le Patriote varois*.

Le Front anti-chômage est aussi lancé au début des années 1990. Animé par M. Vidal, il est surtout, une sorte de club d'entraide, grâce auquel les chômeurs nationalistes permettent d'accéder à un réseau d'entreprises amies qui sont susceptibles de les embaucher.

A la fin de l'année 1993, l'association «Mieux Vivre à Toulon» est créée. Le but de cette association est de préparer le FN pour les élections municipales de 1995, voire de préparer toutes les élections. «Mieux Vivre à Toulon» doit permettre la création de commissions para-municipales et la création d'un comité de soutien en vue de l'élaboration de la liste pour les municipales. Il est important de constater que les responsables de cette association sont les responsables du FN dans le département, ainsi ceux que d'autres associations amies. Le président est M. Le Chevallier, les vice-présidents sont MM. Lunardelli et Nachin, le secrétaire est Louis Soccoja, la trésorière Mme de La Brosse.

La période précédant les municipales de 1995 est pour le FN une période d'intense activité. On sent bien au sein de la fédération que l'hôtel de ville n'est plus aussi éloigné qu'autrefois. Le FN cherche à imposer sa présence partout et à profiter de l'élan de désaffection de la droite traditionnelle à la suite de l'assassinat de Yann Piat, et du climat malsain qui règne dans le département. C'est le principe de l'association «Mains propres dans le Var», lancée à la fin de l'été 1994. Le 12 août 1994, cette «opération politique» est lancée par l'édition d'un tract, dont le titre est: «Pour une opération main propre dans le Var». Celui-ci explique que «depuis plus de six mois maintenant, en fait depuis l'assassinat de Yann Piat le 25 septembre dernier, la Var fait la une de la presse, de la radio et de la télévision, en des termes dont nous nous passerions bien». Trois thèmes y sont développés: le caractère méprisable du personnel politique, «le RPR ne lave plus blanc» et «faire confiance au FN».

C'est le 2 septembre 1994, que la charte en cinq points de l'association «Mains propres dans le Var» est publiée. Cette association a pour but de proposer aux élus une certaine moralisation de la vie politique à l'occasion des élections municipales de 1995. L'objet de cette association est «d'agir par tous les moyens appropriés, pour la transparence et la moralisation de la vie politique dans le Var». En fait, elle existe seulement pour essayer de distinguer les candidats FN des autres. En effet, les candidats doivent s'engager à respecter une charte qu'il signent. La création de cette association est symbolique. Elle montre que le FN désire prendre l'initiative, en utilisant le thème de la lutte contre la corruption pour se démarquer. Le texte est clair: «En souscrivant à ces points, les candidats prouveront leur réelle volonté d'oeuvrer à la moralisation de la vie politique dans notre département, leur souci de transparence financière et gestionnaire et leur indépendance absolue par rapport aux sociétés secrètes ou groupes d'influence.»

Voici l'engagement que les candidats doivent signer: « Je soussigné \_\_\_\_\_, candidat tête de liste aux élections municipales dans la commune de \_\_\_\_\_, m'engage solennellement, dans le cas où je serais élu maire, à

1/ respecter mes électeurs en appliquant scrupuleusement le programme sur lequel j'aurai été élu en tenant mes engagements électoraux;

2/ rester libre et indépendant à l'égard des groupes d'influence ou des sociétés secrètes (type franc maçonnerie), évitant ainsi de me mettre dans la situation de trahir mes électeurs pour déférer à des consignes ou des ordres occultes;

3/ assurer la plus grande transparence dans la gestion municipale, rendant notamment les processus et les conditions d'attribution des marchés publics accessibles à tous les citoyens qui en feraient la demande;

4/ rendre accessibles les comptes des associations subventionnées par la ville et justifier l'attribution des subventions;

5/ publier l'état de mon patrimoine au début et à la fin de mon mandat municipal.

L'évolution du FN, mais surtout celle de ses sympathisants et militants n'est pas surprenante. Dès sa naissance, ce parti, surtout dans la région, contient en gestation ses spécificités. Le FN à Toulon, et dans le Var est constitué à ses débuts principalement de rapatriés qui ont défendu physiquement la cause de l'Algérie française, ou de militants nationalistes pour qui l'engagement politique est forcément «musclé». Ces deux conceptions se rejoignent. On y retrouve une certaine forme de solidarité dans l'action, une volonté de se présenter comme un groupe constitué et fort face à un danger: peur de perdre une nouvelle fois sa patrie, ou méfiance des autres partis politiques. Il y a surtout la prédominance de valeurs politiques et culturelles communes. Ces valeurs sont pour certaines opposées à la nature de la société Française, voire à son mode de gouvernement, ou à l'évolution de ses moeurs par rapport à des question morales ou d'identité. Tout cela, ajouté à un faible effectif, favorise le besoin de travailler en commun, et la nécessité de ne pas toujours agir sous les feux des projecteurs. Cette société des militants FN se résume au début dans le Var à une poignée d'hommes. Le FN est alors un groupuscule, dont l'existence reste fragile. Mais ces personnes partagent tous plus ou moins une volonté politique forte, souvent minoritaire et non reconnue, voire combattue par la majorité des citoyens. On peut donc comprendre que ces militants, dont le désir est de voir leur idées s'affirmer au devant de la scène politique et intellectuelle, s'affirment comme une «sous-société».

Pendant toute la période étudiée, à Toulon, cette «sous-société» se développe et prend de l'ampleur en même temps que les résultats du FN ou que l'évolution de son organisation. Tout cela est fortement lié. La sous-société frontiste apparaît avec les années de moins en moins comme un groupe secret ou discret. Avec le succès de 1984, la médiatisation du FN et de ses idées, mais surtout avec une certaine affirmation de sa présence sur les marchés pendant les campagnes électorales, avec le développement d'une presse locale favorable, et d'associations ou de cercles proches voire dépendant de lui, le FN cherche à présenter son parti, comme un «parti-société» et à proposer son modèle de société comme une «contre société». Celle-ci s'affirme à Toulon de manière forte au début des années quatre-vingt-dix. C'est à ce moment, que le FN soutenu par un appareil politique plus fort que par le passé peut appuyer des initiatives d'infiltration de certains cercles de la société, et monter ses propres liens sociaux, à travers, les activités proposées par ses différentes branches: voyages, conférences, repas-débat, soirées dansantes, camps de vacances, journaux et livres, solidarité....

Deux images sont à retenir pour illustrer ces propos: celle des militants du début qui sont obligés de s'imposer par la force pour coller des affiches dans Toulon; et celle de ces militants, sympathisants ou proches qui le soir de l'élection à la mairie de Jean-Marie Le Chevallier envahissent naturellement et sans complexe le carré d'honneur du port, pour laisser échapper leur satisfaction...



**DOCUMENTS SUR LA  
CONSTRUCTION NAVALE A  
ANTIBES EN 1658**

**Marie-Laure Robinson**

## **Transformation d'une barque prise de guerre en bateau de combat, 3 janvier 1658**

Minute d'Honoré Gazan, notaire d'Antibes

Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3E 81/73

Convantion et pris-fait entre maître Bartellemi Menc, bourgeois, et Baptiste Riouffe d'Antibe

L'an mil six cens cinquante huit et le trois janvier après midi, constitué en personne par-devant moi notaire et tesmoingz sieur Bartellemi Menc, bourgeois, et Baptiste Riouffe, maître d'ache de ceste ville d'Antibe, lesquels de leurs grés, deube et mutuelle estipulation intervenant, ont conveneu et accordé que ledit Riouffe fera le travailh et besougne que s'ensuit. Est l'adoub et rabillage de la barque nomée Notre-Dame du Rozaire et saint Antoine de Padoue prinse en guere par le sieur chevallier de Mirabeau à présant ancrée au port dudit Antibe, de port d'environ mil cinq cens quintaux.

Et premièrement ledit Riouffe sera tenu comme le promet rellever le trepadour de la chambre de poupe et la tonde affin que ledit trepadour vienne à l'égal de la couverte de ladite barque pour pouvoir le canon librement jouer de poupe jusques à proue, tirer la miège vie qui est ja faicte jusques au descouler de proue, fera une autre miège vie despuis le comancement de la poupe jusques là où ce treuve de présant celle que y est en estat, fera encores par-dessus une autre miège vie ou frizade jusques au bout de ladite tonde, aussera le dragon de ladite barque et fortiffiera icellui par-dedans affin de pouvoir souffrir le canon, coupera la poupe affin de l'eslargir et la réduire mieux qu'elle n'est de présant et laquelle metra en estat le mieux que lui sera possible, rellevera les porteaux qui sont dans ladite tonde et en fera deux autres dans icelle pour servir audit canon si ainsi est treuvé à propos par ledit sieur chevallier de Mirabeau ou autre ayant de lui charge, fera encores deux autres porteaux en forme d'oeilh hors de la dite tonde si ainsi est treuvé à propos, fera au plus haut de ladite poupe une petite tonde agencée le mieux qui se pourra pour servir à coucher le nauchier de la barque, metra une sole à chacun costé de ladite barque pour loger les perriers et par mesme moyen fera les porteaux pour servir à metre en exercice les rames d'icelle, aussera la cadène qu'est de présant à la proue de ladite barque, à laquelle cadène mettra deux courbatons, mettra deux mouissollatz au trinquet avec deux clefz de bois, l'une devant et l'autre derrière dudit trinquet, metra encores audit trinquet deux traverses que viendront revestir icellui.

Pour reson de quoi et réparation de ladite barque, fornira tous les escaumots qui seront nécessaires, ensemble la rombaillerie et senches de chaque costé de ladite barque, soit de chesne ou de pin de l'espoisseur ordinere et convenable à ladite barque, encores mettra soubz la couverte de ladite barque deux verengles de deux pièces si ce peut et de l'espaisseur nécessaire de chacun costé de ladite barque affin de fortiffier icelle, metra encores pour fortiffier ledit trinquet deux forcas les meilleurs qui ce pourra, encores mettra soubz ladite couverte quatre bausses, savoir deux despuis l'arbre de maystre jusques à proue et deux autres despuis ledit arbre à poupe, le bois desquelz bausses tant seulement ledit sieur Menc fera fournir comme promet audit sieur de Mirabeau de cellui qu'il a de présent au port de ceste ville que ledit Riouffe metra en oeuvre parfete, encores ledit Riouffe fornira seze courbatons pour servir ausditz bausses, comme aussi sera obligé de fere la compagne de ladite barque et fourradure d'icelle pour conserver l'advitaillement come encores sera obligé fere la sentine de la largeur et hauteur qui sera advisé par ledit sieur de Mirabeau que ledit Riouffe fornira avec les tables sur ce nécessaires, de mesme sera obligé de metre de lapasses pour fortiffier ledit arbre de maystre come aussi quelques plates formes pour servir audit canon que ledit sieur Menc sera tenu fere fournir audit sieur de Mirabeau avec le bois desdits lapasses, ensemble un billon de pibouler pour ladicte poupe et montans d'icelle.

Metra ledit Riouffe la main à l'oeuvre pour la fabrique et facture de ce que dessus dès aujourd'hui. Sera tenu finir ladite oeuvre et pris-faict par tout le trantiesme de ce mois de janvier si le temps le permet et tiendra d'ordinere huit maistres ouvriers lui comprins et ce moienant le prix soume de quatre cens vingt livres, acompte de laquelle ledict Riouffe a présentement reçu dudit sieur Menc la soume de trois cens livres et les cent vingt livres restantes, ledit sieur Menc sera tenu les lui paier à mesure dudit travailh pour subvenir journellement aux vacations et salleres des ouvriers qui aideront à fere ladite besougne, le tout à pene de tous despans, damages et inthérêts que à l'ocasion de ce les parties respectivement pourront souffrir et endurer et outre ce apartiendra audit Riouffe tout le bois que osterà de ladite barque, excepté ce que servira et emploiera pour icelle, lesquelles pour l'observance du contract ci-dessus, obligent leurs biens et par espres ledit Riouffe, sa persone, à toutes cours et l'ont juré, requis acte.

Faict et publié audit Antibes dans la maison dudit sieur Menc en présance de sieur Claude de Flote, aide-major au régimant de Provance, et Henry Pellegrin de Mougins, tesmoins requis et subsignés.

Jean-Baptiste Riouffe

Pellegrin

Menc

De Flotte

et moi, Honoré Gazan, notaire royal audit Antibes subsigné

Gazan, notaire

## VOCABULAIRE

Poupe : s. f. arrière d'un navire

Proue : s. f. avant d'un navire

Lorsque la source n'est pas indiquée, c'est qu'il s'agit du dictionnaire suivant :

Noël Fourquin, Philippe Rigaud, *De la nave au pointu, Glossaire nautique de la langue d'oc (Provence, Languedoc), Des origines à nos jours*, Saint-Tropez-Toulon, Objectifs Mer et Capian Méditerranée, 1993 (A.D. III 7393)

Adoub : s. m. radoub, réparation

Rabillage : s. m. réparation

Quintal : s. m. vieux, poids de cent livres

Trapadou, trepadour : s.m. 1) Plan incliné à l'avant d'un bac (1785) 2) 1878-1886 : place du timonier sur l'arrière d'un bateau (Mistral)

Tonde : s. f. pont supérieur

Couverte : s. f. 1630 1) « La couverte, c'est le dessus de toute la barque, sur quoy les mariniers vont et viennent. » 2) couverte de l'isocèle de proue : 1622 : « la couverte de l'isocèle de proue (...) de dessus lequel l'on charge l'artillerie (...) »

Miège vie : s. f. un axe (Bernard Vigne)

Frizade : s. f. trou dans le pavois pour laisser passer les canons qu'on camouflait avec une toile et qu'on protégeait des embruns (Bernard Vigne)

Dragon : s. m. pont de la poupe (Bernard Vigne)

Porteau : s. m. pièce pour couvrir une ouverture, en particulier portaux des écoutilles

Nauchier : s. m. nocher

Nocher : s. m. celui qui conduit, dirige une embarcation (le Grand Robert)

Sole : s. f. (marine) planche du fond d'un bateau plat, (technique) pièce de bois posée à plat et servant d'appui dans les charpentes (Le Grand Robert)

Perrier : s. m. pierrier (Godefroy)

Pierrier : marine ancienne. Petit canon en bronze tirant un boulet de fer d'une livre (Le Grand Robert)

Cadène : s. f. bau d'un navire dont les extrémités sortent de la coque, poutre 1630 « la cadène, c'est une pièce de bois qui est au travers du vaisseau à la proue »

Corbaton, courbaton : s. m. petite courbe

Moisselas de trinquet, mouissollatz : s. m. pièce latérale du canal de trinquet

Trinquet : s. m. mât et notamment mât de l'avant dans un gréement latin

Escalme, escaume, escaumot : s. f. tolet, petite cheville de bois qui sert dans les bateaux à contenir la rame

Rombaillerie : s. f. ensemble des bordages

Senches : bordages plus épais en haut de la coque (Bernard Vigne)

Varenglo, verengle : s. f. varangue

Varangue : s. f. pièce courbe ou fourchue servant de raidisseur pour la quille d'un navire (Le Petit Robert)

Fourcat : s. m. membrure de l'avant et de l'arrière d'un navire en forme de fourche

Bausse : s. m. renfort (Bernard Vigne)

Compagne : s. f. soute aux vivres

Fourraduro, fourradure : s. f. fourrure, doublure (Mistral)

Sentine : s. f. cale, fond d'un navire, lieu où les eaux du vaisseau se ramassent

Lapasse : s. f. jumelle renforçant le croisement de la penne et du car

Billon : s. m. bille de bois courte (Le Petit Robert)

Pibo, piblo, piboul : (lat. populus) s. m. peuplier (Mistral)

Piboulet : s. m. petit peuplier (Mistral)

à piblo : s. f. (lat. populus) se dit des mâts qui sont d'un seul brin (Mistral)

**Construction d'un bateau, 26 janvier 1658**  
Minute d'Honoré Gazan, notaire d'Antibes  
Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3E 81/73

Pris-faict d'une lanche et obligation pour Baptiste Riouffe contre Bartelemi Menc d'Antibes

L'an mil six cens cinquante huit et le vingt six janvier après-midi, constitué en personne par devant moi notaire et tesmoins, sieur Bartellemi Menc, bourgeois et Baptiste Riouffe, maître d'ache de ceste ville d'Antibe, lesquels de leurs grés, mutuelle estipulation intervenant, ont convenu que ledit Riouffe sera tenu comme promet fere audit sieur Menc une lanche de trante cinq pans longueur et de sept largeur toute noire et preste à estre getée à la mer avec son gouvernail et ferremante d'icellui, ensemble la claveson dudit bastimant et son tac à proue pour metre le perrier, sur lequel ledit sieur Menc fornira la queue d'allendoule, fera aussi ledict Riofe les bancs nécesseres sans arbres, antenes ni rames.

Auquel prix-fait fera travailler six maistres continuellement jusques à sa perfection moienant le prix de cent huitante six livres, acompte de laquelle soume ledit Riouffe a receu presentement dudict sieur Menc nonante livres présant en escus blancs ausdicts maîtres dont le quite, et les nonantes six livres restantes, ledit sieur Menc sera tenu les payer audit Rioufe, savoir soixante livres dans trois jours prochains et les trante-six reportés après à mesure du travailh et perfection d'icellui à pene de tous despans, damages et inthérêts que à faute de ce les parties réciproquement pouront souffrir et endurer soubs l'obligation de ses biens de \*\*\*\* à toutes cours et l'ont juré. Fait et publié audit Antibes chez moi notaire, en présance de Antoine Raynaud et Estene Passeron dudit Antibes, témoins requis et signé qui a seu.

J.-Baptiste Riouffe

Menc

Et moi Honoré Gazan, notaire royal audit Antibe, sousigné

Gazan, notaire

19 mars, a eu en quittance.

## Vocabulaire

lancho, lanche : s. f. lanche, barque à deux mâts (Mistral)

mestre d'aisso, maître d'ache : maître charpentier (Mistral)

asseau : s. m. marteau de couvreur, servant à couper et à clouer les lattes et les ardoises (Petit Larousse Illustré, 1914)

pan : s.m. empan, longueur d'une main ouverte, mesure de neuf pouces usitée en Provence, Languedoc et Gascogne (Mistral)

La barque mesurait donc environ 7 mètres sur 1,4 mètre.

ferramento, ferremante : s. f. ferrement, ferrure, garniture de fer (Mistral)

claveisoun, claveson (bas latin, clavatio, action de clouer ou de fermer) (Mistral)

clavel : s. m. clou (Mistral et Godefroy)

tacq, tac : s. m. socle, talon, sabot, taquet, pièce servant de support à une pièce verticale (Noël Fourquin, Philippe Rigaud, *De la nave au pointu, Glossaire nautique de la langue d'oc*, Saint-Tropez, Toulon, 1993)

perrier : s. m. pierrier (Godefroy)

pierrier : marine ancienne. Petit canon en bronze tirant un boulet de fer d'une livre (Le Grand Robert)

queue : pièce qui se trouve sur le safran du bateau, servant de mèche au gouvernail (Bernard Vigne)

safran : s. m. pièce verticale du corps du gouvernail (Le Petit Robert)

allendoule : arronde, mot provençal signifiant hirondelle

antenne, antene : s. f. terme de marine. Vergue longue et mince des voiles latines (Le Grand Robert)

vergue : s. f. terme de marine. Espar généralement cylindrique disposé en croix sur l'avant des mâts et servant à porter la voile qui y est enverguée.

(En gras, orthographe relevée dans le texte, non relevée dans les dictionnaires consultés.)

**COMPTES-RENDUS**

**BIBLIOGRAPHIQUES**



Le livre de Vincent Geisser, issu d'une thèse de sciences politiques, étudie l'articulation qui s'établit entre l'intégration à la française, fondée sur une adhésion individuelle aux valeurs républicaines, et l'éventuelle existence d'une ethnicité maghrébine. Les éléments de réponse sont principalement recherchés dans la vie associative des populations concernées et à l'aide d'une enquête effectuée auprès de 70 personnes d'origine nord-africaine, élues dans les conseils municipaux en 1989.

L'analyse sociologue de ces élus livre de nombreux enseignements. Un quart est né au sein de couples mixtes. Si les prolétaires authentiques sont bien présents, une forte minorité appartient aux milieux relativement privilégiés, notamment à la bourgeoisie du commerce et de la fonction publique. Beaucoup exercent des professions socio-culturelles ou sont cadres supérieurs. Plus de 30 % sont des femmes, ce qui constitue un pourcentage double de celui de la représentation féminine générale dans les conseils municipaux. La majorité de ces élus a effectué des études supérieures. Les plus nombreux sont mariés, majoritairement avec un non-Maghrébin (sauf les harkis), mais de même milieu social. Ils sont surtout élus dans les périphéries des grandes agglomérations et ils se trouvent souvent associés à la gestion à l'invitation d'une gauche associative et autogestionnaire, même si la présence de Maghrébins dans les conseils municipaux de droite s'est développée.

Ces élus, généralement inconnus des populations maghrébines environnantes et entretenant des liens très distendus avec l'islam, semblent peu représentatifs du monde immigré. Frappante se révèle leur fragmentation idéologique et culturelle : parmi eux se distinguent des individus qui, issus de l'immigration algérienne, prennent en compte l'ancienneté des liens entre les deux pays et veulent entretenir un rapport privilégié avec la France ; les harkis qui témoignent d'un nationalisme franco-français exacerbé ; les Kabyles qui se considèrent comme les plus intégrables et les moins islamistes ; des associations comme France-Plus promouvant l'intégration républicaine ; des groupements hostiles à l'assimilation comme le Cercle des socialistes de culture musulmane ; des mouvements laïques indépendants des partis français ; des associations tournées surtout vers la recherche d'emplois.

Dans ces conditions, la réponse à la question centrale du livre apparaît délicate. Les forces politiques et les intellectuels, tout en niant le concept d'ethnie, renvoyé à son primitivisme, admettent l'existence de facteurs socio-culturels à fondement ethnique, patronnent des associations ethniquement marquées, essaient de s'assurer un « vote beur ». Les élites maghrébines se signalent par leur sentiment d'altérité culturelle. Mais la construction d'une véritable identité d'origine ethnique est entravée par la diversité culturelle, sociale, linguistique, idéologique, associative des groupes concernés, par le système politique français qui privilégie la cooptation personnelle par rapport à la promotion collective, par l'absence d'une mémoire commune au sein des Maghrébins, par la volonté de la majorité de ceux-ci, soucieux de vivre leur islamité en harmonie avec la société française.

Séduisante se révèle la conclusion du livre : il existerait une « ethnicité à la française » qui ne se construirait pas contre l'identité nationale, mais au sein de celle-ci en lui posant des questions successives. Cette démonstration se trouverait mieux mise en perspective si le livre analysait aussi les médias, accordait au moins autant de place à SOS-Racisme qu'à France-Plus et s'attachait davantage à l'évolution de ceux qui, hier avocats de « droit à la différence », se sont ralliés à l'intégration républicaine. Mais, même avec ces limites, l'étude, construite avec rigueur, apporte beaucoup et permet de mieux connaître la « bourgeoisie » émergente.

Sylvie Guillaume poursuit ses recherches sur les classes moyennes en étudiant la représentation de ces classes dans le discours des partis durant la IVe République. Les organisations politiques ne peuvent en effet négliger une partie importante de l'électorat, même la SFIO qui s'appuie autant sur les ouvriers que sur les classes moyennes salariées.

Cependant la droite s'intéresse davantage aux catégories moyennes. Le CNIP et les gaullistes parlent aux travailleurs indépendants plus qu'aux salariés présentés parfois comme des parasites. Les radicaux se tournent vers l'ensemble du groupe avec une sollicitude constante et réaliste. Le MRP et surtout la SFIO et le PC qui se veulent «ouvriéristes» accordent moins d'importance aux classes moyennes ou préfèrent défendre les intérêts des «petits». Tous les partis mettent en place des structures spécialisées pour les classes moyennes, même si celles-ci sont peu citées dans le discours politique, ainsi les fédérations de commerçants et artisans communistes, les Groupes socialistes d'entreprise, les Equipes spécialisées du MRP, les Groupes d'action professionnelle et sociale du RPF, les amicales radicales. Certains hommes comme Léon Gingembre, Roger Millot, Raymond Boisdé jouent un rôle clef de relais entre les partis et les catégories moyennes.

Les classes moyennes constituant un enjeu électoral puissant se retrouvent au centre des affrontements politiques. Le PC essaie de séduire les fonctionnaires et les employés ; en 1946, il se défend de vouloir détruire la propriété. Les radicaux font des classes moyennes le garant de la morale républicaine. Le CNIP présente Pinay comme le meilleur défenseur du groupe. A partir des années 1950, le centre et la droite considèrent les classes moyennes indépendantes comme un rempart contre les extrêmes, la garantie d'un juste milieu comprenant le sens des responsabilités personnelles, l'attachement à une République parlementaire repoussant marxisme et dirigisme. Le mouvement Poujade qui reprend certains de ces thèmes, mais s'oriente vers une droite extrême, brouille le jeu politique.

Il ne faut pas chercher dans le livre ce que l'auteur n'a pas voulu y mettre, une étude sociale et quantitative, une investigation sur les comportements politiques des classes moyennes. En revanche, Sylvie Guillaume offre un travail très fouillé et richement documenté sur les représentations et l'instrumentalisation des classes moyennes, objet de convoitises électorales antagonistes, alibi idéologique, vantées pour leurs vertus, utilisées pour leur anticommunisme potentiel. Une belle étude sur le discours social des politiques.

**Mossé (Noémie), Poésies, essai de moeurs comtadines.** Textes rassemblés et présentés par Michel Bitton. Préface de Robert Milhaud. Cavaillon, Association culturelle des Juifs du Pape. 1998.

Voici le premier ouvrage que vient d'éditer l'Association culturelle des Juifs du Pape, dont on apprécie déjà la revue, *L'écho des carrières* ; dans sa préface, Robert Milhaud dit : "Notre but n'est pas de faire revivre un passé que l'on pourrait croire révolu, mais de contribuer à la diffusion et au rayonnement d'un patrimoine culturel qui fait partie intégrante du patrimoine national, et de ce fait appartient à tous. L'édition des oeuvres de Noémie Mossé, descendante des "Juifs du Pape", s'inscrit donc dans le droit fil des objectifs qui sont les nôtres."

Fille de Benjamin Mossé, rabbin d'Avignon depuis 1859, Noémie Mossé est née à Avignon le 29 juin 1860. Dans la revue *La famille de Jacob*, que dirige son père, elle publie entre 1880 et 1883, un certain nombre de poésies et un petit essai sur les *Moeurs comtadines israélites* ; Michèle Bitton dit :

"Son oeuvre est peu abondante et si son jeune talent prometteur s'efface devant ses obligations familiales, elle reste une figure pionnière de l'accès des juives comtadines à l'instruction ... C'est lui rendre un dernier hommage que de refaire paraître quelques-uns des poèmes de Noémie Mossé empreints d'amour pour sa famille et pour les paysages de Provence. Mais c'est aussi faire oeuvre utile pour la petite et la grande histoire que de rééditer intégralement l'essai romancé dans lequel elle a su conserver l'humour et la jovialité des Juifs du Pape et de leurs descendants."

Il fallait bien la formation sociologique de Michèle Bitton pour mettre en valeur la place de la femme juive dans la création littéraire et pour montrer l'importance de l'essai de *Moeurs comtadines israélites* dans l'ethnographie. Après une telle production, Michèle Bitton pourrait à présent s'inscrire dans la mouvance de *L'anthropologie structurale* de Claude Lévi-Strauss.

Quelques petites remarques de langue pourtant : *Le bon usage* de Grévisse précise bien que le mot écrivain n'a pas de forme particulière au féminin ; le néologisme écrivaine, sans doute calqué que le mot châtelaine, montre bien avec quelle foi, avec quelle passion Michèle Bitton défend la cause du féminisme ; peut-être faut-il cependant laisser la langue évoluer d'elle-même. De même, la quatrième de couverture rappelle que Noémie Mossé est la fille du "premier grand rabbin nommé en Avignon" ; là aussi, il faut être très précis ; "en Avignon" est un archaïsme depuis qu'Avignon n'est plus état ; on va donc à Avignon comme on va à Alger ; la notion de "grand rabbin" évoque un peu la fonction napoléonienne et conduit à rappeler que le grand rabbin ne peut siéger en aucun cas à Avignon. Il s'agit là de peccadilles qu'une seconde édition corrigera facilement.

Il faut souhaiter beaucoup de succès à ce livre ; cet ouvrage permet en effet de mieux faire connaître un aspect important de la vie intellectuelle provençale, une composante incontournable de la culture française.

«Le seul jugement sur nous-mêmes qui compte vraiment, c'est le nôtre. Les autres savent si peu de choses sur nous», observe Paul Reynaud dans ses carnets de captivité (p. 257). Ces textes non retouchés permettent précisément de mieux connaître l'avant-dernier président du Conseil de la III<sup>e</sup> République. Arrêté dès le 6 septembre 1940 comme «individu dangereux pour la sûreté de l'Etat», il est livré aux Allemands en novembre 1942 et interné sur le territoire du Reich avant d'être libéré par les Américains le 5 mai 1945. Durant toute cette période, Reynaud prend des notes qui auraient dû lui servir à rédiger ultérieurement un volume de souvenirs, projet inabouti.

Les carnets juxtaposent des réflexions diverses, dépourvues de lien autre que l'évolution de la pensée de l'auteur. Celui-ci revient longuement sur le passé et justifie sa politique, son hostilité à l'armistice, les conditions de sa démission. Il prépare sa défense pour un éventuel procès. Il commente les informations qui lui parviennent. Il rapporte les propos inchangés avec ses compagnons de détention, Mandel, Daladier, Jouhaux, Michel Clemenceau... Il se risque à des prédictions sur l'avenir. Parfois, il se fait moraliste et il s'interroge sur Dieu.

Reynaud porte de rudes jugements sur les hommes de Vichy. Il évoque «cette petite crapule de Tixier-Vignancour» (p. 29). A propos de Darlan il tranche : «l'imbécillité, assortie de cette suffisance, touche à la trahison» (p. 82). Il méprise particulièrement Weygand et il s'en prend vigoureusement à Pétain dont il reconnaît avoir méconnu l'absence de scrupule et de patriotisme, la malhonnêteté, la «mégélanie sénile» (p.135). Le chef de l'Etat français lui inspire de l'ironie : «Si le Maréchal hait les mensonges, il doit beaucoup souffrir en écoutant sa radio (...). La radio cite un article disant que le Maréchal est un demi-Dieu. Demi seulement ? (pp.756-77). Le plus souvent, le verdict tombe lourdement : «Pétain. Comme militaire il a obtenu la défaite, comme homme d'Etat en moins de deux ans et demi de pouvoir, il a obtenu les résultats suivants : occupation totale de la France et de la Corse, perte de l'Empire, de la flotte et de l'armée. C'est la plus colossale faillite de l'histoire de tous les temps et de tous les pays» (p. 231).

Les carnets permettent aussi de mieux cerner la personnalité de l'auteur. Celui-ci, persuadé de la justesse de ses analyses et de ses décisions de 1940, note avec orgueil que les plus grands serviteurs de l'Etat ont été désavoués de leur vivant (p.265). Mais «l'histoire ne me jugera pas mal» (p.34). Il reste ferme dans ses convictions démocratiques. Il affiche son patriotisme et, quand il apprend la libération de Paris, il s'exclame : «C'est le plus beau jour de ma vie» (p.332). Résolu et serein, il cède rarement au découragement ; il dit plutôt : «Il faut faire face. Je ferai face» (p.211) ; «Mieux vaut une vie dramatique qu'une vie médiocre» (p.240). Lucide, il démonte la politique collaborationniste acharnée à «dévier contre l'ancien régime la haine qui normalement irait à l'ennemi» (p.106). Il perçoit bien la signification du retour de Laval en avril 1942 : «Au fond Pétain a abdiqué en gardant des responsabilités. Il va contresigner la politique de l'occupant» (p.171). On pourrait citer d'autres jugements pertinents, sur l'Action française (p.225) comme sur le poids excessif des régions rurales dans la politique nationale (p. 225). Les erreurs qu'il commet sont généralement dues à l'insuffisance des informations qu'il reçoit.

Les carnets de Paul Reynaud ne constituent sans doute pas un document essentiel. Le caractère décousu des notes de révèle parfois gênant, surtout au début quand le prisonnier ne dispose pas d'assez de papier pour développer sa pensée. Cependant, tel quel, ce texte apporte un éclairage utile sur la fin de la III<sup>e</sup> République, les conditions de détention d'un politique de haut rang en France et en Allemagne, la personnalité de celui-ci, à la fois brillant et trop satisfait de lui-même. En définitive, le principal intérêt du livre est probablement de faire entrer le lecteur dans l'intimité d'un chef de gouvernement déchu et de prendre ainsi l'exacte mesure de celui-ci.

Singer (Claude), *L'université libérée. L'université épurée (1943-1947)*, les Belles lettres, Paris, 1997, 430 pages.

L'université française est libérée progressivement de 1943, date à laquelle Alger retrouve sa liberté, à 1945 pour Paris et Strasbourg. Le rétablissement d'une vie universitaire normale est entravé par les destructions qu'ont subies certains locaux, par le manque de combustible et de papier ; les étudiants sont souvent tourmentés par la faim. Des solutions de fortune sont trouvées, distributions de rations de pain exceptionnelles aux candidats affrontant les concours, reconversion des maisons closes, opportunément supprimées, en cités universitaires. Plus fondamentalement, malgré les sourdes luttes d'influence qui opposent les communistes et leurs partenaires politiques, un consensus se dégage pour démocratiser et moderniser l'université.

La normalisation consiste aussi à réintégrer, parfois à titre posthume, les enseignants exclus par Vichy, prévoir des modalités de validation des examens passés dans les camps de prisonniers, organiser des sessions spéciales.

L'université se soumet en même temps à une épuration discrète mais ample car plus d'un enseignant sur cinq est l'objet d'une enquête administrative. Les faits de germanophilie, pétainisme, adhésion à un parti extrémiste, antisémitisme -ce dernier délit se révélant marginal en nombre- entraînent des sanctions diverses, légères comme le blâme et la censure (14 % des sanctions dans le supérieur), moyennes comme le déplacement d'office ou la rétrogradation (21, 25 %), sévères comme la retraite d'office, la révocation, l'interdiction d'enseigner (64, 5 %). Les non-lieux atteignent 21, 5 % des cas. La rigueur de l'épuration tient à la facilité de frapper un milieu restreint et à la volonté d'exemplarité.

La sévérité des peines est cependant tempérée en faveur des universitaires grièvement blessés pendant la Grande Guerre ou réhabilités par un engagement même tardif dans la Résistance. Les révisions et les amnisties se succèdent. La volonté de réconciliation nationale, le développement de la guerre froide qui souligne le danger communiste, l'idée même que la France a malmené ses élites conduisent aussi à l'indulgence.

Claude Singer offre une étude fouillée sur le retour à une vie universitaire normale. Il ne s'intéresse pas aux origines et aux formes des engagements sanctionnés après la Libération. Il présente une étude linéaire, riche de précisions, notamment de données chiffrées et de renseignements biographiques. Bien des parcours font l'objet de mises au point très utiles, ainsi pour Maurice Bardèche, Jérôme Carcopino, Jean Guitton, Abel Bonnard. Le livre montre la cécité d'un nombre important d'universitaires mais n'explique pas pourquoi ces hommes, esprits brillants et pénétrants, abdiquèrent tout esprit critique.

Ralph Schor

Vaïsse (Maurice), *La grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998, 726 pages

L'ouvrage de Maurice Vaïsse ne semble pas traiter de prime abord un thème très original. L'histoire de la politique étrangère française au cours des onze premières années de la V<sup>e</sup> République a déjà suscité de nombreux travaux de grande qualité. Pourtant, il manquait encore une étude globale ne négligeant aucun aspect de la politique étrangère menée par le général de Gaulle. C'est dans la perspective de combler cette lacune que Maurice Vaïsse, historien des relations internationales et des questions de défense, professeur à l'université de Reims, aborde en effet les conceptions géopolitiques du Général ainsi que leurs mécanismes de mise en oeuvre. Tel est sans aucun doute le premier mérite de cet ouvrage.

Le second mérite de ce livre et non des moindres réside dans l'exploitation d'archives inédites. L'auteur, responsable de la publication des *Documents Diplomatiques Français* pour la période où le général de Gaulle est au pouvoir, a ainsi consulté le fonds des Archives diplomatiques constitué par les Entretiens et Messages, c'est dire les procès-verbaux des entretiens du Président de la République, du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères. L'utilisation de cette documentation offre au lecteur une somme remarquable d'informations précieuses qui permettent de développer de nombreux aspects de la politique étrangère française. On peut toutefois regretter avec l'auteur que les papiers personnels du général de Gaulle ne soient toujours pas accessibles aux chercheurs. Maurice Vaïsse a néanmoins profité d'une autre de ses fonctions pour éclaircir certaines zones d'ombre. Président du conseil scientifique de la Fondation Charles de Gaulle, il a interrogé quantité d'acteurs et de témoins de cette période qu'il sollicite dans son ouvrage avec la prudence qu'impose habituellement le recours aux sources orales.

Maurice Vaïsse confirme que le général de Gaulle mène, fort des prérogatives que la constitution lui octroie dans ce domaine, une politique étrangère en plein accord avec une «certaine idée de la France». L'accent est donc mis sur «l'indépendance nationale» et la «grandeur». Mais pour mener à bien un pareil dessein qui, comme le rappelle fort justement l'auteur, reprend des thèmes déjà évoqués par les dirigeants de la IV<sup>e</sup> république, le général doit affronter des crises appartenant au passé. Il en est ainsi de la décolonisation et de son épisode le plus dramatique : la guerre d'Algérie. Très rapidement, de Gaulle comprend que l'affirmation de la France sur le devant de la scène internationale ne peut supporter un tel fardeau. Pour lui, il est évident que la mise en oeuvre d'une grande politique extérieure fondée sur l'indépendance nationale passe inévitablement par le règlement du problème algérien.

Dès 1958, de Gaulle souhaite voir la France jouer un rôle de plus grande importance notamment au sein de l'OTAN. Afin d'équilibrer l'influence jugée trop grande des Anglo-saxons au sein de cet organisme de défense de l'Europe, il adresse au président américain Eisenhower et au premier ministre britannique Mac Millan en septembre 1958 un mémorandum. Cette initiative provoque l'hostilité non seulement des Anglo-saxons mais aussi des autres partenaires européens de la France qui redoutent un «directoire à trois». Ces mêmes partenaires s'opposent plusieurs mois plus tard au projet d'union politique connu sous le nom de plan Fouchet. Le président français, soucieux de contenir l'influence américaine en Europe, prête encore une fois le flanc à une critique récurrente : son désir d'hégémonie sur le vieux continent.

Si ses désillusions conduisent le général de Gaulle à se lancer sur les voies de l'indépendance nationale, Maurice Vaïsse observe en conclusion l'échec immédiat de sa politique étrangère. Ses partenaires européens n'ont pas répondu favorablement à sa volonté d'émancipation de la tutelle américaine, ce qui l'a empêché de construire «l'Europe

européenne». Enfin au delà de la rhétorique gaullienne, on peut légitimement s'interroger sur la place réelle qu'occupait la France dans les affaires internationales.

Dans la lignée des travaux de Jean Baptiste Duroselle, le livre de Maurice Vaisse apporte sous l'angle d'une étude de la politique étrangère française traitée sans complaisance et avec une grande honnêteté une contribution majeure à l'historiographie des relations internationales au XXe siècle.

Stéphane Mourlane

## Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil Général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.



### FONDATEURS

Etienne Dalmasso  
Andrée Devun

### COMITE DE REDACTION

Jean-Bernard Lacroix  
Marie-Louise Carlin  
Loïc Rognant  
Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL  
DES ALPES-MARITIMES

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Centre Administratif Départemental  
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71